

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2015

Coûts • Activités • Résultats

**30 indicateurs
sur le système
éducatif français**



n° **25** - Octobre 2015

Cet ouvrage est édité
par le **ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Catherine Moisan

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

Secrétaire de rédaction
Aurélie Bernardi

Maquettiste PAO
Frédéric Voiret

Impression
AMI

**Photographies de couverture,
de gauche à droite :**

© Jean-Robert Dantou,
Joan Bardeletti,
Patrick Gaillardin,
Sophie Brandstrom
/ PictureTank / MENESR

Auteurs

Sarah Abdouni
Sandra Andreu
Philippe Arzoumanian
Daniel Auverlot
Christophe Barret
Linda Ben Ali
Gérard Briaud
Étienne Dalibard
Jean-Pierre Dalous
Aurélie Demongeot
Francine Dupouy
Laurent Fauvet
Émilie Garcia
Christèle Gauthier
Valentine Henrard

Marie-Laurence Jaspard
Roselyne Kerjosse
Denise Latouche
Florence Lefresne
Béatrice Le Rhun
Nathalie Marchal
Fabrice Murat
Jean-Marc Pastor
Pascale Poulet-Coulibando
Danielle Prouteau
Juliette Robin
Thierry Rocher
Sophie Ruiz
Alexia Stéfanou
Fanny Thomas
Mustapha Touahir
Bruno Trosseille
Ronan Vourc'h

Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

ISSN : 1152-5088
ISBN 978-2-11-139147-5
Pour la version numérique,
ISBN 978-2-11-139148-2
Dépôt légal : octobre 2015

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2015

Préface

Pour la 25^e année consécutive, la parution annuelle des indicateurs de L'état de l'École permet de mesurer l'évolution de notre système éducatif.

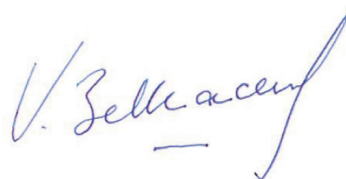
La loi d'orientation et de programmation nous a fixé des objectifs ambitieux : élever le niveau de compétences, de connaissances et de culture de tous les enfants, réduire les inégalités sociales et territoriales.

Ces indicateurs permettent de mesurer l'investissement que consent la nation à son école et de montrer que nous sommes capables de qualifier de plus en plus de jeunes.

Cependant ils montrent que des inégalités persistent : les chances de réussite en fonction du milieu social, économique et culturel des jeunes sont encore loin d'être égales.

Cette nouvelle édition de L'état de l'École constitue un moment privilégié pour rendre compte à l'ensemble des Français des progrès réalisés mais aussi de ceux qui restent à accomplir. Ces indicateurs permettent d'alimenter de données objectives le débat public, débat dont la richesse et la vivacité montrent l'attachement de chacun à l'école et à la réussite des élèves.

L'amélioration de nos résultats constitue un enjeu essentiel pour offrir aux jeunes Français toutes les chances de réussite. C'est l'enjeu des réformes engagées depuis 2012.

A handwritten signature in blue ink, reading 'N. Vallaud-Belkacem'.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Sommaire

Coûts

- 1 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 2 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 3 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 4 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 5 p. 22 La formation continue
- 6 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Activités

- 7 p. 26 Les personnels de l'Éducation nationale
- 8 p. 28 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 9 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré
- 12 p. 36 Les conditions d'accueil dans le second degré
- 13 p. 38 Les formations en apprentissage
- 14 p. 40 La scolarisation dans le second degré
- 15 p. 42 La voie professionnelle scolaire
- 16 p. 44 L'accès à l'enseignement supérieur
- 17 p. 46 Le climat scolaire

Résultats

- 18 p. 48 La maîtrise des compétences du socle
- 19 p. 50 Cedre : compétences en mathématiques en fin d'école
- 20 p. 52 Cedre : compétences en mathématiques en fin de collège
- 21 p. 54 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)
- 22 p. 56 L'accès au niveau IV de formation
- 23 p. 58 La réussite au baccalauréat
- 24 p. 60 Le niveau de diplôme
- 25 p. 62 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 26 p. 64 La scolarité des filles et des garçons
- 27 p. 66 Le niveau d'études selon le milieu social
- 28 p. 68 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 29 p. 70 Le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 30 p. 72 L'insertion professionnelle des jeunes sortants de 2010

Présentation

Pour sa 25^e édition, *L'état de l'École* rassemble les trente indicateurs qui apparaissent essentiels pour analyser notre système éducatif, en apprécier les évolutions et mesurer l'impact des politiques mises en œuvre. Il confirme les analyses des années précédentes : durant les vingt-cinq dernières années, l'effort de la nation a été considérable et s'est traduit par une élévation spectaculaire du niveau de qualification, sans toutefois parvenir à diminuer les inégalités, en particulier celles liées à l'origine sociale.

Comme les années précédentes trois thèmes structurent ce volume : les coûts, les modalités de scolarisation, les résultats, avec à la fois un historique permettant de lire les évolutions du système et des comparaisons internationales. L'objectif à travers trente indicateurs est d'alimenter le débat public autour de l'école pour contribuer à améliorer la réussite de tous les élèves.

L'effort financier pour l'école montre bien que l'éducation est la première des priorités.

La rentrée 2014 s'est inscrite dans un triple contexte. D'abord, la hausse des effectifs se poursuit avec 70 000 élèves ou étudiants supplémentaires, seul l'apprentissage perdant des effectifs (15 000 jeunes en moins cette année). Ensuite, le nombre d'établissements reste à la rentrée 2014 pratiquement identique à celui de l'année précédente dans le second degré, et continue à se contracter légèrement dans le premier degré. Enfin, cette année encore, l'État a délivré plus de 1,6 million de diplômes de niveau V et de niveau IV, 30 000 de plus que l'année dernière.

Depuis les années 1980, l'effort de la nation pour l'éducation a été constant. En effet, la dépense intérieure d'éducation atteint 146 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB. Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 360 euros, contre 4 650 euros au début des années 1980 (en euros de 2014). Cette dépense moyenne recouvre des situations contrastées. Dans le premier degré, même si de 1980 à 2014 la dépense par élève a augmenté de 91,3 %, elle reste très sensiblement inférieure à la moyenne de l'OCDE. Dans le second degré, au contraire, la dépense a moins augmenté entre 1980 et 2014 et atteint 78 %, mais reste très supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la France se situe dans la moyenne de l'OCDE, mais avec de très fortes disparités selon les filières de formation.

L'effort de l'État pour aider les élèves les moins favorisés socialement par l'intermédiaire d'aides financières s'est renforcé à la rentrée 2014 : 1 323 300 collégiens et lycéens en ont bénéficié contre 1 302 300 à la rentrée précédente, pour un montant lui aussi en augmentation, soit sous forme d'aides directes du Ministère (621,8 millions d'euros contre 608,7 millions à la rentrée précédente), soit sous forme d'aides versées par les CAF (1 900,3 millions d'euros contre 1 852,5 millions l'année précédente).

Cet effort se traduit aussi dans le nombre d'enseignants recrutés : depuis 1995, le nombre d'enseignants du premier degré a augmenté par rapport au nombre d'élèves scolarisés, ce qui a permis une nette amélioration de l'encadrement des élèves, même si la reprise démographique depuis le début des années 2000 constitue un nouveau défi. Dans le second degré, les taux d'encadrement restent très favorables, même si le nombre d'élèves par classe a tendance à augmenter avec la reprise démographique.

Enfin, l'effort fait en direction des établissements regroupant le plus d'élèves rencontrant des difficultés se lit à travers la nouvelle carte de l'éducation prioritaire et la création des REP+, expérimentés à la rentrée 2014 et généralisés à la rentrée 2015, qui vise à concentrer les moyens d'enseignement et d'accompagnement sur les établissements et les écoles en ayant le plus besoin.

En quarante ans l'élévation du niveau de formation est spectaculaire.

Même si la lutte contre le décrochage est une priorité essentielle, la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet (DNB) a diminué de façon spectaculaire, passant d'un tiers au début des années 1980 à moins de 10 % aujourd'hui.

La rénovation de la voie professionnelle, mise en place en 2009 en supprimant le cycle BEP et en instaurant systématiquement une scolarité en trois ans conduisant au baccalauréat, a permis une augmentation considérable du nombre de lycéens se présentant à l'examen et le réussissant. C'est ainsi que 84 % des jeunes accèdent en 2014 au niveau IV, dont 28 % dans la voie professionnelle, alors qu'en 1980 seulement 34 % d'une génération atteignait le niveau IV. De plus, 88 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont un diplôme de l'enseignement secondaire, contre 77 % de la population comprise

entre 25 à 64 ans. Or on considère qu'un pays qui a une population massivement diplômée d'études secondaires longues possède par rapport aux autres des atouts importants dans le cadre du développement économique.

Dans ce contexte il faut voir dans la diminution de l'espérance de scolarisation, qui a un peu régressé, passant de 18,6 années au début des années 2000 à 18,3 années en 2014, un signe plutôt positif : c'est le résultat des politiques successives visant à la baisse du redoublement et permettant aux élèves d'arriver plus vite et plus jeunes que leurs aînés à la fin de leurs études.

Toutefois les inégalités ne diminuent pas.

Malgré toutes ses réussites, notre système éducatif peine à réduire les inégalités sociales dans deux domaines : les résultats scolaires et l'accès au diplôme.

Dans le domaine des résultats scolaires, les évaluations Cedre apportent un éclairage inquiétant : à six ans d'écart, alors que le score moyen reste stable, le pourcentage des élèves en difficulté augmente ; et surtout, la corrélation entre la réussite aux items de l'évaluation et l'origine sociale se renforce. Les compétences en lecture des jeunes, mesurées lors de la journée de défense et de citoyenneté mettent en lumière que 9,6 % d'entre eux rencontrent de graves difficultés, la moitié de ceux-ci étant très sérieusement handicapée dans la vie courante, même si une comparaison sur les cinq dernières années montre une légère diminution.

Les disparités sont importantes selon le milieu social en ce qui concerne l'obtention du baccalauréat, le baccalauréat obtenu et les études supérieures : ainsi 85 % des enfants de cadres obtiennent le bac contre 57 % des enfants d'employés ou d'ouvriers ; 76 % des enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général contre 32 % des enfants d'ouvriers. À l'inverse, 32 % des enfants d'ouvriers obtiennent un baccalauréat professionnel contre 10 % des enfants de cadres. Enfin, à la fin de leur formation initiale, deux fois plus d'enfants de cadres possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur que d'enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, dans le contexte d'un marché du travail qui se dégrade fortement sur la période 2011-2014, 22 % des jeunes de la génération 2010 sont en recherche d'emploi. C'est le plus haut niveau jamais observé dans les enquêtes du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). Mais, là aussi, il existe des disparités importantes : les écarts entre les niveaux de diplôme se creusent, les non-diplômés et les diplômés au niveau V subissent de manière beaucoup plus importante la crise.

Enfin, les écarts se sont également creusés entre les filles et les garçons puisque, dans les années 1990, 33 % des filles et 32 % des garçons obtenaient un diplôme supérieur, alors que, dans les années 2010, 50 % des filles ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 39 % des garçons. Or si les femmes réussissent mieux dans le système scolaire et universitaire, leur rémunération, à diplôme équivalent, est inférieure à celle des hommes ; et la différence s'accroît sensiblement avec l'âge. ■

La population scolaire

Une population scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2014

À la rentrée 2014, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de métropole et des départements d'outre-mer (DOM) atteignent le total de 15 385 000. Avec une hausse de 70 000 par rapport à 2013, la rentrée 2014 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009, la hausse se vérifiant aux différents niveaux d'enseignement.

Dans le premier degré, longtemps marqué par les effets de la baisse démographique, puis par le recul de la scolarisation à deux ans, les effectifs augmentent de 0,4 % à la rentrée 2014 : ils baissent dans l'enseignement préélémentaire (- 0,2 %), mais progressent davantage dans l'élémentaire (+ 0,8 %) et les classes d'inclusion scolaire qui accueillent des élèves handicapés (CLIS : + 1,7 %).

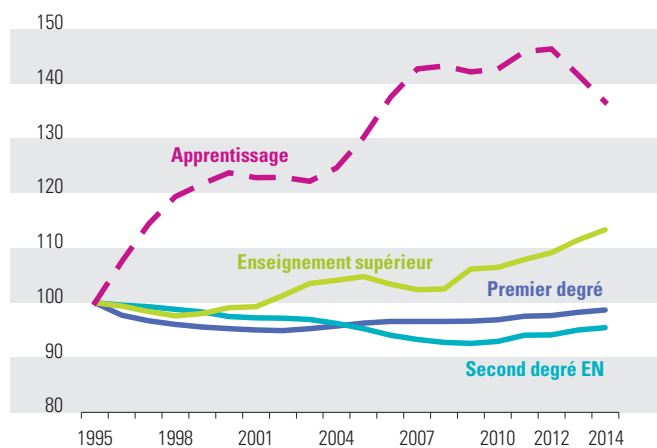
Le second degré connaît globalement une très légère hausse (+ 0,1 %) de ses effectifs à la rentrée 2014, plus sensible dans les établissements de l'éducation nationale (+ 0,4 %). Elle est moins forte en collège (+ 0,2 %) qu'en second cycle général et technologique, où elle atteint + 1,9 %.

Les autres filières de formation enregistrent un recul : - 2 % dans les établissements de la santé, - 3,3 % pour ceux de l'agriculture et près de - 5,7 % pour les apprentis de l'enseignement secondaire (contre une hausse de 1 % des apprentis du Supérieur). Au total, la voie professionnelle secondaire connaît une certaine érosion.

L'enseignement supérieur enregistre en 2014 une nouvelle hausse, proche de 40 000 étudiants, soit + 1,6 % des effectifs, à laquelle contribuent pratiquement tous les types d'établissements, et notamment les formations d'ingénieurs (+ 3 %) et les universités (+ 2,6 %).

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé.

Source : MENESR-DEPP et DGESIP-DGRI SIES.

Population scolaire et étudiante - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions et non des étudiants.

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2011-2012 y c. Mayotte	2012-2013 y c. Mayotte	2013-2014 y c. Mayotte	2014-2015p y c. Mayotte
Premier degré de l'Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)	129,8	91,2	58,7	44,3	46,8	46,2	47,2	48,0
Second degré de l'Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 415,6	5 422,0	5 472,8	5 497,1
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 185,2	3 216,7	3 237,6	3 243,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	694,7	657,5	670,3	663,0
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1 498,9
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	95,8	95,6	94,4	91,7
Second degré agriculture¹	117,1	116,2	151,3	149,9	153,6	147,5	148,6	143,7
Scolarisation dans établissements de la santé¹	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,8	71,7	70,3
Centre de formation des apprentis²	244,1	226,9	376,1	433,5	443,3	448,4	430,1	415,2
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,4	305,0	286,3	269,9
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	136,7	138,0	139,5
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,7	5,8	5,9
Enseignement supérieur³	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,9	2 379,2	2 432,0	2 470,7
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 146,7	15 187,5	15 315,8	15 385,6
Total élèves du premier degré ⁴	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 776,1	6 784,4	6 825,2	6 851,9
Total élèves et apprentis du second degré ⁴	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 896,9	5 888,5	5 920,6	5 923,6
Total étudiants et apprentis du Supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,8	2 514,6	2 570,0	2 610,2

1. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008.

2. Données provisoires pour l'année 2014-2015.

3. Sans doubles comptes des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

4. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM, hors Mayotte avant 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP et DGESIP-DGRI SIES.

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, l'évolution du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu plus de 52 200 écoles, maternelles et élémentaires, en 2014 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (près de 11 400 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

En 2014, près de 8 000 établissements figurent soit dans les dispositifs « Éclair » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 300 collèges et 2 115 écoles à la rentrée 2014. À la rentrée 2015, entre en vigueur la refondation de l'éducation prioritaire (REP et REP+).

Évolution du nombre d'écoles

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 y c. Mayotte	2012-2013 y c. Mayotte	2013-2014 y c. Mayotte	2014-2015 y c. Mayotte
Public								
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 056	15 621	15 435	15 215	15 079
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 466	32 323	32 237	32 091	31 883
Total	61 660	57 838	52 727	48 522	47 944	47 672	47 306	46 962
Privé								
Écoles maternelles	363	419	245	133	122	123	127	137
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 143	5 137	5 142	5 147	5 126
Total	7 026	6 385	5 640	5 276	5 259	5 265	5 274	5 263
Total public et privé	68 686	64 223	58 367	53 798	53 203	52 937	52 580	52 225

Champ : France métropolitaine + DOM, hors Mayotte avant 2011, public et privé.

Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 y c. Mayotte	2012-2013 y c. Mayotte	2013-2014 y c. Mayotte	2014-2015 y c. Mayotte
Public								
Collèges	4 891	5 019	5 139	5 253	5 270	5 274	5 271	5 279
Lycées professionnels	1 353	1 362	1 096	973	960	942	924	901
Lycées généraux et technologiques	1 134	1 294	1 527	1 576	1 584	1 587	1 589	1 595
EREA	n.d.	82	80	80	79	79	79	79
Total	7 378	7 757	7 842	7 882	7 893	7 882	7 863	7 854
Privé								
Collèges	1 757	1 814	1 802	1 765	1 776	1 777	1 786	1 796
Lycées professionnels	978	809	650	664	670	660	659	652
Lycées généraux et technologiques	1 194	1 290	1 094	1 064	1 077	1 065	1 053	1 040
EREA	–	–	–	–	1	1	1	1
Total	3 929	3 913	3 546	3 493	3 524	3 503	3 499	3 489
Total public et privé	11 307	11 670	11 388	11 375	11 417	11 385	11 362	11 343

n.d. : information non disponible.

Champ : France métropolitaine + DOM, hors Mayotte avant 2011, public et privé.

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2014

	Dispositif « Éclair »	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	2 115	4 404
Collèges	300	775

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Les diplômes délivrés

En 2014, plus de 1 600 000 diplômes ont été délivrés aux collégiens et lycéens par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture : près de 675 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, et environ 625 000 baccalauréats dans les trois filières (générale, technologique, professionnelle), auxquels s'ajoutent 340 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement sensible depuis sa création au milieu des années 1980. Après le tassement observé pour la session 2013 (achèvement de l'arrivée simultanée de lycéens l'ayant préparé en trois ou quatre ans), la hausse reprend à la session 2014.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène de hausse générale des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent ainsi 12 à 13 points au brevet et au BEP, 15 points au baccalauréat, et 19 au CAP.

Évolution du nombre des diplômes délivrés

		1990	1995	2000	2010	2011 y c. Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013 y c. Mayotte	2014 y c. Mayotte
Brevet	présents	803 156	805 317	771 589	747 702	764 630	780 545	791 171	790 665
	admis	584 453	592 153	601 110	624 012	637 640	661 141	674 227	674 958
	% succès	72,8	73,5	77,9	83,5	83,4	84,7	85,2	85,4
CAP¹	présents	415 825	363 355	287 945	189 277	224 221	222 948	231 425	228 540
	admis	269 798	260 673	215 623	154 265	185 466	186 269	194 022	191 203
	% succès	64,9	71,7	74,9	81,5	82,7	83,5	83,8	83,7
BEP¹	présents	230 625	284 770	285 799	206 684	192 946	190 250	181 979	180 120
	admis	161 811	188 224	208 559	156 980	148 349	150 794	151 580	148 014
	% succès	70,2	66,1	73,0	76,0	76,9	79,3	83,3	82,2
Baccalauréat général	présents	332 638	382 310	339 380	320 597	321 569	327 960	331 994	336 070
	admis	250 864	287 046	271 155	279 751	283 821	293 837	305 316	305 667
	% succès	75,4	75,1	79,9	87,3	88,3	89,6	92,0	91,0
Baccalauréat technologique	présents	169 406	183 154	193 107	163 585	157 239	150 406	144 396	142 455
	admis	115 808	138 267	152 778	133 431	129 472	125 121	124 853	129 210
	% succès	68,4	75,5	79,1	81,6	82,3	83,2	86,5	90,7
Baccalauréat professionnel	présents	33 095	90 716	117 019	137 033	185 824	243 423	201 806	232 190
	admis	24 602	65 936	92 617	118 586	156 063	190 899	159 241	190 773
	% succès	74,3	72,7	79,1	86,5	84,0	78,4	78,9	82,2
Tous baccalauréats	présents	535 139	656 180	649 506	621 215	664 632	721 789	678 196	710 715
	admis	391 274	491 249	516 550	531 768	569 356	609 857	589 410	625 650
	% succès	73,12	74,86	79,53	85,60	85,66	84,49	86,91	88,03
Total des admis tous diplômes		1 407 336	1 532 299	1 541 842	1 467 025	1 540 811	1 608 061	1 609 239	1 639 825

1. Y compris les diplômes de l'enseignement agricole à partir de 2010.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Multipliée par 1,9 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation atteint 146,0 milliards d'euros en 2014, ce qui représente 6,8 % du PIB et 8 360 euros par élève ou étudiant.

EN 2014, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 146,0 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB) (tableau 1.1). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un effort financier à hauteur de 8 360 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe, en 2011, au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE (6,1 %), au-dessous des États-Unis, de la Finlande, du Royaume-Uni et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne, du Japon ou de l'Italie (figure 1.4).

Entre 1980 et 2014, en euros constants (prix 2014), la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué (figure 1.2). Dans les années 1980, elle passe de 6,5 % à 6,9 % en 1985 pour revenir à son niveau de départ en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, la décennie suivante voit cette part décroître régulièrement jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 29 % contre + 12 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis

subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,8 % entre 2011 et 2014.

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève : tous niveaux confondus, il progresse sur la période 1980-2014 de près de 1,7 % par an en prix constants (figure 1.3). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes, respectivement de 91 % et de 66 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 40 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Près des trois quarts des dépenses sont des charges de personnel, essentiellement supportées par l'État qui participe ainsi de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,5 % en 2014 dont 53,3 % pour le MENESR. Les collectivités territoriales assurent 23,7 % du financement total initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur de 2006 à 2009, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE¹) du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,6 %.

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service – TOS.

La dépense intérieure d'éducation agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : enseignement, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des ménages et des communes est revue, suivie, en 2013, d'une correction pour ces dernières. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale, intégrant notamment Mayotte dans le champ, est opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.

Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

1.1 – La dépense pour l'éducation

	1980	2000	2010	2013	2014p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,4	108,2	139,3	144,0	146,0
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	75,7	133,5	144,2	144,8	146,0
DIE/PIB (en %)	6,5 %	7,3 %	7,0 %	6,8 %	6,8 %
Dépense moyenne par élève¹					
aux prix courants (en euros)	1 810	6 250	8 070	8 290	8 360
aux prix 2014 (en euros)	4 650	7 710	8 350	8 330	8 360
Structure du financement initial (en %)²					
État ³	67,9 %	64,0 %	57,9 %	57,1 %	57,5 %
dont MENESR	60,3 %	56,7 %	52,9 %	52,9 %	53,3 %
Collectivités territoriales	14,3 %	19,9 %	23,9 %	23,9 %	23,7 %
Autres administrations publiques et CAF ²	0,4 %	2,2 %	2,3 %	2,6 %	2,5 %
Entreprises	6,7 %	6,6 %	8,3 %	8,8 %	8,7 %
Ménages	10,7 %	7,3 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %

2014p : données provisoires.

1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre)

s'applique à l'ensemble de la période.

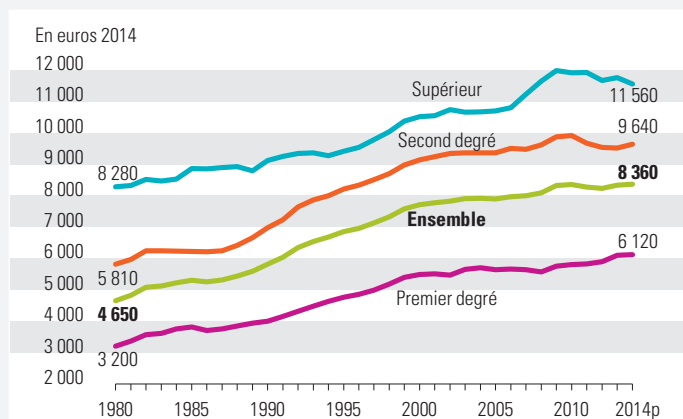
2. L'ARS (allocation de rentrée scolaire versée par la CAF) a été créée en 1986.

3. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

1.3 – Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2014 en euros (depuis 1980)



2014p : données provisoires.

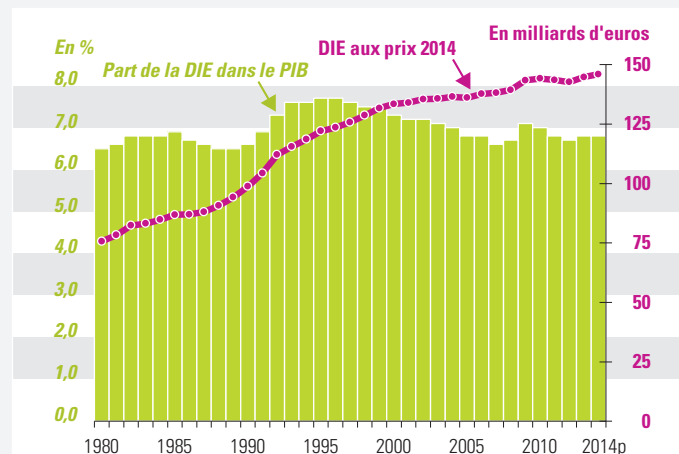
Note : les séries ont été réévaluées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École* (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

1.2 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (depuis 1980)

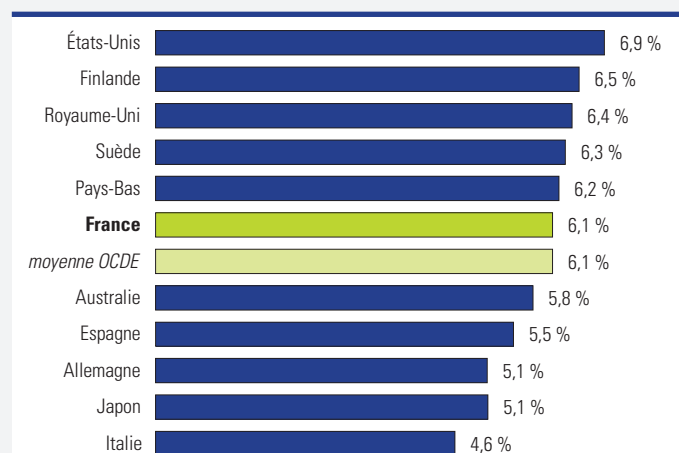


Lecture : en 2014, la DIE s'élève à 146 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Les séries sont en base 2010 (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

1.4 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2011)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

En 2014, un peu moins de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 41,9 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré a augmenté de 91,3 % en prix constants, pour s'établir à 6 120 euros en 2014.

EN 2014, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement préélémentaire et élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 41,9 milliards d'euros (tableau 2.1).

Les collectivités territoriales financent 37,6 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – Atsem et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 71,2 % de la dépense des producteurs d'éducation, dont 22,4 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continuellement régressé, de 29,2 % à 26,6 %, avant de se redresser tendanciellement pour atteindre 28,7 % en 2014. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a augmenté de 89,7 % à prix constants, soit légèrement moins que la dépense intérieure d'éducation (92,9 %).

De 1980 à 2014, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 200 euros à 6 120 euros, soit une augmentation de 91,3 % ou,

en moyenne, de 1,9 % par an (figure 2.2). La croissance, rapide jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, la dépense moyenne dans le premier degré continue de croître entre 2010 et 2014 de 5,5 %, alors qu'elle baisse dans le second degré et dans l'enseignement supérieur, respectivement de 2,7 % et de 2,9 %.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2011 la France se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis, la Suède ou le Royaume-Uni (figure 2.4).

De 1980 à 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées. Grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire, la dépense pour un élève du préélémentaire est même plus élevée en 1997. Ensuite, ces deux dépenses restent relativement proches avec, en 2013 et en 2014, de nouveau un léger avantage pour un élève de préélémentaire (6 240 euros) par rapport à un élève d'élémentaire (6 050 euros).

De 1990 à 2014, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire), sans redoublement ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 54 %, passant de 31 820 à 48 980 euros (en euros constants) (tableau 2.3). ■

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : hébergement et restauration, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, etc., pour la partie correspondant au premier degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des ménages et des communes est revue, suivie, en 2013, d'une correction pour ces dernières. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ est opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

La dépense d'éducation pour le premier degré

2

2.1 – La dépense d'éducation pour le premier degré¹

	1980	2000	2010	2013	2014p
DIE pour le premier degré¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,6	29,8	38,0	41,3	41,9
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	22,1	36,7	39,3	41,5	41,9
Part dans la DIE (en %)	29,2 %	27,5 %	27,2 %	28,7 %	28,7 %
Dépense moyenne par élève ¹ aux prix 2014 (en euros)	3 200	5 490	5 800	6 100	6 120
Structure du financement initial (en %)²					
État ³		55,5 %	53,5 %		54,1 %
<i>dont MENESR</i>		55,3 %	53,3 %		54,0 %
Collectivités territoriales		36,4 %	38,3 %		37,6 %
Autres administrations publiques et CAF		1,6 %	2,3 %		2,3 %
Entreprises		0,0 %	0,0 %		0,0 %
Ménages		6,5 %	5,9 %		6,0 %

2014p : données provisoires.

1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période.

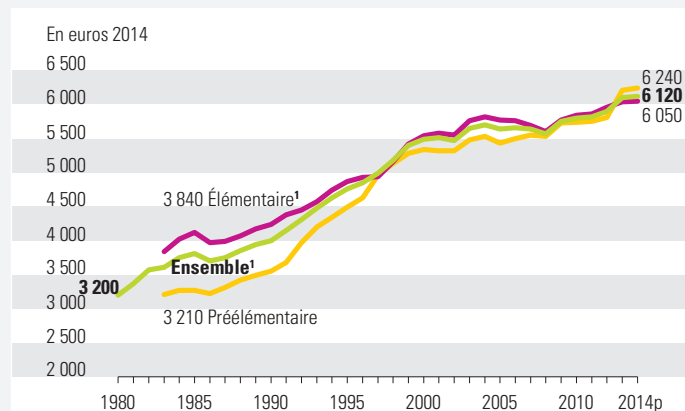
2. La structure du financement initial du 1^{er} degré n'a pas été réévaluée avant 2006.

3. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

2.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2014 en euros (depuis 1980)



2014p : données provisoires.

Note : les séries sont réévaluées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

1. Pour l'ensemble : y compris l'enseignement spécialisé qui n'est plus distingué de l'enseignement élémentaire.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

2.3 – Dépense théorique par élève pour une scolarité primaire¹ (aux prix 2014)

	1990		2014p	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	10 640	33,4	18 720	38,2
Élémentaire	21 180	66,6	30 260	61,8
Total	31 820	100,0	48 980	100,0

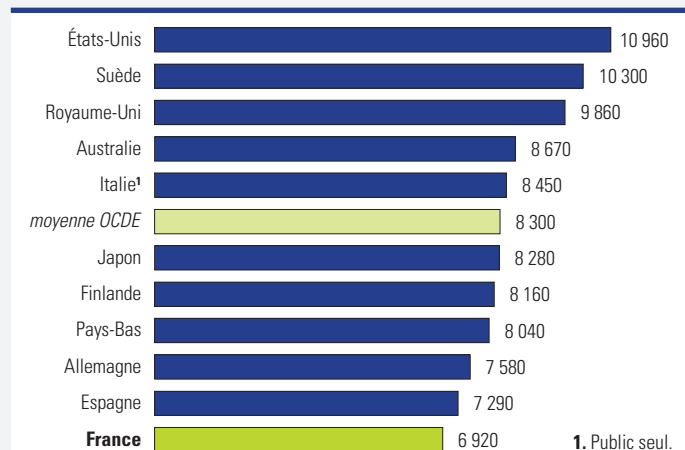
2014p : données provisoires.

1. 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

2.4 – Dépenses pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents dollars (2011)



1. Public seul.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

En 2014, la France a consacré 57,8 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 39,6 % de la dépense intérieure d'éducation.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 65,9 % en prix constants pour s'établir à 9 640 euros en 2014.

EN 2014, la France a consacré 57,8 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 39,6 % de la dépense intérieure d'éducation contre 42,9 % en 1980 (*tableau 3.1*). Fluctuant autour de 43 % jusqu'en 2000, cette part suit une tendance décroissante depuis.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 78,0 % entre 1980 et 2014, soit + 1,7 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 65,9 %, moins fortement que dans le premier degré (*figure 3.2*). Cette hausse, rapide de 1986 à 2000 (plus de 47 %) est due à l'amélioration de la carrière des enseignants d'une part, et, d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont participé plus massivement à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2011 et 2013 (- 4 %). La diminution des dépenses des collectivités territoriales entre 2010 et 2013 (de près de 8 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs au cours de la période (+ 0,8 %), explique cette baisse. En 2014, la dépense par élève connaît un léger rebond de 1,3 %, du fait de l'augmentation de la dépense d'éducation plus rapide que celle des effectifs.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des

adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)¹ par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes : en 2014, elles assurent 21,9 % du financement initial contre environ 14,0 % en 2000. En 2014, l'État ne finance plus que les deux tiers de la DIE du second degré, contre presque trois quarts en 2000.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France présente une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire, 11 110 équivalents dollars en 2011 contre 9 280 pour la moyenne des pays de l'OCDE (*figure 3.4*).

En 2014, la dépense pour un collégien est de 8 410 euros. Pour un lycéen en enseignement général ou technologique, elle est de 11 190 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel, elle atteint 12 230 euros. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 116 180 euros en 2014 contre 79 760 euros en 1990 (aux prix 2014), soit une augmentation de 46 % depuis 1990 (*tableau 3.3*). Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 119 290 euros en 2014, en augmentation de 26 % depuis 1990. ■

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service – TOS.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement ainsi que les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des ménages et des communes est revue, suivie en 2013, d'une correction pour ces dernières. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ est opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

3.1 – La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	1980	2000	2010	2013	2014p
DIE pour le second degré¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,6	46,1	56,7	56,5	57,8
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	32,5	56,9	58,7	56,8	57,8
Part dans la DIE (en %)	42,9 %	42,6 %	40,7 %	39,2 %	39,6 %
Dépense moyenne par élève ¹ aux prix 2014 (en euros)	5 810	9 140	9 910	9 520	9 640
Structure du financement initial (en %)²					
État ³		65,2 %	66,5 %		66,5 %
<i>dont MENESR</i>		61,9 %	63,4 %		63,5 %
Collectivités territoriales		23,5 %	21,8 %		21,9 %
Autres administrations publiques et CAF		2,3 %	2,3 %		2,3 %
Entreprises		2,0 %	2,1 %		2,1 %
Ménages		7,0 %	7,3 %		7,2 %

2014p : données provisoires.

1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre)

s'applique à l'ensemble de la période.

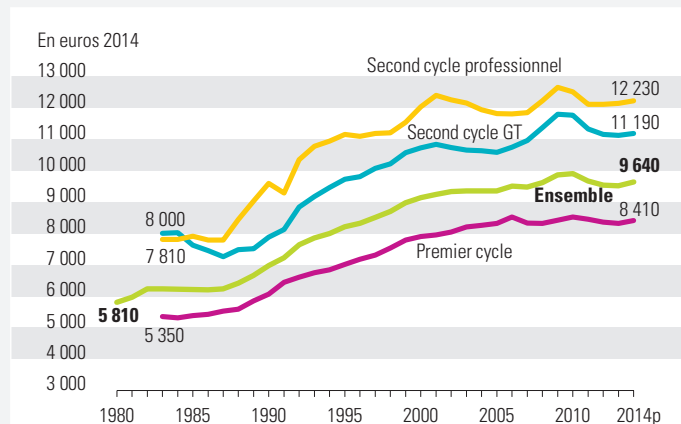
2. La structure du financement initial du second degré n'a pas été rétropléée avant 2006.

3. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2014 en euros (depuis 1980)



2014p : données provisoires.

GT : général et technologique.

Note : les séries sont rétropléées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.3 – Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix 2014)

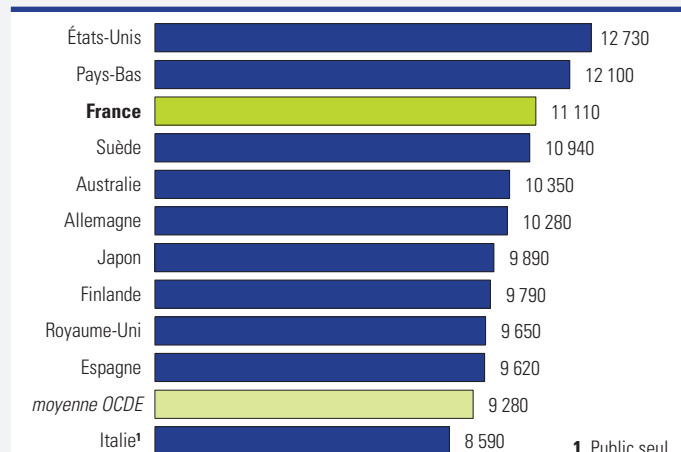
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (en euros)	
		1990	2014p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	79 760	116 180
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans ¹	94 520	119 290

1. 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.4 – Dépense moyenne pour un élève du secondaire Public et privé, en équivalents dollars (2011)



1. Public seul.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 29,2 milliards d'euros en 2014. Cette dépense a été multipliée par 2,6 depuis 1980 (en prix constants).

En 2014, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 560 euros, soit 39,7 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

LA COLLECTIVITÉ nationale a consacré 29,2 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, en 2014. Depuis 1980, cette dépense a connu une forte croissance (+ 2,8 % en moyenne par an). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 15,1 % en 1980 à 20,0 % en 2014 (*tableau 4.1*).

La progression de la DIE du supérieur, en euros constants, est contrastée dans le temps. D'abord soutenue de 1980 à 1995 avec une hausse de 4,2 % en moyenne par an, elle n'est plus que de 1,5 % par an de 1995 à 2006. Elle repart ensuite de 2006 à 2009 avec un rythme annuel moyen de 3,5 %, grâce à un effort budgétaire accru sans toutefois atteindre le niveau de progression des années 1980. Depuis 2010, elle croît plus lentement, en moyenne de 0,7 % par an et connaît même un très léger recul en 2012 (- 0,6 %) et 2014 (- 0,3 %).

Si sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du Supérieur a été multipliée par 2,6, la croissance de la dépense moyenne par étudiant est moins rapide, car le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur double sur la période. La dépense par étudiant atteint ainsi 11 560 euros en 2014, soit 39,7 % de plus qu'en 1980. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmente de 66 %. La période 2006-2009, qui connaît à la fois une augmentation rapide de la DIE (voir *supra*) et un ralentissement de la croissance des effectifs inscrits, voit la dépense par étudiant augmenter de 3,5 % en moyenne par an. En revanche, depuis 2009, le ralentissement de la DIE conjuguée à une reprise de la hausse des effectifs se traduit par une baisse de la dépense par étudiant de 0,7 % par an.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2011, un peu supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (15 380 équivalents dollars contre 13 960) (*figure 4.3*). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place la France près de la moyenne (*figure 4.4*).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (*figure 4.2*). Ils varient, en 2014, de 10 800 euros par an pour un étudiant d'université à 13 660 pour un étudiant de STS et 14 980 pour un élève de CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles). Néanmoins, au cours des années récentes, ces dépenses moyennes ont tendance à se rapprocher. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 148 590 euros en 2014, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS l'est à 146 620 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (69,0 %), loin devant celles des collectivités territoriales (10,9 %) et des ménages (8,6 %). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2014 la dépense par étudiant de 11 560 euros à 12 780 euros. ■

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement supérieur et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, recherche universitaire, etc. Elle ne comprend pas la formation continue.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi, en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des ménages et des communes est revue, suivie en 2013, d'une correction pour ces dernières. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ est opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de R & D relatives à certains organismes (comme le CNRS par exemple). Les indicateurs internationaux sont présentés en équivalents dollars (voir la méthodologie de l'indicateur 2, page 16).

4.1 – La dépense d'éducation pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur)

	1980	2000	2010	2013	2014p
DIE pour le supérieur¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,5	18,6	27,4	29,1	29,2
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	11,4	23,0	28,4	29,3	29,2
Part dans la DIE (en %)	15,1 %	17,2 %	19,7 %	20,2 %	20,0 %
Dépense moyenne par étudiant ¹ aux prix 2014 (en euros)	8 280	10 520	11 910	11 760	11 560
Structure du financement initial (en %)²					
État ³		71,4 %	68,6 %		69,0 %
dont MENESR			62,9 %	61,6 %	62,2 %
Collectivités territoriales			10,6 %	11,1 %	10,9 %
Autres administrations publiques ⁴			1,7 %	1,9 %	1,9 %
Entreprises			7,8 %	9,6 %	9,6 %
Ménages			8,5 %	8,8 %	8,6 %

2014p : données provisoires.

1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période.

2. La structure du financement initial du supérieur n'a pas été réévaluée avant 2006.

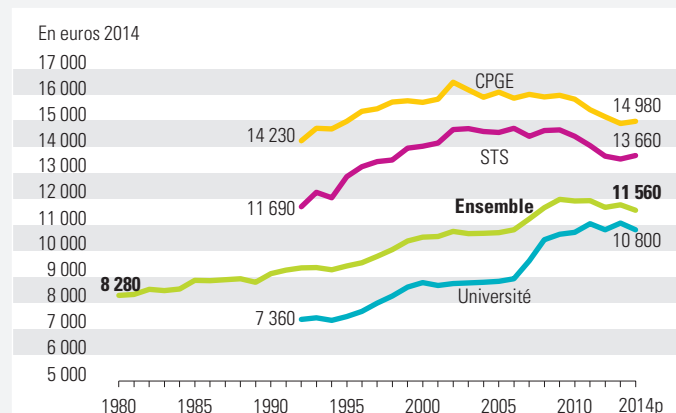
3. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

4. Y compris chambres consulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

4.2 – Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2014 en euros (depuis 1980)

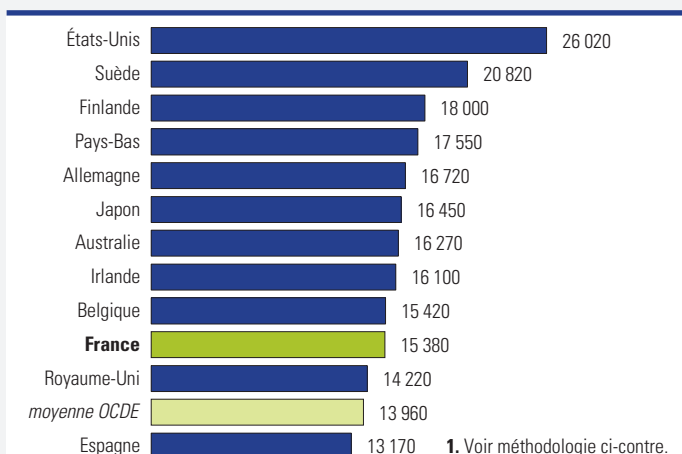


2014p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

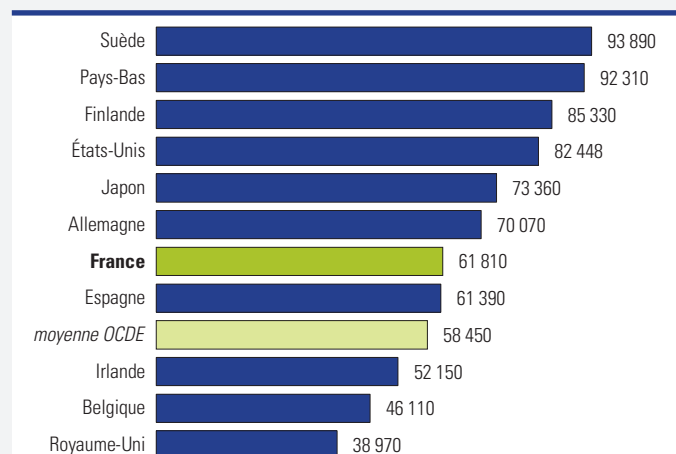
4.3 – Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement¹, en équivalents dollars (2011)



1. Voir méthodologie ci-contre.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

4.4 – Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche), en équivalents dollars (2011)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

5 La formation continue

En 2014, 14,4 milliards d'euros ont été consacrés à la formation continue et 2,7 milliards d'euros aux formations extrascolaires, soit au total 11,7 % de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.

LES DÉPENSES consacrées à la formation continue s'élèvent en 2014 à 14,4 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence de périmètre avec le compte de la formation professionnelle ; voir méthodologie ci-contre). De 2006 à 2014, cette dépense a augmenté de 2,0 % en euros constants (prix 2014) ; celle pour l'enseignement extrascolaire est au même niveau en 2014 qu'en 2006. Cependant, depuis 2010, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE suit une tendance à la baisse (- 0,7 point) (*tableau 5.1*).

En 2014, en financement initial c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (51,1 %), les collectivités locales (17,9 %) et l'État (14,9 %) qui finance la formation de ses agents et celle des demandeurs d'emploi. Le ministère chargé du travail est le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure 2,3 % du financement total.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En près de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé (de 11 % à 42,9 % ; *tableau 5.2*) et en 2012, le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,72 % du montant des salaires bruts, contre 1,35 % en 1972). Plus nombreux à partir en

formation, les salariés suivent cependant des stages de plus courte durée (29 heures contre 62 heures en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, la taille et le secteur d'activité des entreprises. Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et employés depuis le milieu des années 1980, le personnel qualifié reste le premier bénéficiaire des actions. Ainsi, en 2012, 56,5 % des ingénieurs ou techniciens et agents de maîtrise (pour seulement 32,1 % des ouvriers), ont suivi un stage de formation financé par leur employeur (*tableau 5.3*).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne : 16,4 % en 2012 dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 56,5 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence, qui se maintient dans le temps (*figure 5.4*), se retrouve dans l'effort financier des entreprises : 1,3 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 3,9 % dans celles de 2 000 salariés et plus.

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour l'heure, ce dispositif reste peu usité et ne semble donc pas en mesure de corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées. ■

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations. Par rapport au compte de la formation continue établi par le ministère en charge du travail (DARES), le champ est plus restreint pour le compte de l'éducation qui ne comprend pas l'apprentissage, la rémunération des stagiaires ni les exonérations de charges afférentes aux contrats en alternance comme dépense de formation continue. Ainsi, le compte de la formation professionnelle de la DARES s'élève en 2012 à 32 milliards d'euros.

La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise est tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 24-83 qui retrace la façon dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations sont saisies et traitées par le Céreq.

5.1 – La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

	2006	2010	2012	2013	2014p
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,9	14,4	14,4	14,4	14,4
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	14,1	14,9	14,6	14,5	14,4
DIE pour l'enseignement extrascolaire¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	2,4	2,8	2,6	2,7	2,7
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	2,7	2,9	2,6	2,7	2,7
Part dans la DIE (en %)	12,2 %	12,4 %	12,0 %	11,9 %	11,7 %
Structure du financement initial (en %)					
État ²	24,2 %	17,8 %	15,9 %	15,2 %	14,9 %
dont MENESR	3,7 %	2,3 %	2,6 %	2,2 %	2,3 %
Collectivités territoriales	16,5 %	18,7 %	17,8 %	17,9 %	17,9 %
Autres administrations publiques	3,0 %	4,9 %	5,1 %	4,8 %	4,9 %
Entreprises	45,6 %	47,9 %	50,1 %	51,0 %	51,1 %
Ménages	10,7 %	10,7 %	11,1 %	11,1 %	11,2 %

2014p : données provisoires.

Financement initial : voir méthodologie indicateur 1 p. 14.

1. L'enseignement « extrascolaire » comprend notamment les activités des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivre pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).

2. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP

5.3 – Accès à la formation selon la qualification (%)

	1985	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	30,4	32,0	32,3	32,1
Ouvriers qualifiés	18	26	29				
Employés	21	30	32	32,5	34,3	34,8	36,2
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	53,7	54,0	55,5	55,9
Cadres, ingénieurs	36	50	52	52,3	54,9	56,5	55,5
Ensemble	23	34	37	39,4	41,7	42,7	42,9

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : Déclarations 2483, Céreq.

5.2 – Évolution de l'accès à la formation continue (%)

	1972	1980	1990	1995	2005	2011	2012
Hommes	12,4	20,1	35,0	36,1	42,6	45,1	45,3
Femmes	6,9	13,9	29,4	32,7	35,4	39,4	39,9
Ensemble	10,7	17,5	31,8	34,3	39,4	42,7	42,9

Lecture : en 2012, 39,9 % des femmes et 45,3 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

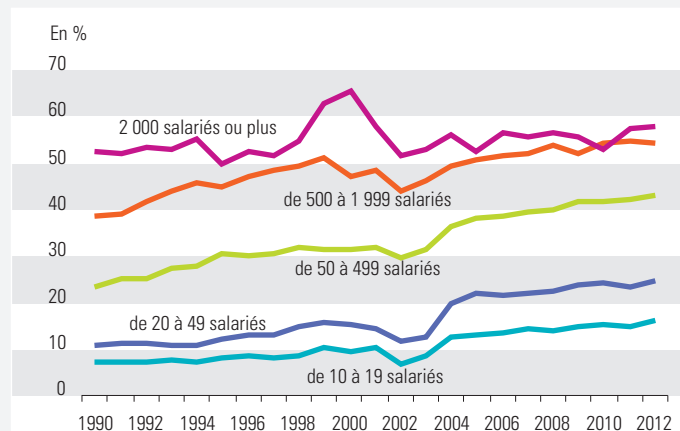
Nouveau redressement des données issues des déclarations 2483

Le calcul des pondérations des données 2483 destiné à compenser les formulaires 24-83 absents ou inexploitable a été revu, notamment pour être davantage représentatif des entreprises de 10 à 19 salariés. Ce nouveau calcul affecte à la fois les montants de dépenses des entreprises qui ont été revus à la hausse et les taux d'accès des salariés, revus à la baisse. Ce nouveau calcul s'applique aux années 2005 à 2011. Avant 2005, les chiffres n'ont pas pu être recalculés avec la nouvelle méthode et les évolutions entre 2004 et 2005 sont donc à prendre avec précaution.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : Déclarations 2483, Céreq.

5.4 – Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises



Note : à partir de 1999, un redressement est effectué pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce qui entraîne une révision à la hausse du taux d'accès.

Champ : France ; hors congé individuel de formation, contrats de professionnalisation et d'alternance.

Source : Déclarations 2483, Céreq.

Un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 33,7 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 621,8 millions d'euros en 2014.

DIFFÉRENTES formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un effort budgétaire d'environ 588,8 millions d'euros en 2014. Les bourses attribuées concernent 1 332 539 jeunes (France métropolitaine et DOM y compris Mayotte, public et privé), soit 24,2 % de l'ensemble des élèves ([tableau 6.1](#)). Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,6 % contre 11,6 %. En 2014, ces bourses ont été attribuées à 834 276 collégiens et 498 263 lycéens ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (33,7 %) qu'en lycée général ou technologique (17,4 %) ([figure 6.2](#)).

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 79 983 bénéficiaires en 2014-2015. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente. De droit, ces bourses sont attribuées

aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elles peuvent aussi être attribuées à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail en classe de troisième.

Venant en complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale, et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, prime d'équipement et/ou prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat ([tableau 6.3](#)). Des enveloppes de fonds sociaux (32,9 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation est de 1,9 milliard d'euros en 2014 ([tableau 6.4](#)). ■

Bourses nationales. Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits des conseils départementaux ou régionaux.

Bourses du second degré. Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux d'un montant annuel de 84 euros, 228 euros et 357 euros. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle (troisième prépa-pro, DIMA en CFA et MFR). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 45,30 euros en 2014-2015.

Bourses d'enseignement d'adaptation. Elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont orientés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

Fonds social pour les cantines. Ils ont été mis en place afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens. Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

6.1 – Élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2006-2007	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Effectifs de boursiers en collège	789 726	780 275	821 251	812 581	834 276
% de boursiers en collège	23,6 %	24,4 %	25,1 %	24,7 %	25,3 %
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	250 261	253 726	261 575
% de boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,2 %	17,2 %	17,4 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	228 011	236 008	236 688
% de boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	32,7 %	33,2 %	33,7 %
Total lycée	589 373	539 377	478 272	489 734	498 263
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	86 414	82 560	79 983
% de boursiers en lycée	26,7 %	24,4 %	22,2 %	22,4 %	22,6 %
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 319 652	1 299 523	1 302 315	1 332 539
% de boursiers (collèges et lycées)	24,8 %	24,4 %	24,0 %	23,8 %	24,2 %
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité ¹	581 907	611 244	527 241	543 623	552 659

1. Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables) en lycée.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2012, public et privé.

Source : MENESR-DGESCO.

6.3 – Aides aux élèves

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2013	Montant 2014	Évolution 2001-2014	
	En milliers d'euros			En euros courants	En euros constants
Aides directes MENESR					
Bourses de collège	115 070	161 617	169 245	47,1 %	21,1 %
Bourses de lycée ¹	206 853	198 488	203 318	- 1,7 %	- 19,1 %
Bourses au mérite – lycée ²	7 055	66 048	63 986	n.s.	
Primes (lycée, sauf internat)	165 420	136 042	138 243	- 16,4 %	- 31,2 %
Prime à l'internat – collège ³		1 638	1 592		
Prime à l'internat – lycée ³		11 929	11 834		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	531	599	- 42,3 %	- 52,5 %
Fonds sociaux ⁴	67 900	32 400	32 992	- 51,4 %	- 60,0 %
Total aides directes MENESR	563 336	608 693	621 809	10,4 %	- 9,1 %
Allocation de rentrée scolaire⁵	1 233 762	1 852 488	1 900 329	54,0 %	26,8 %

n.s. : résultat non significatif.

1. La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

2. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

3. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

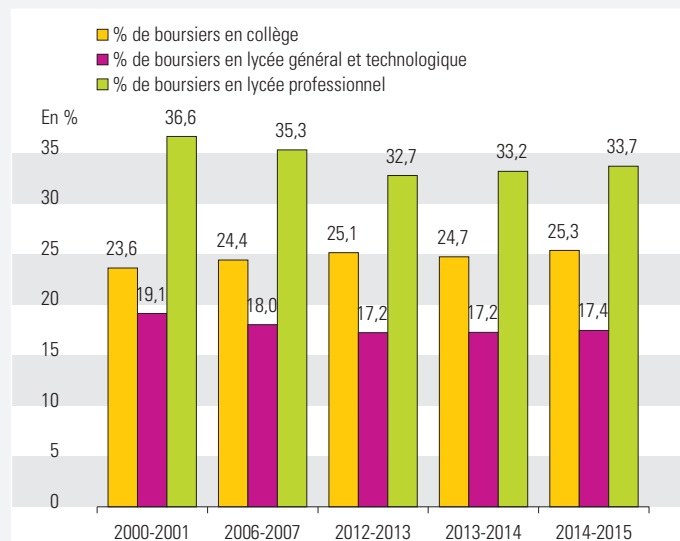
4. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

5. Pour 2013 et 2014 : montant de l'ARS versé par les CAF uniquement.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO ; CNAF.

6.2 – Proportions de boursiers dans le second degré



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011, public et privé.

Source : MENESR-DGESCO.

6.4 – Montants de l'aide moyenne aux boursiers¹ et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

	2000-2001	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Évolution 2000-2014
Aide moyenne en collège	152 €	199 €	201 €	205 €	+ 34,6 %
Effectifs de boursiers en collège ²	789,7	821,3	812,5	834,3	+ 5,6 %
Effectifs des élèves de collège ²	3 346,3	3 270,7	3 290,6	3 293,7	- 1,6 %
Aide moyenne en lycée	664 €	845 €	842 €	838 €	+ 26,2 %
Effectifs de boursiers en lycée ²	589,4	478,3	489,7	498,3	- 15,5 %
Effectifs des élèves de lycée ²	2 204,2	2 151,3	2 182,1	2 203,4	- 0,0 %

Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2012-2013	2013-2014	2014-2015
6-10 ans		358 €	360 €	363 €
11-14 ans	253 €	378 €	380 €	383 €
15-18 ans		391 €	394 €	396 €

1. Bourses + primes du ministère chargé de l'Éducation nationale, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation (enseignement public et privé).

2. En milliers.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO ; CNAF.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère 1 052 800 personnes au titre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » dont 915 300 appartiennent au secteur public et 137 500 au secteur privé sous contrat. 81,2 % de ces personnels sont des enseignants.

DURANT l'année scolaire 2014-2015, 1 052 800 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au titre de l'enseignement scolaire : 855 000 sont enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat, soit 81,2 % de l'ensemble du personnel (tableau 7.1). Les effectifs d'enseignants intègrent les stagiaires en pleine responsabilité de classe depuis la rentrée 2010, cette réglementation ayant été appliquée jusqu'à la rentrée 2013.

Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants (+ 4,7 % jusqu'à la rentrée 2010), interrompue aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau durant l'année scolaire 2013-2014 en raison du recrutement, pour une durée limitée à un an, des candidats admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants ; leur service devant élèves correspondait en moyenne à un mi-temps. En 2014, le nombre d'enseignants du premier degré se maintient au même niveau qu'en 2013, du fait du nombre élevé d'admis aux concours d'enseignants (figure 7.3). Dans le second degré, la réduction, continue depuis l'année 2002-2003 (près de 56 000 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), est enrayée depuis la rentrée 2013.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 374 500 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées et 480 500 dans un établissement du second degré, public ou privé (tableau 7.2).

197 700 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'Éducation nationale ou en administration centrale au titre de l'enseignement scolaire. Parmi ces agents, 86 800 assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire interviennent dans les écoles et les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent aussi à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au changement de tutelle pour les personnels ouvriers et adjoints techniques, de celle de l'État à celle des collectivités territoriales. ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Enseignants ¹	Public	734 977	712 453	720 655	712 625	705 351	718 275	717 526
	Privé	139 650	140 454	138 639	137 022	136 316	137 569	137 502
	Total	874 627	852 907	859 294	849 647	841 667	855 844	855 028
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance ²		311 232	210 393	208 494	193 898	200 975	200 249	197 729
<i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap³, assistants pédagogiques⁴</i>		61 470	83 969	82 980	83 542	90 754	89 827	86 772
Total		1 185 859	1 063 300	1 067 788	1 043 545	1 042 642	1 056 093	1 052 757
Part des enseignants ⁵		73,8 %	80,2 %	80,5 %	81,4 %	80,7 %	81,0 %	81,2 %

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé sous contrat, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010.

2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication « État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France » ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni, à partir de 2010, pour les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

3. Corps créé en 2014 (décret du 27 juin 2014).

4. Les derniers aides-éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

5. La part des enseignants a été recalculée sur le total, y compris les assistants d'éducation, calcul différent des éditions antérieures à 2012.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, fichiers de paye de janvier 1999 à janvier 2015.

7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en janvier 2015

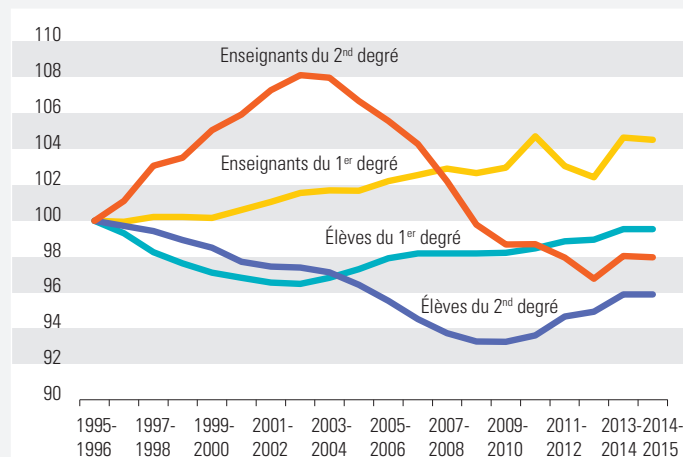
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	330 496
Enseignement du premier degré privé	44 034
Enseignement scolaire du second degré public	387 030
Enseignement du second degré privé	93 468
Total enseignants	855 028
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance ¹	110 957
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	86 772
Total	1 052 757

1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



Note : Les admissibles contractuels du premier degré privé n'étaient pas recensés dans l'édition 2014 de *L'état de l'École*. Ils ont été intégrés au titre de l'année 2013-2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

Parmi les 855 000 enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année 2014-2015, 43,8 % exercent dans le premier degré et 56,2 % dans le second degré. 197 700 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, le premier degré public compte 330 500 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.1). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,8 %). Parmi les 44 000 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 88,4 % ont une rémunération correspondant à celle des professeurs des écoles, 9,2 % sont instituteurs suppléants.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 387 000 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.2). Plus de six enseignants sur dix (62,4 %) sont certifiés ou assimilés ; plus d'un sur dix sont agrégés (12,0 %) ; 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 61,2 % des 93 500 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive, 3,7 % sur des échelles d'agrégés et 11,1 % sur celles des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 2,6 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 6,7 % ne le sont pas dans le secteur public et 20,8 % ne le sont pas dans le secteur privé sous contrat.

Près d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire sont des ASS

(personnels administratifs, sociaux et de santé), parmi lesquels ceux de catégorie C sont les plus nombreux (11,9 % de l'ensemble des agents non enseignants) (figure 8.3). Les DIEO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation) constituent près des deux tiers des effectifs des non-enseignants et sont exclusivement en catégorie A. Ceux qui occupent des fonctions de direction d'établissement sont les plus nombreux parmi les agents titulaires avec les conseillers principaux d'éducation, le groupe des non titulaires étant essentiellement constitué des 86 800 assistants d'éducation. 4,7 % sont des ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation).

Les enseignants du premier degré sont plus jeunes (41,6 ans en moyenne dans le public et 42,9 ans dans le privé) que ceux qui exercent dans le second degré (43,6 ans et 50,0 ans) (figure 8.4). La part des femmes est également beaucoup plus importante dans le premier degré et la féminisation d'autant plus prononcée que la population enseignante est jeune. Les femmes représentent 89,1 % des moins de 30 ans du premier degré public et 94,6 % de ceux du privé. Leur part est plus faible parmi les enseignants âgés de 50 ans et plus : 74,0 % (public) et 91,5 % (privé). La situation est semblable dans le second degré, les femmes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses (64,0 % et 71,0 %) que celles de 50 ans et plus (53,7 % et 65,2 %). ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – hors administration centrale pour les non-enseignants – relevant des programmes de la mission interministérielle : « enseignement scolaire (MIES) » dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

8.1 – Les enseignants du premier degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2010-2011	330 868	81,7	97,6	44 377	91,0	87,8
2011-2012	325 441	81,6	97,2	43 824	91,0	87,3
2012-2013	323 449	81,9	97,5	43 590	91,2	87,3
2013-2014	330 784	82,3	95,4	44 169	91,3	86,3
2014-2015	330 496	82,6	97,8	44 034	91,3	88,4

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

8.2 – Les enseignants du second degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2010-2011	389 787	57,9	62,6	94 262	66,0	60,6
2011-2012	387 184	57,8	61,9	93 198	65,9	60,7
2012-2013	381 902	58,0	62,1	92 726	66,0	60,7
2013-2014	387 491	58,2	61,0	93 400	66,1	60,3
2014-2015	387 030	58,2	62,4	93 468	66,3	61,2

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

8.3 – Personnels administratifs, techniques et d'encadrement¹

		Effectifs	%
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	17 796	9,0
	Catégorie B	16 684	8,4
	Catégorie C	23 563	11,9
	Total ASS²	64 434	32,6
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	35 027	17,7
	Total DIEO²	123 949	62,7
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 802	0,9
	Catégorie B	1 695	0,9
	Catégorie C	5 827	2,9
	Total ITRF	9 324	4,7
Bibliothèques	Total bibliothèques	22	0,0
Ensemble		197 729	100,0

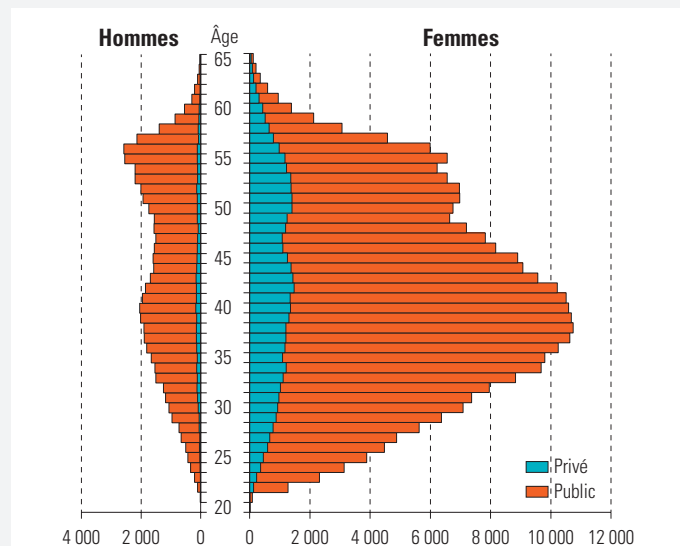
1. Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degré, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'Éducation nationale », hors administration centrale (pour la partie en soutien à l'enseignement supérieur).

2. Y compris les non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

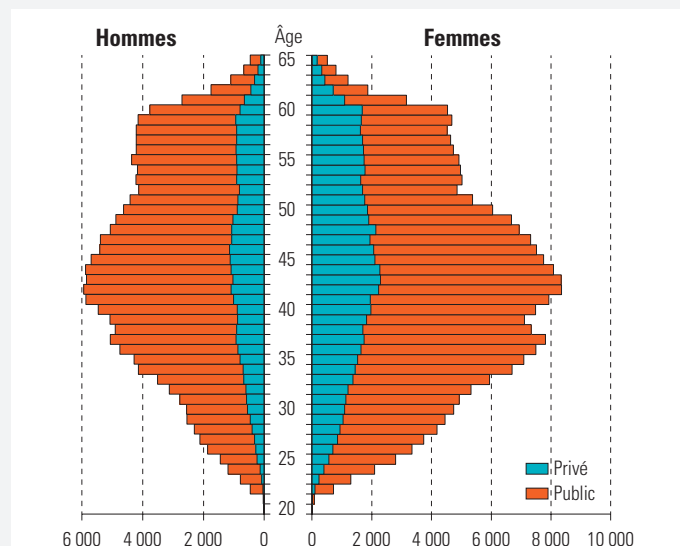
8.4 – Les enseignants du premier degré en janvier 2015



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

8.5 – Les enseignants du second degré en janvier 2015



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée.

En 2013-2014, la durée de scolarisation des jeunes âgés de 2 à 29 ans s'établit à 18,3 années d'études.

LES TAUX de scolarisation par âge constatés en 2013-2014 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,3 années de formation initiale, dont 2,8 années dans l'enseignement supérieur (tableau 9.1).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années entre 1985 et 1995, l'espérance de scolarisation a baissé ensuite progressivement jusqu'à la rentrée 2011. À la rentrée 2013, elle retrouve le niveau de 2011 avec 18,3 années.

La baisse des redoublements participe au tassement de la durée des études (figure 9.2). Les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire. Structurellement, la durée d'études d'un élève dépend de l'orientation en second cycle. Une orientation générale, à moindre mesure technologique, prédispose à des études plus longues qu'une orientation professionnelle. Ainsi la fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues de l'université.

L'espérance de scolarisation dans le supérieur des jeunes âgés au plus de 29 ans stagnait autour de 2,4 années au début des années 2000. Depuis, elle a de nouveau légèrement progressé pour atteindre 2,8 années en 2013-2014.

Sur les deux dernières rentrées, les taux de scolarisation, âge par âge, des 21-29 ans sont généralement stables (figure 9.3).

La scolarisation a continué à progresser dans la plupart des pays de l'OCDE. Aussi la position relative de la France a beaucoup reculé. En 2011-2012, les enfants français ont, à cinq ans, une espérance de scolarisation à temps plein inférieure à la moyenne de l'OCDE. Les jeunes français n'ont pas ou très peu accès à des scolarités et études à temps partiel, aux horaires adaptés à l'exercice d'un emploi étudiant, à la différence des jeunes d'Europe du Nord et des États-Unis (figure 9.4). Aussi, début 2012, les jeunes français âgés de 20 à 29 ans présentent un des plus faibles taux de scolarisation des pays de l'OCDE (26^e rang sur 32), alors qu'ils étaient au 9^e rang (sur 25) début 1995. La scolarisation des adolescents de 15-19 ans, parmi la plus élevée de l'OCDE en 1995 (3^e rang sur 27), situe la France au 22^e rang (sur 32 pays) début 2012. ■

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée.

Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

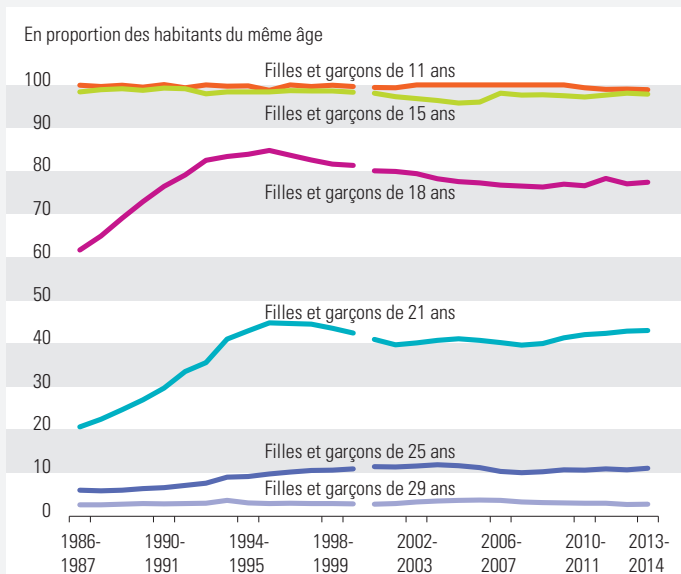
9.1 – Évolution de l'espérance de scolarisation de 2 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)			
	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014
Ensemble¹	16,9	17,9	18,8	18,6	18,4	18,2	18,3
– Filles	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5	18,5
– Garçons	16,8	17,8	18,6	18,5	18,2	18,0	18,1
Préélémentaire	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,1	3,1
Élémentaire	5,5	5,4	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
Secondaire	6,8	7,5	7,7	7,6	7,4	7,3	7,2
Supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,5	2,7	2,8

1. Y compris l'enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enseignement que l'on peut classer ni dans l'enseignement préélémentaire, ni dans l'enseignement élémentaire, ni dans l'enseignement secondaire.

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population.

9.3 – Taux de scolarisation selon l'âge (1986-2014)

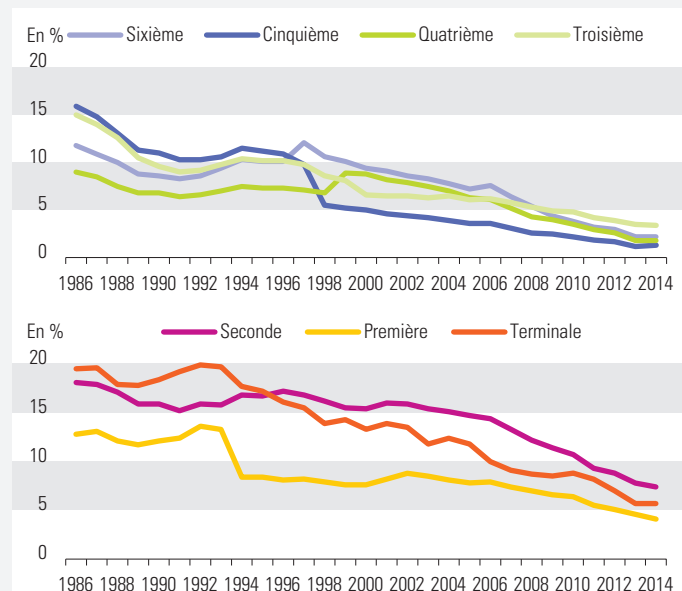


Note : dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques de l'Insee.

Champ : population scolarisée = ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM depuis 1999-2000, hors Mayotte).

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population.

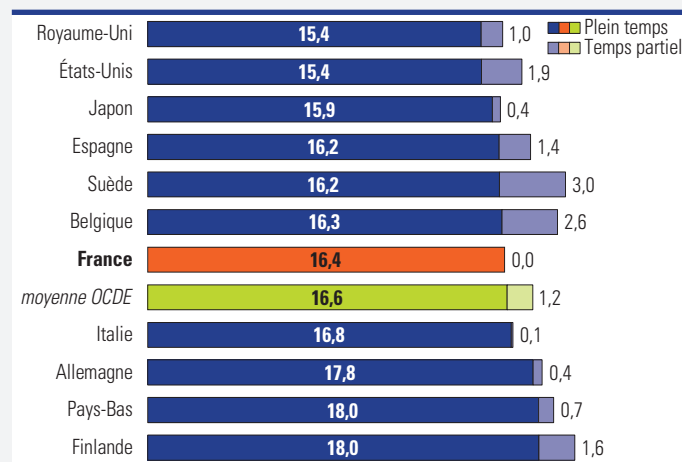
9.2 – Évolution des redoublements de 1986 à 2014



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP.

9.4 – Espérance de scolarisation pour un enfant âgé de 5 ans (2011-2012, en années)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) accueillent plus d'un vingtième des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège Éclair sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 12 points inférieure à celle des collèges hors éducation prioritaire.

À LA RENTRÉE 2014, 300 collèges publics et 2 115 écoles publiques relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 372 600 écoliers et 143 900 collégiens, soit plus d'un élève sur vingt. Les autres collèges de l'éducation prioritaire (EP) s'inscrivent dans les réseaux de réussite scolaire (RRS).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 72,6 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,6 % en RRS et 34,3 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM) (tableau 10.1). Leur retard scolaire est plus fréquent : 19,0 % des élèves issus des écoles Éclair sont « en retard » à l'entrée en sixième contre 15,5 % en RRS et 9,7 % ailleurs.

En fin de CM2, comme en fin de troisième, les élèves des Éclair maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique) du socle commun. Par exemple, si 62,5 % des élèves de CM2 des écoles du programme Éclair maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 69,8 % dans les écoles RRS et 81,8 % ailleurs (figure 10.2).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2014, 39,7 % des élèves

des collèges Éclair et 53,9 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 69,6 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 73,7 % des élèves des Éclair ont obtenu leur DNB contre 84,8 % ailleurs (figure 10.3). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2011, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées.

Par ailleurs, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages »¹. Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné, de façon expérimentale, 102 réseaux d'éducation prioritaire préfigurateurs (les REP+).

À la rentrée 2015, ce dispositif va être étendu à 1 091 REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée. ■

1. Refonder l'éducation prioritaire, dossier de presse du 16 janvier 2014, MENESR.

Depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Éclair). À partir de la rentrée 2015, le dispositif REP+ se substituera au programme Éclair comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 10.1) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2014, qui étaient en CM2 à la rentrée 2013 dans une école Éclair, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.

Les indicateurs du socle commun de connaissances et de compétences publiés concernent l'année scolaire 2012-2013.

Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle (figure 10.2) sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage. La figure 10.3 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2014 du diplôme national du brevet (DNB).

Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement.

Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation concernera le palier 2 (fin de CM2) et en 2016, le palier 3 (fin de troisième).

10.1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 (en %)

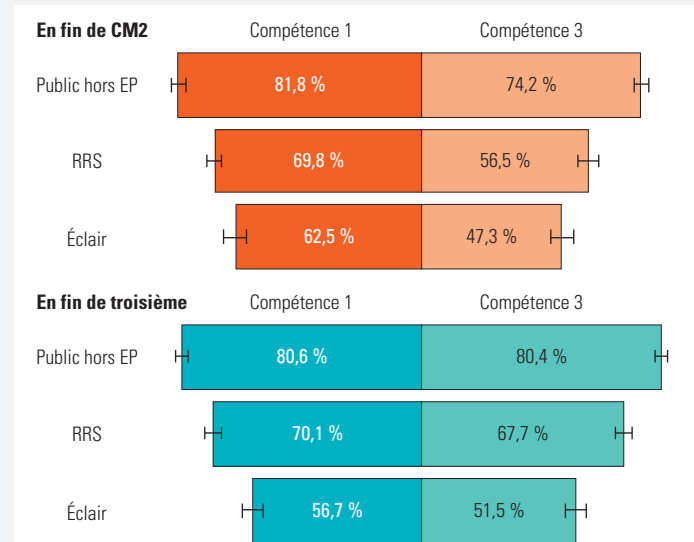
	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième en retard
Éclair	72,6	9,4	19,0
RRS	56,6	18,9	15,5
Hors éducation prioritaire	34,3	38,8	9,7
Ensemble	43,2	30,7	10,8

Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne Éclair correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège Éclair ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école Éclair.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

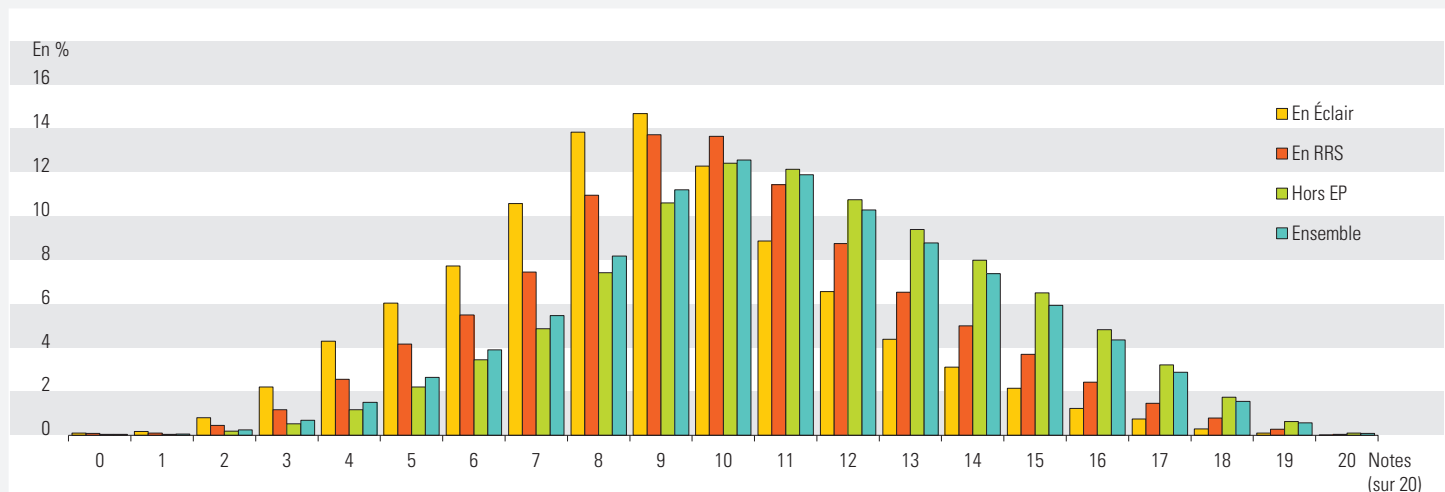
10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2013



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2014



Lecture : dans les collèges Éclair, 12,3 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2014, contre 13,6 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire (RRS), 12,4 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 12,6 % de l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

LA SCOLARISATION dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À l'âge de 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'environ un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*figure 11.1*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : en légère reprise il est de 11,7 % à la rentrée 2014.

En élémentaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 25 élèves. Dans l'élémentaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisin de 30 élèves dans les années 1960, la taille moyenne des classes est maintenant proche de 24 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et de 64 000 en 1990 à un peu plus de 52 000 à la rentrée 2014, du fait notamment de la forte diminution d'écoles élémentaires à classe unique et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et à se déplacer « vers le haut », avec la diminution d'écoles de 5 classes ou moins et l'augmentation d'écoles de 6 classes ou plus (*figure 11.2*).

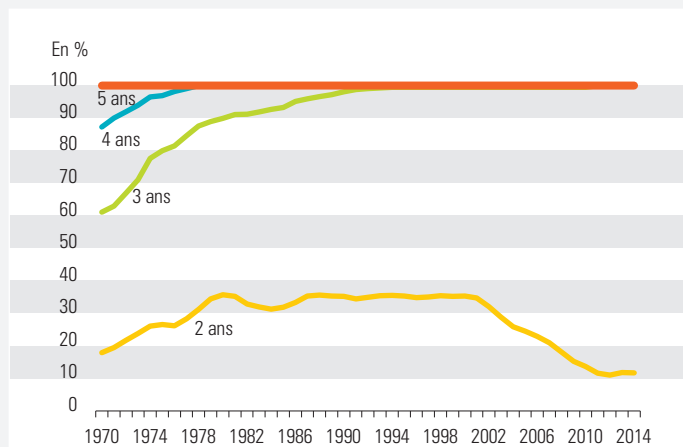
Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du ratio de postes pour 100 élèves (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : après un maximum de 5,37, ce ratio retrouve en 2012 une valeur identique à celle de la fin des années 1990 (5,20, *figure 11.3*). La tendance s'inverse lors des deux dernières rentrées, ramenant le ratio à 5,24 en 2014.

Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le ratio inverse du nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre dépasse 20 au Royaume-Uni en 2012, et 18 en France, où il reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, contre environ 12 en Suède, Italie et Belgique (*figure 11.4*). ■

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'Insee. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 11,7 % en 2014.

Le constat du premier degré par école s'effectue essentiellement à partir de DECIBEL, base de pilotage opérationnel de la « base élèves premier degré » (BE1D).

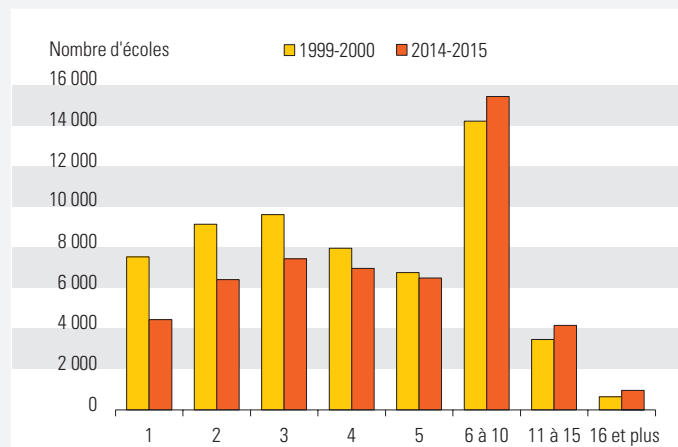
11.1 – Taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans (1970-2014)



Champ : France métropolitaine de 1970 à 2003 et France métropolitaine + DOM à partir de 2004 (hors Mayotte), public et privé.

Sources : MENESR-DEPP, Insee, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

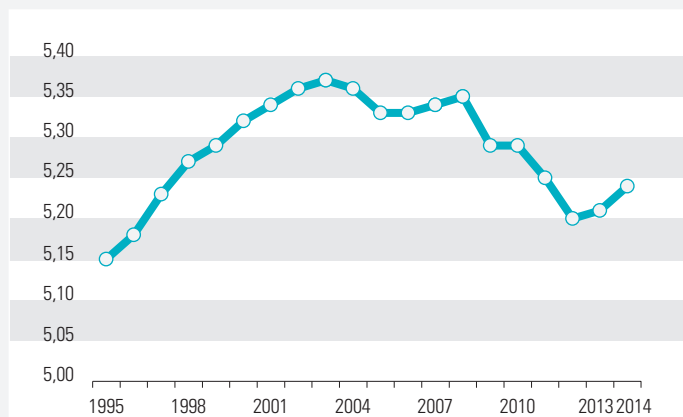
11.2 – Répartition des écoles selon leur nombre de classes



Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (y compris Mayotte en 2014).

Source : MENESR-DEPP.

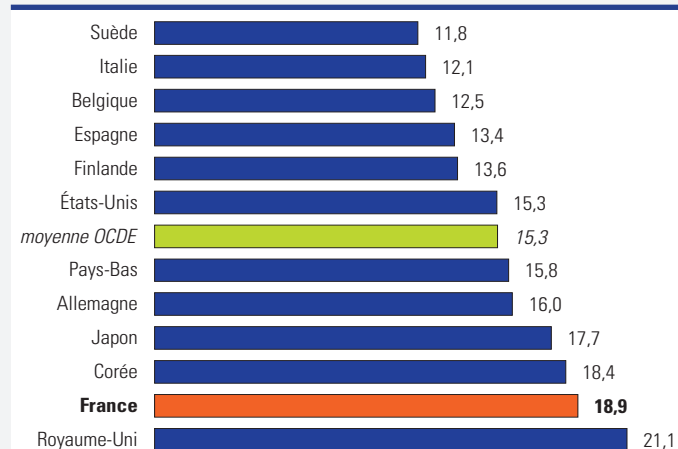
11.3 – Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2014)



Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte à partir de 2011), public.

Source : MENESR-DGESCO.

11.4 – Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2012) (public et privé)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Ce mouvement tend à s'inverser ces dernières années en collège, où l'on compte en moyenne 25 élèves par classe à la rentrée 2014, et 29 en lycée.

LES ÉLÈVES des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne supérieurs à ceux des pays comparables. Pour l'année 2012, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,5 en France, contre plus de 16 aux Pays-Bas ou en Corée, mais seulement 10 ou moins en Belgique et en Espagne (*figure 12.4*). Ce rapport, qui a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collège et lycée, repart à la hausse ces dernières années.

Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique (*figure 12.1*). Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières

rentrées, la taille moyenne des classes s'élève en collège (25,1 élèves en moyenne en 2014) et en second cycle général et technologique (29,0) mais reste proche de 19 élèves en second cycle professionnel.

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plus d'un tiers des heures d'enseignement est assuré en groupe et non en classe entière (*tableau 12.2*), avec des disparités selon le type de formation : dans les collèges du public, une heure d'enseignement sur cinq s'effectue en groupe contre environ une heure sur deux dans les lycées.

L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient dispensés en classe entière ou en groupe. En collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions. En 2014, le E/S s'élève à 21,9 élèves dans le secteur public toutes formations confondues. Il est plus faible lorsque les enseignements sont dispensés dans des structures de petite taille, comme c'est le cas dans le second cycle professionnel où près d'un cinquième des heures sont effectuées devant 10 élèves ou moins (*figure 12.3*). À l'inverse, c'est en CPGE que le E/S est le plus élevé, près d'un tiers des heures étant assurées devant des structures de plus de 35 élèves. ■

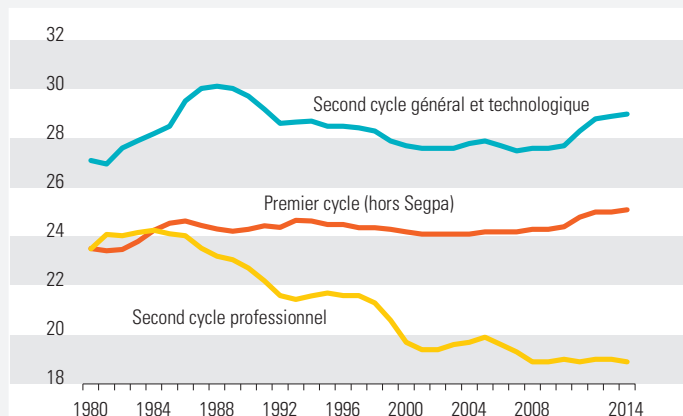
Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur, pour le seul enseignement public, est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements. E/D : nombre moyen d'élèves par division. E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

12.1 – Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2014)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP

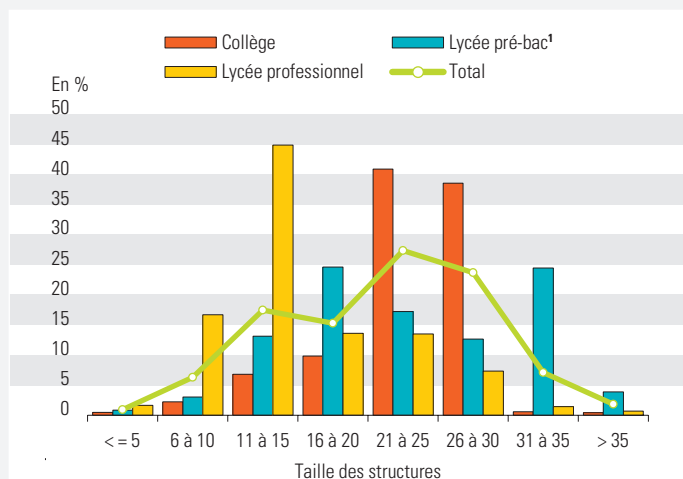
12.2 – Taille des structures par type de formation à la rentrée 2014

Type de formation	E/S	% 10 élèves ou moins	% + de 35 élèves	% heures en groupe
Collège	23,6	2,8	0,5	19,6
Segpa	12,5	32,3	0,1	26,7
Lycée professionnel	15,9	18,4	0,7	49,6
Lycée pré-bac	24,2	3,9	3,9	54,6
CPGE	27,8	7,9	31,8	46,5
STS	19,2	10,5	2,3	42,2
Total	21,9	7,2	1,8	35,2

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, base relais 2014.

12.3 – Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation en 2014

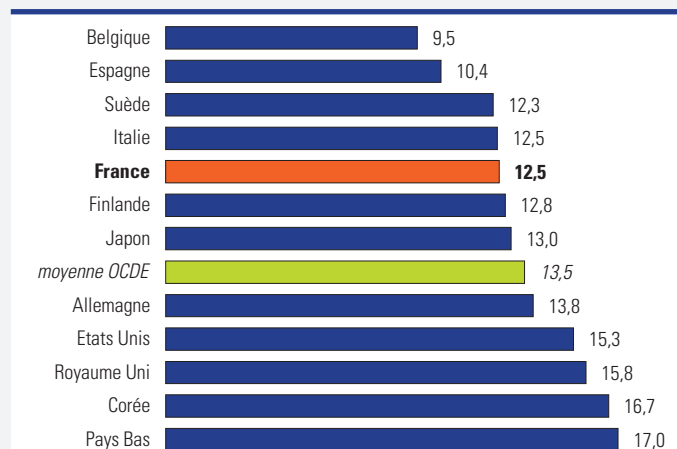


1. Second cycle général et technologique.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, base relais 2014.

12.4 – Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2012)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a déplacé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé le développement de l'apprentissage en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

DEPUIS 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 424 300 en 2013-2014 (409 300 en données provisoires pour 2014-2015).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe environ deux apprentis sur cinq (38,5%). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 43 800 et 60 800 apprentis contre 163 400 pour le CAP. Près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et un peu plus d'un tiers, un diplôme du supérieur (*tableau 13.1 et figure 13.2*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1987-1988 à 2013-2014, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,3 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 65,6 % des recrutements en première année de BP et 21,5 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités :

en 2013-2014, 20,3 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,9 % pour les DUT et 23,4 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2013-2014, les apprenties représentent ainsi 3,4 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 8,9 % des garçons du même âge (*figure 13.3*). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*figure 13.4*). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 32,3 % des apprentis en 2013 contre 28,0 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 7,5 points entre 2007 et 2013, de 29,4 % à 36,9 %. Les apprenties sont plus âgées (19,9 ans en moyenne contre 19,1 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 39,5 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 29,2 % pour les garçons. ■

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère en charge de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État. Définition des niveaux de formation I à VI en annexe p. 75.

13.1 – Évolution des effectifs d'apprentis des niveaux de formation I à V¹ (1990-2013)

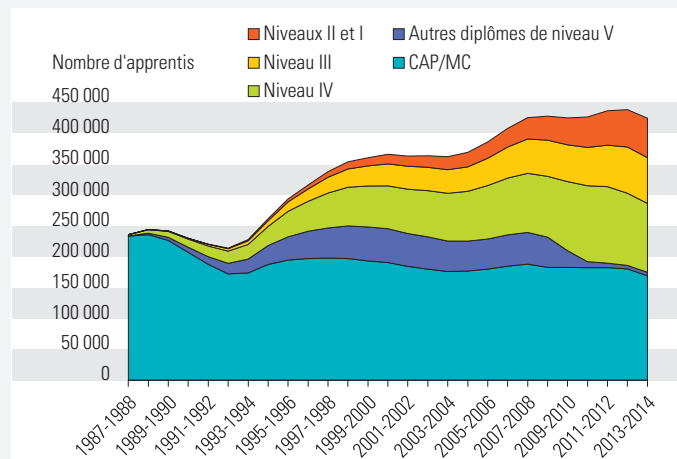
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2013-2014
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	191 857	185 875	174 654
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	123 018	116 897	111 682
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	62 074	74 868	74 048
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	49 331	60 503	63 964
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	426 280	438 143	424 348

1. voir annexe p. 75.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

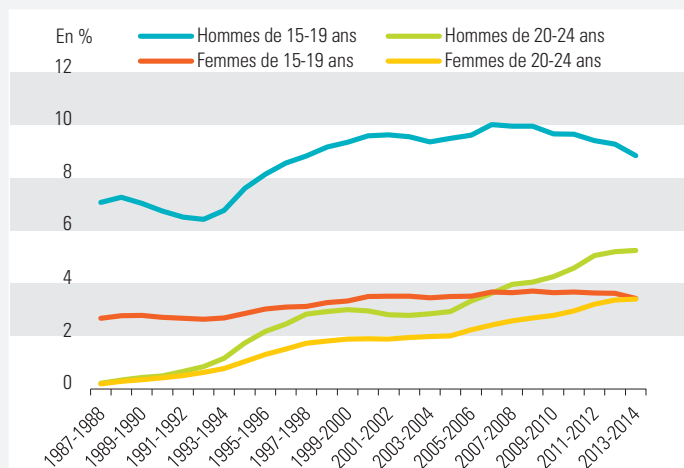
13.2 – Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2013)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

13.3 – Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et de 20-24 ans (1987-2013)

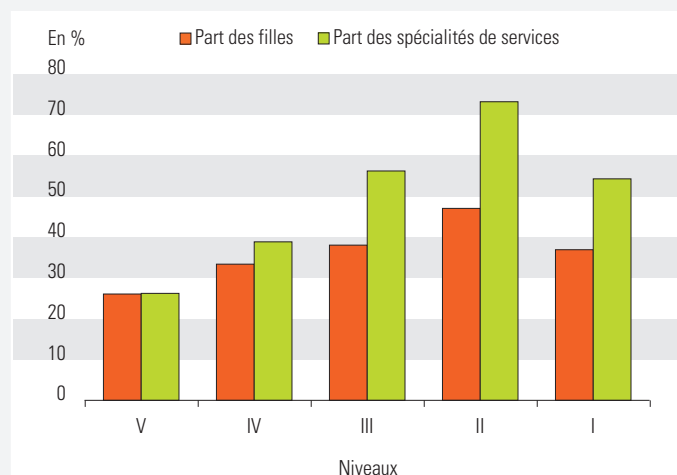


Lecture : en moyenne, 8,9 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation des apprentis en 2013.

Champ : France métropolitaine.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; Insee, estimations basées sur les recensements.

13.4 – Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2013-2014



Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Depuis 2003, l'ensemble du second degré a perdu 166 500 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. En 2013, un tiers des inscrits en classe de terminale prépare un baccalauréat professionnel.

EN 2013-2014, 5 889 000 jeunes âgés de 9 à 26 ans, élèves et apprentis, étaient scolarisés dans l'ensemble du second degré en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les effectifs scolarisés dans le secondaire ont évolué de façon contrastée sur les trente dernières années, influencés par des effets démographiques ou la variation des taux de scolarisation.

Jusqu'à la rentrée 1994, l'évolution des effectifs scolarisés est globalement positive (figure 14.1). La progression soutenue des taux de scolarisation compense la baisse démographique (générations creuses du milieu des années 1970).

Depuis le milieu des années 1990, les évolutions démographiques sont relativement faibles, à l'exception d'une hausse un peu plus importante depuis 2011 du fait de l'arrivée dans le secondaire des élèves nés en 2000 (génération plus importante que les précédentes). La baisse des effectifs scolarisés s'explique essentiellement par celle des taux de scolarisation. La durée de scolarisation diminue légèrement dans le secondaire du fait, en partie, de la baisse des redoublements (indicateur 9 p. 30). Entre les rentrées 2012 et 2013, les effectifs augmentent de 33 400 élèves résultant d'une hausse de 46 700 liée à la démographie et d'une baisse de 13 300 liée à une légère diminution des taux de scolarisation.

Sur les 819 700 élèves inscrits en classe de troisième en 2012-2013, 60 % ont poursuivi à

la rentrée 2013 en seconde générale et technologique et 35 % se sont engagés en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti (tableau 14.2). Ces proportions ont évolué au cours des cinq dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique qui a gagné 6 points. La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Les deux tiers des collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel ont opté à la rentrée 2013 pour ce cursus en trois ans.

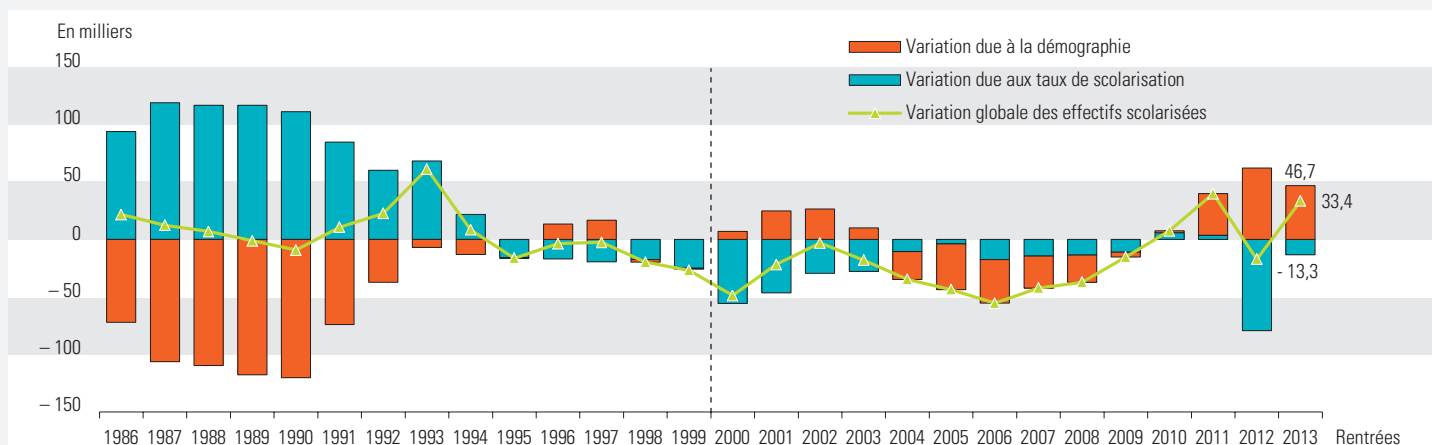
À la rentrée 2013, les effectifs d'élèves et d'apprentis inscrits en terminale professionnelle augmentent de nouveau (+ 31 500) après une année de forte baisse (- 44 000 en 2012). Désormais, le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans est la règle après la présence simultanée de jeunes ayant suivi un cursus en deux ans après un BEP ou un CAP et ce nouveau dispositif. La répartition des terminales selon le type de baccalauréat continue à se modifier : en 2013, un peu plus de trois élèves et apprentis inscrits en terminale sur dix préparent un baccalauréat professionnel, 20 % un baccalauréat technologique et 47 % un baccalauréat général (tableau 14.3). Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. Cette progression s'est observée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques. ■

La variation des effectifs scolarisés dans le secondaire entre deux années scolaires est due à un effet démographique et aux taux de scolarisation.

Effet dû à la démographie : c'est la variation des effectifs scolarisés liée au changement de la taille des générations par âge d'une année scolaire à l'autre.

Effet dû aux taux de scolarisation : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de taux de scolarisation par âge d'une année scolaire à l'autre.

14.1 – Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation (1986-2013)



Note : rupture de série indiquée en pointillés. Les effectifs (population et scolarisés) et les taux de scolarisation utilisés incluent les DOM à partir de la rentrée 1999.

En conséquence, les calculs de variation ne comprennent pas les DOM jusqu'à la rentrée 1999, mais ceux-ci sont inclus à partir de la rentrée 2000.

Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont augmenté de 33 400 élèves entre la rentrée 2012 et la rentrée 2013. Cette augmentation résulte de deux effets :

– une hausse de 46 700 élèves due à l'augmentation de la population (effet démographique) entre la rentrée 2012 et la rentrée 2013 ;

– une baisse de 13 300 élèves due à diminution des taux de scolarisation entre la rentrée 2012 et la rentrée 2013.

Champ : population scolarisée âgée de 9 à 26 ans dans l'ensemble des établissements d'enseignement et des centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM depuis 1999-2000, hors Mayotte).

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES ; Insee pour les effectifs de population.

14.2 – Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (y compris Segpa et formations agricoles)

	2006-07	2009-10	2011-12	2012-13	2013-14
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	841	792	811	818	819,7
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	57,4	58,4	60,3
Second cycle professionnel	37,8	36,8	36,6	35,9	34,5
<i>dont apprentissage</i>	7,7	6,8	7,0	6,5	5,4
– CAP et assimilés	11,8	13,4	13,2	12,7	11,7
– BEP	25,5	4,5			
– Baccalauréat professionnel	0,5	18,9	23,4	23,2	22,9
Maintien en premier cycle	6,4	5,3	4,6	4,3	3,9
<i>dont redoublement</i>	6,0	4,9	4,3	4,0	3,5
Sorties	1,8	1,7	1,4	1,4	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : parmi les 819 700 élèves inscrits en troisième en 2012-2013, 60,3 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2013, 34,5 % en second cycle professionnel, 3,9 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe pré-professionnelle) et 1,3 % sont sortis (vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger).

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) depuis la rentrée 2012-2013.

Sources : MENESR-DEPP systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

14.3 – Évolution des effectifs d'inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

	1996-97	2004-05	2009-10	2011-12	2012-13	2013-14
Bacs généraux	56,9	52,2	52,2	45,5	49,3	47,4
– S	26,7	26,0	26,8	23,1	25,3	24,7
– ES	15,7	16,5	16,7	15,0	15,8	15,2
– L	14,5	9,7	8,7	7,4	8,2	7,5
Bacs technologiques	28,7	29,8	26,5	20,8	21,3	20,1
– STG (STT avant 2006)	14,7	15,7	13,2	10,5	10,7	9,8
– STI2D, STD2A (STI avant 2012)	7,8	7,4	6,1	4,5	4,4	4,3
– ST2S (SMS avant 2007)	3,3	3,9	4,3	3,6	3,8	3,7
– Autres séries technologiques ¹	2,9	2,8	2,9	2,3	2,4	2,4
Bacs professionnels	14,4	18,0	21,3	33,7	29,4	32,4
<i>dont apprentissage</i>	1,4	2,8	4,1	4,4	3,9	3,7
<i>dont lycées agricoles</i>	0,1	1,4	2,2	3,6	3,0	4,2
– Production	6,2	8,8	9,9	17,5	14,4	14,6
– Services	8,2	9,2	11,4	16,2	15,0	17,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	601 345	611 712	608 326	712 658	668 570	703 039

1. STL, hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007).

Lecture : parmi les 703 039 élèves inscrits en terminale en 2013-2014, 47,4 % préparent un baccalauréat général.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte) depuis la rentrée 2011-2012.

Sources : MENESR-DEPP systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

Depuis la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la troisième se fait, soit vers un CAP, soit vers un baccalauréat professionnel. Sans modifier notablement les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme augmente les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'obtenir le baccalauréat.

LA RÉNOVATION de la voie professionnelle généralisée à la rentrée 2009, instaure, à côté du CAP en deux ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé. En cours de cursus menant au baccalauréat, les élèves ont dorénavant la possibilité de présenter un examen : CAP ou BEP.

Depuis les années 1990, les effectifs du second degré professionnel ont diminué régulièrement. Malgré un rebond momentané à la rentrée 2013, la tendance repart à la baisse en 2014 et le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré diminue de 12 700 (- 1,7 %). À la rentrée 2014, les formations au CAP rassemblent 18 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel en représentent près de 82 % (figure 15.1).

Avec la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans. Près de 28 % des élèves de troisième ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2013 sous statut scolaire dans un lycée agricole ou dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche : 23 % en seconde professionnelle et 5 % en première année de CAP (figure 15.2).

Dans le second cycle professionnel, les taux de redoublement restent faibles. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années.

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : elles concernent près de 17 % des élèves en première année de CAP et environ 11 % des élèves de seconde professionnelle (tableau 15.3). La baisse des taux de sortie en cours de formation, observée depuis 2010, semble marquer une pause. En effet, les taux observés à la rentrée 2014 sont proches de ceux constatés l'année précédente. Ces sorties des formations scolaires incluent des arrêts d'études ou des passages en apprentissage.

La réforme de la voie professionnelle, en permettant à l'ensemble des élèves entrant en seconde professionnelle d'atteindre la classe de terminale, a conduit à une augmentation mécanique du nombre de candidats au baccalauréat professionnel : plus de 197 000 candidats se sont présentés, sous statut scolaire, au baccalauréat professionnel à la session 2014 contre 95 000 en 2008. La très grande majorité des candidats sont issus du nouveau cursus en trois ans : seuls les candidats issus d'un cursus de CAP arrivent au baccalauréat après quatre ans d'enseignement professionnel. ■

Les formations de second cycle professionnel comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel, ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Taux de passage : proportion d'élèves inscrits l'année n-1 dans une classe et qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Les taux de passage sont calculés pour les formations relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale ou du ministère en charge de l'Agriculture. En sont donc exclus les élèves inscrits dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de la Défense ; celui du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ; du Secrétariat général du ministère des Affaires sociales et de la Santé ; sont exclus également les élèves qui suivent une formation par alternance (apprentissage).

15.1 – Évolution sur 10 ans des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

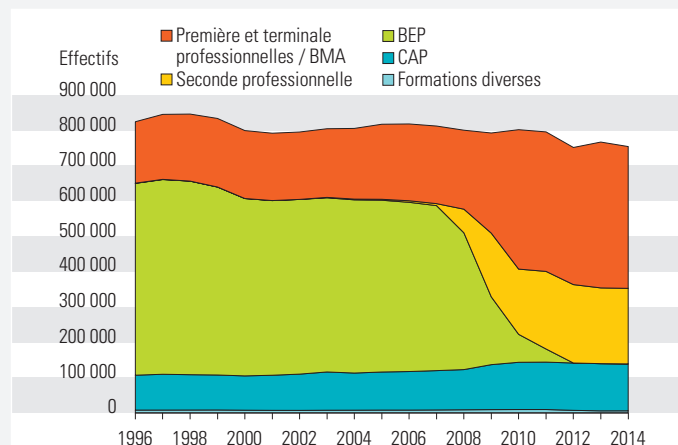
	2004	2014
CAP en 1 an	6 676	5 324
CAP en 2 ans	97 112	127 013
<i>dont première année</i>	53 132	68 607
<i>dont deuxième année</i>	43 980	58 406
CAP en 3 ans	1 028	0
BEP		
Seconde BEP	251 461	–
Terminale BEP ¹	237 367	–
Total BEP	488 828	0
Baccalauréat professionnel / BMA²		
Seconde professionnelle	–	213 253
Première professionnelle / Première année BMA	108 242	207 346
Terminale professionnelle / Deuxième année BMA ³	93 323	192 891
Total baccalauréat professionnel / BMA	201 565	613 490
Mentions complémentaires niveaux IV et V	6 292	5 335
Formations diverses	1 504	686
Total second cycle professionnel	803 005	751 848

1. Y compris BEP en 1 an. 2. Brevet des métiers d'art. 3. Y compris les bacs pro en 1 an.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour l'année 2014, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MENESR ou du ministère de l'agriculture, y compris EREA.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

15.2 – Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel depuis 1996



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MENESR ou du ministère de l'agriculture, y compris EREA.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

15.3 – Principaux taux de passage dans le second cycle professionnel

		2012	2013	2014
CAP en 2 ans Première année	Redoublement	4,1	4,1	4,3
	Passage en deuxième année	75,1	76,2	76,0
	Autres orientations	3,4	3,0	3,1
	Sorties	17,4	16,8	16,6
CAP en 2 ans Deuxième année	Redoublement	4,9	4,8	5,1
	Passage en baccalauréat professionnel	23,5	24,7	24,4
	Autres orientations	8,2	8,5	9,0
	Sorties	63,4	62,0	61,5
BMA en 2 ans¹ Première année	Redoublement	0,4	1,9	2,2
	Passage en baccalauréat professionnel / BMA : terminale	84,4	85,8	87,5
	Autres orientations	n.s.	n.s.	n.s.
	Sorties	n.s.	n.s.	n.s.
BMA en 2 ans¹ Deuxième année	Redoublement	3,0	0,8	6,0
	Autres orientations et sorties	97,0	99,2	94,0
	Sorties	–	–	–
Baccalauréat professionnel en 3 ans Seconde professionnelle	Redoublement	4,3	4,1	4,0
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : première professionnelle	81,4	82,7	82,6
	Autres orientations	2,4	2,4	2,5
	Sorties	11,9	10,8	11,0
Baccalauréat professionnel en 3 ans Première professionnelle	Redoublement	2,2	1,9	2,1
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : terminale professionnelle	85,4	86,8	87,0
	Autres orientations	1,0	0,8	0,8
	Sorties	11,4	10,5	10,0
Baccalauréat professionnel en 3 ans Terminale professionnelle	Redoublement	6,1	6,3	5,1
	Autres orientations et sorties	93,9	93,7	94,9

Lecture : parmi les élèves de première année de CAP à la rentrée 2013, 4,3 % redoublaient leur année en 2014, 76,0 % sont passés en deuxième année, 3,1% ont été orientés dans d'autres formations et 16,6 % sont sortis du système éducatif scolaire (poursuite en apprentissage, sortie de formation).

n.s. : non significatif. 1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, y compris les formations agricoles.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

Environ 75 % des bacheliers de 2014 s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur. Plus de la moitié des bacheliers généraux s'inscrivent à l'université, soit 7 points de moins qu'en 2000. Près d'un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une filière professionnelle courte. Les bacheliers professionnels, dont les effectifs se sont accrus avec la réforme de la voie professionnelle, sont sensiblement plus nombreux qu'en 2000 à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

SUR LES 625 650 jeunes qui ont obtenu en 2014 le baccalauréat général, technologique ou professionnel en France métropolitaine et dans les DOM, 74,5 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (y compris apprentissage en STS), soit 2,6 points de moins qu'en 2013 (*tableau 16.1*). La hausse considérable du nombre de bacheliers professionnels à la session 2014 (+ 19,8 %), qui poursuivent moins que les autres bacheliers dans l'enseignement supérieur, amène mécaniquement une baisse du taux d'inscription moyen. La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas le cas des bacheliers technologiques : leur taux d'accès est de 75,5 % en 2014, en hausse par rapport à la rentrée précédente de 1,4 point. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures progresse et s'établit à 35,1 %. Ce taux tient compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, mais pas des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation ou dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux ; mais elle les attire moins qu'il y a 14 ans. Ils sont 65,8 % à prendre une inscription à l'université en 2014, contre 73 % en 2000 (*figure 16.2*). L'université demeure néanmoins pour eux la filière de poursuite d'études la plus fréquente, et semble enregistrer un regain d'attractivité sur la période récente. À la rentrée 2014, 18,1 % des bacheliers généraux se sont orientés dans les filières professionnelles courtes (IUT, STS) : la proportion est stable par rapport à 2013. L'orientation en

classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,1 % des bacheliers généraux.

Les bacheliers de la série S se distinguent par la diversité de leurs orientations : 53,3 % d'entre eux se dirigent vers une filière générale ou de santé à l'université, 18,7 % s'inscrivent en classes préparatoires, 11,6 % en IUT, 5,8 % en STS et 12,2 % dans d'autres formations, en particulier des cycles préparatoires d'écoles d'ingénieurs.

36,6 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS (part stable par rapport à l'année précédente, mais qui dépassait 41 % avant 2013 et la mise en place de l'orientation prioritaire) et 20,6 % vers les disciplines générales de l'université (hausse de 0,8 point). Les filières technologiques courtes sont les principales structures d'accueil de ces bacheliers, particulièrement des bacheliers STI2D : 7 sur 10 s'inscrivent en STS ou en IUT après le baccalauréat.

26,2 % des bacheliers professionnels poursuivent en STS, dont 6,5 % par voie d'apprentissage. Leur part en STS baisse de 3 points par rapport à 2013, mais dans un contexte où l'effectif des bacheliers professionnels s'est fortement accru. En effet, la réforme du baccalauréat professionnel entamée en 2010 et finalisée en 2014 a augmenté considérablement le nombre de bacheliers de cette voie.

L'orientation prioritaire mise en place en 2013 a par ailleurs favorisé l'accueil des bacheliers professionnels en STS. Leur effectif dans cette filière s'est donc accru, mais à un rythme moins élevé que celui des bacheliers.

8,4 % des bacheliers professionnels se dirigent vers l'université, part stable par rapport à 2013. ■

Les données du *tableau 16.1* se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (hors alternance pour les bacheliers généraux et technologiques), juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs (total supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » constituent la majorité des doubles inscriptions.

Depuis 2010, sont prises en compte les inscriptions des bacheliers professionnels en STS en alternance.

Universités : on y intègre les effectifs des centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et ceux de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire.

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales (données 2012-2013) et de formations sociales (données 2012-2013).

STI : sciences et technologies industrielles est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

16.1 – Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur¹

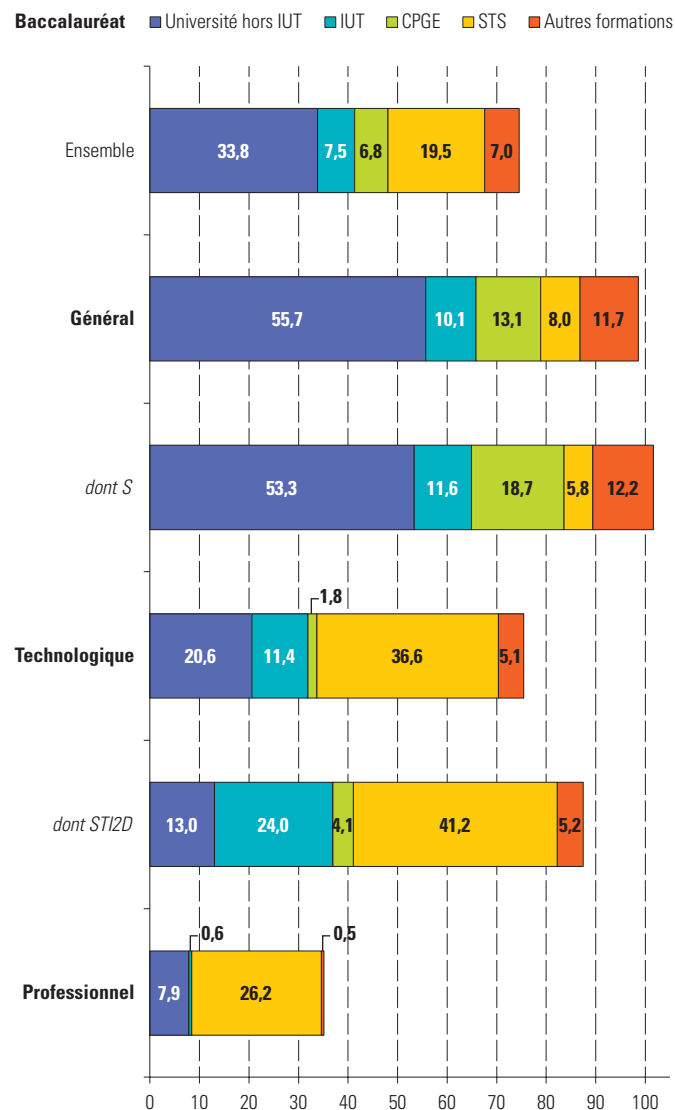
		2000	2010	2012	2013	2014
Baccalauréat général	Ensemble	103,7	99,8	98,2	98,0	98,5
	Université	73,0	65,5	64,1	65,2	65,8
	<i>dont IUT</i>	11,2	10,7	10,6	10,2	10,1
	CPGE	12,6	13,2	13,0	12,5	13,1
	STS	9,0	8,9	8,6	8,1	8,0
	Autres formations	9,1	12,3	12,5	12,2	11,7
<i>dont bac S</i>	Ensemble	107,9	103,2	102,1	101,7	101,6
	Université	71,7	64,5	63,2	64,7	64,9
	<i>dont IUT</i>	14,6	12,5	12,4	11,8	11,6
	CPGE	19,1	19,3	19,1	18,1	18,7
	STS	7,0	6,8	6,5	6,0	5,8
	Autres formations	10,1	12,6	13,3	12,9	12,2
Baccalauréat technologique	Ensemble	77,6	77,8	76,4	74,1	75,5
	Université	28,2	28,5	28,3	30,8	31,9
	<i>dont IUT</i>	9,1	9,9	9,6	11,0	11,4
	CPGE	1,0	1,5	1,7	1,7	1,8
	STS	44,5	42,7	40,8	36,2	36,6
	Autres formations	3,9	5,1	5,6	5,4	5,1
<i>dont bac STI2D</i>	Ensemble	88,4	89,5	86,3	90,8	87,5
	Université	23,5	26,2	26,7	36,7	37,0
	<i>dont IUT</i>	16,2	17,6	17,2	24,4	24,0
	CPGE	2,1	2,9	3,1	3,8	4,1
	STS	60,5	56,6	51,8	44,7	41,2
	Autres formations	2,3	3,7	4,7	5,6	5,2
Ensemble général et technologique	Ensemble	94,3	92,7	91,7	91,1	91,7
	Université	56,9	53,5	53,4	55,2	55,7
	<i>dont IUT</i>	10,5	10,4	10,3	10,4	10,5
	CPGE	8,4	9,4	9,6	9,4	9,7
	STS	21,8	19,8	18,3	16,2	16,5
	Autres formations	7,2	10,0	10,4	10,3	9,7
Baccalauréat professionnel	Ensemble	17,1	34,1	34,3	38,4	35,1
	Université	6,9	7,7	8,8	8,6	8,4
	<i>dont IUT</i>	0,5	0,8	0,8	0,8	0,6
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	25,8	24,9	29,2	26,2
	<i>dont apprentissage</i>	nd	8,2	6,5	6,5	6,5
Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	
Ensemble tous baccalauréats	Ensemble	80,4	79,9	74,0	77,1	74,5
	Université	47,9	43,3	39,4	42,6	41,3
	<i>dont IUT</i>	8,7	8,3	7,3	7,8	7,5
	CPGE	6,9	7,3	6,6	6,9	6,8
	STS	19,6	21,3	20,6	20,0	19,5
	Autres formations	6,0	7,9	7,4	7,6	7,0

1. Voir « définitions » ci-contre.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAF) ; enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

16.2 – Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2014 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



Note : le total des taux d'inscription peut dépasser 100 % en raison des doubles inscriptions.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA ; MAAF-SAFRAN, enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

C'est en lycée professionnel que l'on observe les plus hauts niveaux de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique, et l'absentéisme des élèves est plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée, en raison de la fermeture totale des établissements en fin d'année scolaire.

LES MESURES de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 25 et 14 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 5 pour 1 000 dans les LEGT sur la même période (figure 17.1). Si les résultats restent assez stables en collèges et en LEGT, le nombre de signalements augmente sensiblement en LP : il était de 13 en 2008-2009. Par ailleurs, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, la moitié des LEGT (49 %), les deux cinquièmes des collèges (43 %) et le tiers des LP (32 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre (figure 17.2). Dans le même temps, 14 % des LEGT, 20 % des collèges et 32 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences diffère aussi selon le type d'établissement : 14 % des LEGT, 20 % des collèges et 32 % des LP ont enregistré

au moins 4 actes de violence grave. En collège, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT et en LP.

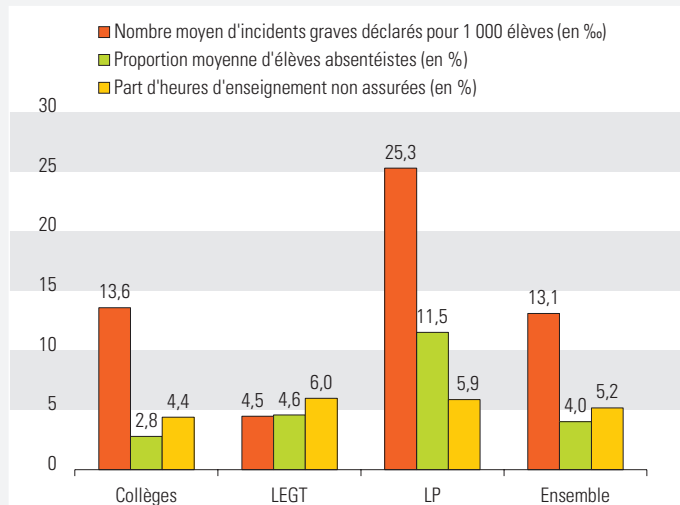
L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 12 % des élèves en 2013-2014 (figure 17.1). Il est deux fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 3 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2014, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 0,9 % et ce taux est supérieur à 8,4 % pour un collège sur dix (tableau 17.3). Alors que la moitié des LEGT observe moins de 2,5 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 17,0 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 6,6 % pour la moitié des LP mais dépasse 27,1 % pour un LP sur dix.

La part des heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,4 % (soit 1,5 semaine par an), qu'en LP (5,9 % soit 2,1 semaines) et en LEGT (6,0 % soit 2,1 semaines) (figure 17.4). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, en raison de l'organisation d'examens, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1 semaine par an (soit 3,3 % du temps scolaire) contre 0,4 semaine pour les collèges (soit 1,1 %). ■

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping » (vidéoagression), etc. sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée

Un élève est considéré comme absentéiste dès lors qu'il a cumulé quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2013 à avril 2014 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

17.1 – Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement (année scolaire 2013-2014)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence et l'enquête sur l'absentéisme des élèves ; France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2013-2014.

17.3 – Distribution des établissements (en ‰), selon la part d'élèves absents (janvier 2014)

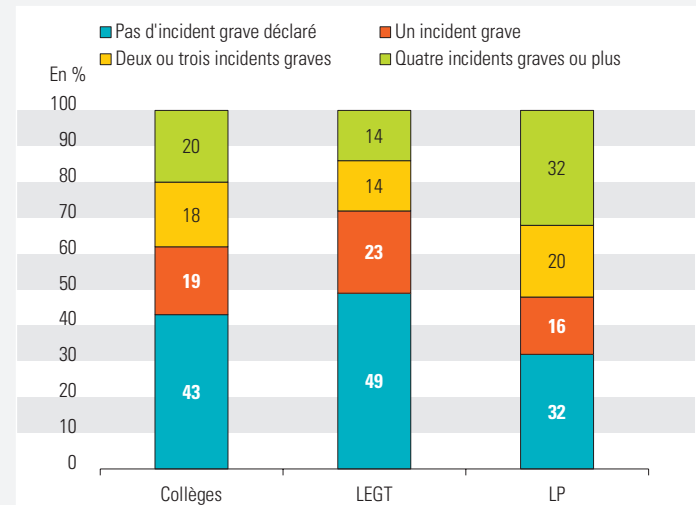
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,2	0,4	2,8
Médiane	0,9	2,5	6,6
Dernier quartile	3,8	6,1	16,6
Dernier décile	8,4	17,0	27,1

Lecture : en janvier 2014, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) a moins de 0,4 ‰ d'élèves absents (absences non justifiées : quatre demi-journées ou plus par mois), la moitié des LEGT (médiane) a moins de 2,5 ‰ d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) a plus de 6,1 ‰ d'élèves absents et 10 ‰ (ceux du dernier décile) plus de 17,0 ‰ d'élèves absents.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2013-2014.

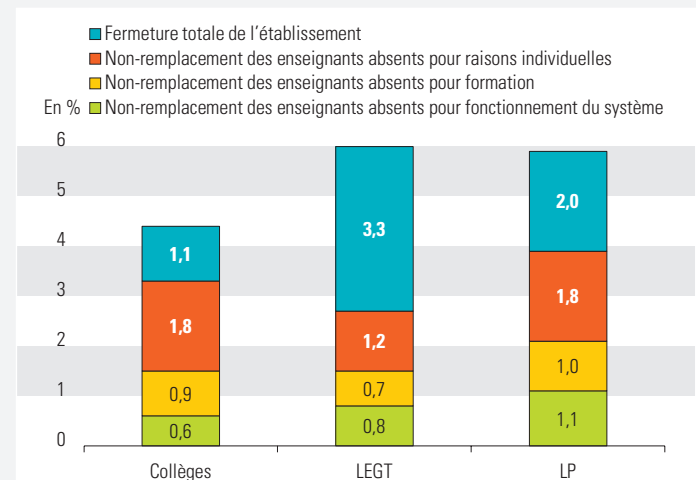
17.2 – Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (période décembre 2013-février 2014)



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis, 2013-2014.

17.4 – Part d'heures d'enseignement non assurées, selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2013-2014.

En 2013, les proportions d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle ont été estimées par des évaluations standardisées en fin d'école et en fin de collège en remplacement de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques. En 2014, ces évaluations ont concerné les élèves en fin de CE1, palier 1 du socle commun. Selon les niveaux scolaires et les compétences, les taux de maîtrise des compétences varient de 71 % à 83 %.

LE SOCLE commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1, jusqu'en CE1, le palier 2, jusqu'en CM2 et le palier 3, au collège¹.

Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement.

Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation concernera le palier 2 (fin de CM2) et en 2016, le palier 3 (fin de troisième).

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1). Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle (cette démarche est si-

miltaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base²).

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, les compétences 1 et 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) et de questions ouvertes en fin de CE1 (palier 1) : 81,7 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 1 du socle et 82,6 % maîtrisent la compétence 3¹ (figure 18.1). En 2012-2013, 79,8 % des élèves de fin de CM2 et 79,2 % des élèves de fin de troisième maîtrisent la compétence 1 (figures 18.1 et 18.3). Ils sont respectivement 70,9 % et 78,3 % à maîtriser la compétence 3.

En CE1, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 85,2 % contre 78,3 % pour ces derniers. Cette différence en faveur des filles s'observe en 2013 au palier 2 et s'accroît au palier 3.

Pour la compétence 3, les performances au palier 1 selon le sexe sont identiques, mais en 2013 les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à maîtriser cette compétence au palier 2 (72,5 % vs 69,3 %) alors que la différence s'inverse sensiblement au palier 3 où ce sont les filles (80,5 %) qui devancent les garçons (76,2 %).

Que ce soit pour les compétences 1 ou 3, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est de l'ordre de 30 points aux paliers 1 et 3, de 40 points au palier 2. ■

La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 dans 628 écoles, de 23 000 élèves de CM2 dans 790 écoles et de 17 000 élèves de troisième dans 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures à l'école comme au collège, ont eu lieu en mai 2014 pour le CE1 et en mai 2013 pour le CM2 et la troisième. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un palier à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque compétence et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

1. Le socle commun de connaissances et de compétences : <http://eduscol.education.fr/pid23199/socle-commun.html>

2. Rocher T., Chesné J.-F., Fumel S., 2008, « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », *Note d'information*, n° 08.37, MEN-DEPP.

18.1 – Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2014)

En **compétence 1**, environ **82 %** des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Lire Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple. Lire silencieusement un texte (moins de 250 mots) en déchiffrant les mots inconnus, dégager le thème et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.

Écrire Copier un texte court, écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes.

Étude de la langue Vocabulaire, grammaire, orthographe.

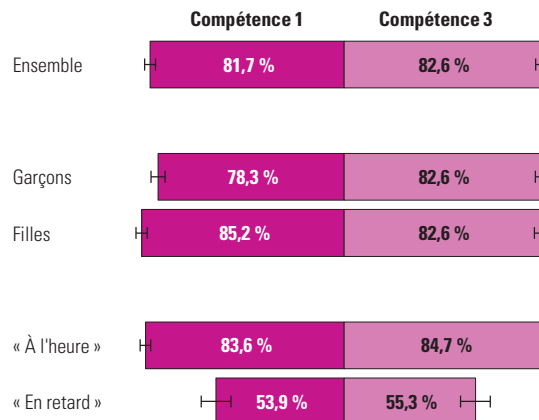
En **compétence 3**, environ **83 %** des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul Nombres entiers naturels inférieurs à 1 000, addition, soustraction, multiplication. Division par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier. Tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5. Calcul mental, problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication.

Géométrie Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, figures planes et solides usuels. Alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs. Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage. Résoudre un problème géométrique.

Grandeurs et mesure Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure. Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs.

Organisation et gestion de données Utiliser un tableau, un graphique, organiser les données d'un énoncé.

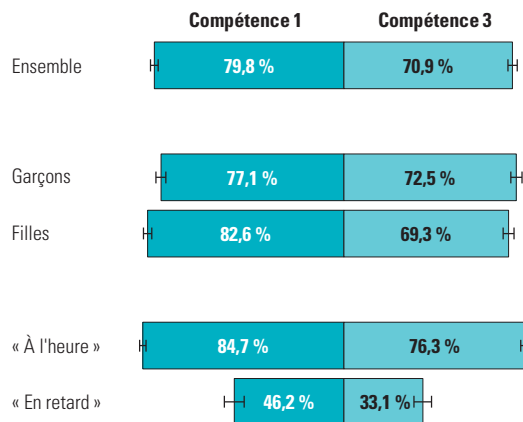


Lecture : 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

Champ : élèves de CE1, France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CE1, mai 2014.

18.2 – Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)

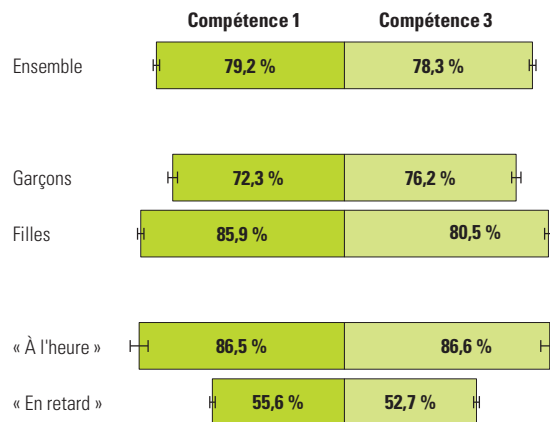


Lecture : 70,9 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,0$ %.

Champ : élèves de CM2, France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CM2, mai 2013.

18.3 – Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)



Lecture : 78,3 % des élèves de troisième maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,4$ %.

Champ : élèves de troisième, France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de troisième, mai 2013.

En fin d'école, les élèves qui arrivent au collège ont des niveaux très hétérogènes. En six ans (2008-2014), alors que le score moyen reste stable, le pourcentage d'élèves en difficulté augmente, passant de 15 % à 16,3 %.

LE CYCLE des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2014, de l'évaluation de 2008 portant sur les mathématiques, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

Par rapport à 2008, le score moyen obtenu par les élèves en 2014 est resté stable. La répartition des élèves dans les groupes de niveau évolue, puisque les élèves du groupe le moins performant sont plus nombreux qu'auparavant (hausse de 1,1 point). Parallèlement à cette hausse, le pourcentage d'élèves appartenant au groupe 3 a diminué de 31,3 % à 28,6 % (*figure 19.1 et tableau 19.3*).

Comme en 2008, les garçons présentent un score supérieur à celui des filles. L'écart s'accroît légèrement (de 6 points en 2008 à 9 points en 2014). Pour les garçons, la répartition dans les groupes est stable, excepté pour le groupe 3, en baisse de 4 points. S'agissant des filles, on observe une hausse de leur présence dans le groupe le plus faible (2,6 % en 2008, 4,1 % en 2014).

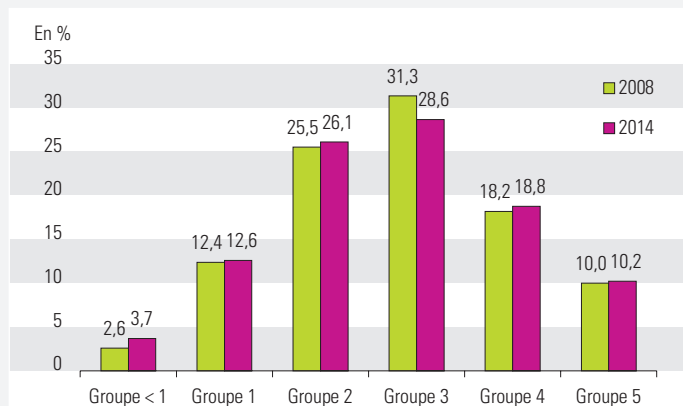
Le score moyen des élèves « en retard » a baissé significativement en 2014, marquant un repli de 12 points par rapport à celui de 2008. Sur cette période, il apparaît que le pourcentage d'élèves « en retard » a baissé, passant de 15,3 % à 11,4 %, conséquence directe de la diminution des redoublements, tandis que les performances des élèves « à l'heure » ne présentent pas d'évolution significative.

L'indice de position sociale moyen (IPS) mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les échantillons de 2008 et de 2014, la moyenne de l'IPS a été calculée pour chaque école évaluée. Quatre groupes ont ensuite été constitués (quartiles), des écoles les plus défavorisées aux plus favorisées (*tableau 19.2*). L'analyse des scores moyens selon ces quartiles montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quartiles constitués des écoles dont l'indice social est le plus haut. Entre 2008 et 2014, le score moyen des élèves baisse dans les deux premiers quartiles, mais pas dans les deux derniers. Les performances des élèves restent donc fortement liées à l'origine sociale. ■

L'évaluation menée en 2014 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2008, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 273 questions (items) dont 142 étaient reprises à l'identique de l'épreuve passée en 2008. La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2014, 290 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Dans chaque école sélectionnée, tous les élèves de CM2 ont été évalués, soit environ 8 000 élèves.

En 2008, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2008 et de 2014, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2008. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

19.1 – Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2008 et en 2014 en mathématiques



Lecture : en 2014, 28,6 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 31,3 % en 2008.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en mathématiques en fin d'école, 2008 et 2014.

19.2 – Score en mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2008 et en 2014¹

Indice moyen de l'établissement	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile (établissements les plus défavorisés)	2008	240	50
	2014	229	48
2 ^e quartile	2008	249	53
	2014	245	51
3 ^e quartile	2008	249	49
	2014	254	51
4 ^e quartile (établissements les plus favorisés)	2008	261	46
	2014	266	52

Lecture : en 2014, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1^{er} quartile) est en baisse par rapport à 2008 (229 en 2014, contre 240 en 2008).

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont indiquées en couleur.

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en mathématiques en fin d'école, 2008 et 2014.

19.3 – Répartition (en %), score moyen en mathématiques et répartition selon les groupes de niveaux en 2008 et en 2014

Variable	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2008		250	50	2,6	12,4	25,5	31,3	18,2	10,0
Ensemble	2014		249	52	3,7	12,6	26,1	28,6	18,8	10,2
Garçons	2008	51,0	253	51	2,7	11,8	23,5	32,0	18,1	12,0
Garçons	2014	51,0	253	54	3,3	11,9	23,9	28,0	20,3	12,6
Filles	2008	49,0	247	49	2,6	13,0	27,6	30,6	18,2	7,9
Filles	2014	49,0	244	51	4,1	13,4	28,4	29,3	17,2	7,7
Élèves « en retard »	2008	15,3	215	41	6,5	25,8	39,7	23,4	3,1	1,6
Élèves « en retard »	2014	11,4	203	43	14,6	31,6	35,0	12,8	4,4	1,5
Élèves « à l'heure »	2008	84,7	256	49	1,9	10,0	22,9	32,8	20,9	11,5
Élèves « à l'heure »	2014	88,6	254	51	2,3	10,2	24,9	30,7	20,6	11,3
Public hors EP ¹	2008	70,7	253	51	2,4	11,9	24,0	31,6	18,8	11,3
Public hors EP	2014	72,0	250	52	3,6	11,9	25,8	28,8	19,4	10,4
EP	2008	13,6	232	45	4,6	18,0	33,2	27,8	12,2	4,2
EP	2014	12,9	228	50	6,5	21,4	31,5	24,7	11,0	4,8
Privé	2008	15,7	253	46	1,7	9,5	25,6	33,3	20,7	9,2
Privé	2014	15,1	259	50	1,7	8,4	22,8	31,0	22,4	13,8

Lecture : les garçons représentent 51 % des élèves enquêtés en 2008 comme en 2014. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation ; 3,3 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2014 contre 2,7 % en 2008.

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont indiquées en couleur. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

1. EP : éducation prioritaire.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en mathématiques en fin d'école, 2008 et 2014.

Entre 2008 et 2014, le pourcentage d'élèves de faible niveau a fortement augmenté et la corrélation entre la réussite scolaire et l'origine sociale se renforce.

LE CYCLE des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2014, de l'évaluation de 2008 portant sur les mathématiques, permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

Par rapport à 2008, le score moyen obtenu par les élèves en 2014 a diminué de manière significative, passant de 250 à 243, ce qui correspond à 14 % d'écart-type.

L'analyse de la répartition des élèves dans les groupes de niveau montre que les élèves des groupes les moins performants sont plus nombreux qu'auparavant (figure 20.1). En effet, le pourcentage d'élèves dans les groupes les plus faibles (< 1 et 1) a augmenté de manière importante, passant de 15 % à 19,5 %. Parallèlement à cette hausse de près d'un tiers, le pourcentage d'élèves appartenant aux groupes 4 et 5 a diminué, passant de 28,6 % à 24,4 %.

Les scores moyens des filles et des garçons ont baissé significativement entre 2008 et 2014 (tableau 20.3). Néanmoins, cette diminution

est moins importante pour les filles (5 points) que pour les garçons (9 points). Les garçons restent moins nombreux que les filles dans les groupes < 1 et 1 et plus nombreux dans les groupes 4 et 5. Cependant, en proportion, l'écart filles/garçons se réduit au sein des groupes 4 et 5.

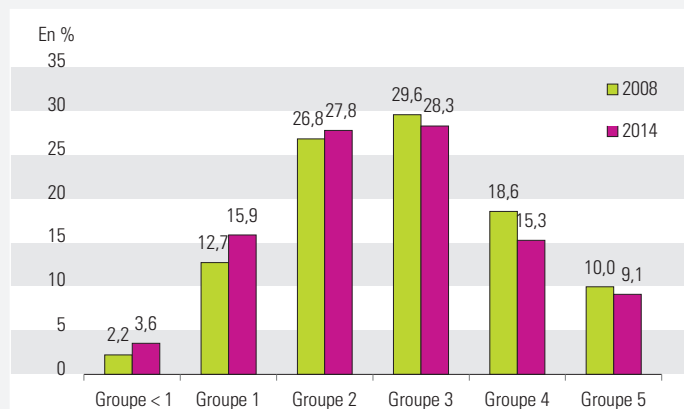
L'indice de position sociale moyen (IPS) mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les échantillons de 2008 et de 2014, la moyenne de l'IPS a été calculée pour chaque établissement évalué. Quatre groupes ont été constitués (quartiles), des établissements les plus défavorisés aux plus favorisés (tableau 20.2). L'analyse des scores moyens selon ces quatre groupes montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quartiles constitués des établissements dont l'indice social est le plus haut. Entre 2008 et 2014, le score moyen des élèves baisse dans les trois premiers quartiles, mais pas dans le quatrième. Les performances des élèves restent donc fortement liées à l'origine sociale. ■

L'évaluation menée en 2014 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2008, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 236 questions (items) dont 134 étaient reprises à l'identique de l'épreuve passée en 2008.

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 8 000 élèves, représentatif au niveau national, a été constitué (troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 8 023 élèves ont pu être analysées. En 2008, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2008 et de 2014, et la présence d'items communs entre les deux évaluations, permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2008. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

20.1 – Répartition des élèves par groupe de niveau en 2008 et en 2014



Lecture : en 2014, 28,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,6 % en 2008.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en mathématiques en fin de collège, 2008 et 2014.

20.2 – Score en mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'établissement en 2008 et en 2014¹

Indice moyen de l'établissement	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile (établissements les plus défavorisés)	2008	227	47
	2014	219	45
2 ^e quartile	2008	251	47
	2014	241	48
3 ^e quartile	2008	254	48
	2014	242	45
4 ^e quartile (établissements les plus favorisés)	2008	267	49
	2014	269	49

Lecture : en 2014, le score moyen des élèves appartenant au quart des établissements les plus défavorisés (1^{er} quartile) est en baisse par rapport à 2008 (227 en 2008, contre 219 en 2014).

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont indiquées en couleur.

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en mathématiques en fin de collège, 2008 et 2014.

20.3 – Répartition et score moyen en mathématiques et répartition selon les groupes de niveaux en 2008 et en 2014

Variable	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2008		250	50	2,2	12,7	26,8	29,6	18,6	10,0
Ensemble	2014		243	50	3,6	15,9	27,8	28,3	15,3	9,1
Garçons	2008	49,2	257	51	1,5	10,4	24,7	29,8	20,9	12,8
Garçons	2014	49,9	248	52	3,1	14,2	26,7	27,7	16,6	11,7
Filles	2008	50,8	243	48	3,0	15,1	28,9	29,4	16,4	7,3
Filles	2014	50,1	238	48	4,0	17,6	28,9	28,9	14,0	6,6
Élèves « en retard »	2008	30,5	221	40	5,8	23,9	37,6	22,5	8,7	1,6
Élèves « en retard »	2014	19,4	207	39	10,5	32,1	37,9	15,8	3,0	0,7
Élèves « à l'heure »	2008	69,5	263	49	0,7	7,9	22,1	32,7	22,9	13,7
Élèves « à l'heure »	2014	80,6	252	49	1,9	12,0	25,4	31,3	18,2	11,1
Public hors EP ¹	2008	66,4	250	50	2,0	12,7	26,8	29,8	18,9	9,7
Public hors EP	2014	64,7	242	50	3,1	16,4	28,6	28,2	14,5	9,1
EP	2008	12,2	220	43	6,9	26,3	34,7	21,2	8,2	2,7
EP	2014	13,7	218	47	9,8	27,5	31,4	19,9	8,2	3,2
Privé	2008	21,5	266	47	0,3	5,1	22,4	33,7	23,5	15,0
Privé	2014	21,5	261	47	0,9	6,8	23,1	33,9	22,1	13,1

Lecture : les garçons représentent 49,2 % des élèves enquêtés en 2008 et 49,9 % en 2014. Leur score baisse de 9 points entre les deux cycles d'évaluation, passant de 257 à 248 ; 3,1 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2014 contre 1,5 % en 2008.

Note : les évolutions significatives entre 2008 et 2014 sont indiquées en rouge. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

1. EP : éducation prioritaire.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en mathématiques en fin de collège, 2008 et 2014.

En 2014, 81,8 % des jeunes Français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 9,6 %, dont la moitié est quasi-analphabète.

EN 2014, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) ont concerné plus de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 21.1*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (2,3 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical oral correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 8,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,5 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des

processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 71,2 % de la population totale.

Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'études s'élève : de 42,4 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 3,5 % chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée (*figure 21.2*). Ils représentent aussi une part encore importante chez ceux qui, à 17 ans environ, ont un niveau CAP ou BEP (24,9 %).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 21.1*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*figure 21.3*).

Après une période de baisse entre 2010 et 2013, notamment chez les garçons, la part des jeunes en difficulté de lecture se stabilise en 2014 quel que soit le sexe (*tableau 21.4*). Ces évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes, mais sur des participants d'âges différents. ■

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

21.1 – Les profils de lecteurs (JDC 2014) en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	68,6	74,0	71,2	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	12,3	8,6	10,5	81,8
5b	+	+	-	5,6	7,3	6,4	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,4	1,9	2,2	8,6
4	-	+	+	3,6	3,1	3,4	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	2,8	1,4	2,1	5,5
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés sévères
1	-	-	-	2,8	1,8	2,3	4,1

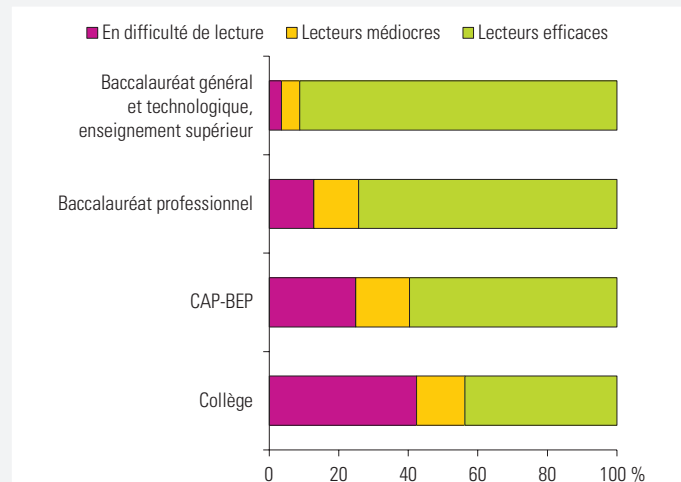
Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

21.2 – Profils de lecteurs selon le type de scolarité (JDC 2014)

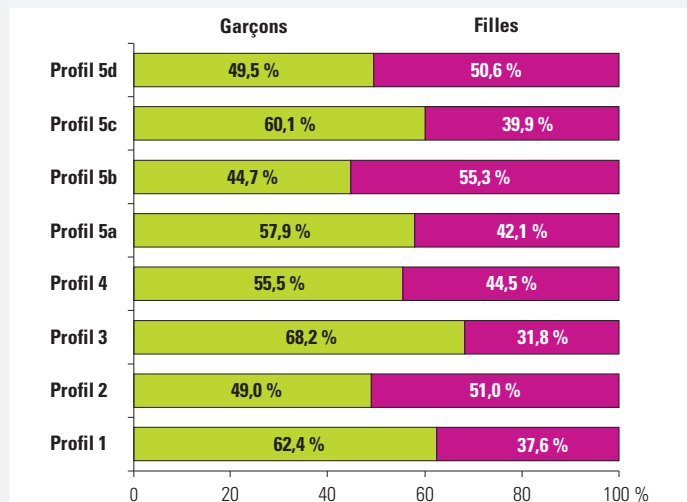


Lecture : parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, 42,4 % sont en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4), 13,9 % sont des lecteurs médiocres (profils 5a et 5b) et 43,7 % sont des lecteurs efficaces (profils 5c et 5d).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

21.3 – Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (JDC 2014)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

21.4 – Évolution de la répartition des garçons et des filles selon leur profil de compétences (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble						
Lecteurs efficaces	79,8	79,6	80,3	81,0	81,8	81,8
Lecteurs médiocres	9,6	9,6	9,4	9,2	8,6	8,6
En difficulté de lecture	10,6	10,8	10,4	9,9	9,6	9,6
<i>dont en grave difficulté</i>	5,1	5,1	4,8	4,4	4,1	4,1
Garçons						
Lecteurs efficaces	78,0	77,9	78,9	79,9	80,9	80,9
Lecteurs médiocres	9,4	9,5	9,0	8,7	8,1	8,0
En difficulté de lecture	12,6	12,6	12,1	11,5	11,1	11,0
<i>dont en grave difficulté</i>	5,9	5,9	5,5	5,0	4,6	4,5
Filles						
Lecteurs efficaces	81,7	81,5	81,7	82,1	82,7	82,6
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	9,7	9,6	9,2	9,2
En difficulté de lecture	8,6	8,7	8,6	8,3	8,1	8,2
<i>dont en grave difficulté</i>	4,2	4,2	4,2	3,9	3,6	3,7

Lecture : en 2014, 9,6 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture. Pour une partie d'entre eux – 4,1 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte depuis 2009.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

La réforme de la voie professionnelle a fortement fait progresser l'accès des jeunes au niveau IV de formation entre 2010 et 2014.

Le taux d'accès dépasse 84 % en 2014, dont plus de 28 % dans la voie professionnelle.

Avec une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. En 2010, les premiers effets de la réforme de la voie professionnelle apparaissent et le taux gagne 17 points en deux ans. Il atteint 84,3 % à la rentrée 2014 (*tableau 22.1 et figure 22.2*).

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 62 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2014, il est de 75,7 % (+ 12 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles atteint 3,7 % en 2014, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, après une longue période de stabilité. Au sein de l'apprentissage, le taux d'accès est de 6,1 % en 2011. Il perd 0,7 point l'année suivante, au sortir de la phase de transition. En 2014, il est estimé à 4,8 %¹.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2004. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 6,4 points en 2014 par rapport à 2004, en atteignant 40,3 %.

Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 16,1 % en 2014.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La rentrée 2010 marque le début d'une nouvelle phase. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans porte le taux d'accès au niveau IV à 27,9 % en 2014, soit 10,1 points de plus qu'en 2009.

En 2014, le taux d'accès des filles s'établit à 88,3 %, contre 80,5 % pour les garçons (*tableau 22.3*). Cet écart provient principalement des séries générales (12,5 points), l'accès des filles et des garçons étant très proche dans les séries technologiques (0,7 point). Les voies de formation professionnelles sont plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2010 et 2014, les garçons auront un peu plus bénéficié des effets de la réforme de la voie professionnelle (+ 10,3 pour les garçons contre + 9,7 points pour les filles). L'écart en faveur des garçons passe de 4,7 points en 2010 à 5,3 en 2014. ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 23.

Note : la série des taux d'accès est calculée à partir de la rentrée 2011 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2011, provisoires ensuite (p).

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2014 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau.

22.1 – Taux d'accès au niveau IV de formation

Toutes formations initiales comprises

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980	1990	2000	2011	2012p	2013p	2014p ¹
Filière générale	22,1	33,4	34,1	38,6	38,8	39,2	40,3
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	17,2	16,6	16,4	16,1
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	32,3	25,9	30,1	27,9
Ensemble	34,0	56,0	69,8	88,1	81,3	85,7	84,3
MENESR	33,0	54,0	63,4	77,9	72,7	75,6	75,7
Agriculture	1,0	1,4	2,7	4,2	3,2	4,5	3,7
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	6,1	5,4	5,5	4,8

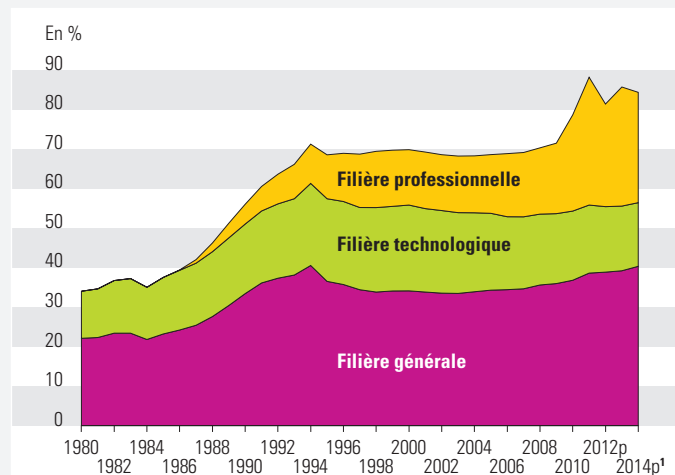
p. : données provisoires (voir note p. 56).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de la rentrée 2014).

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

22.2 – Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2014

Toutes formations initiales comprises



p. : données provisoires (voir note p. 56).

1. Filière professionnelle : pour la rentrée 2014, les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

22.3 – Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

	2011			2012p			2013p			2014p ¹		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Générale	44,4	33,0	+ 11,4	44,8	33,2	+ 11,6	45,10	33,6	+ 11,5	46,7	34,2	+ 12,5
Technologique	18,4	16,1	+ 2,3	17,7	15,5	+ 2,3	17,3	15,4	+ 1,9	16,4	15,8	+ 0,7
Professionnelle	25,9	38,6	- 12,8	21,3	30,6	- 9,3	29,0	31,2	- 2,3	25,2	30,5	- 5,3
Ensemble	88,7	87,7	+ 1,0	83,8	79,2	+ 4,6	91,4	80,2	+ 11,2	88,3	80,5	+ 7,8
MENESR	80,5	75,4	+ 5,1	76,4	69,2	+ 7,3	81,7	69,8	+ 11,9	80,9	70,8	+ 10,1
Agriculture	4,0	4,4	- 0,4	3,4	3,1	+ 0,3	5,7	3,3	+ 2,4	4,3	3,2	+ 1,0
Apprentissage	4,2	8,0	- 3,8	4,0	6,9	- 3,0	3,9	7,1	- 3,1	3,1	6,4	- 3,3

p. : données provisoires (voir note p. 56).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de la rentrée 2014).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

À la session 2014 du baccalauréat, plus de 78 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers des séries générales et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles. La réussite au baccalauréat varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

DE 1980 à 2015, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à plus des trois quarts (*figure 23.1*). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 (création du baccalauréat professionnel) à 1995. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. En 2009, elle dépasse 65 % avec notamment la mise en place d'une épreuve de contrôle (voir définition ci-contre) au baccalauréat professionnel. La réforme de la voie professionnelle, dont les premiers effets apparaissent en 2011, a encore augmenté la proportion de bacheliers. Entre 2010 et 2012, alors que cohabitent l'ancien et le nouveau cursus, cette proportion augmente de 13,3 points. Au sortir de la phase de transition, l'ancien cursus est largement minoritaire en 2013. L'arrivée au baccalauréat 2014 des premiers candidats des spécialités professionnelles « accompagnement, soins et services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires » marque la dernière étape de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans. Ils contribuent à porter la proportion de bacheliers dans une génération à 78,3 % en 2014. Elle se répartit ainsi : 38,0 % dans la voie générale ; 16,2 % dans la voie technologique ; 24,1 % dans la voie professionnelle. À la session 2015, la proportion de bacheliers dans une génération est estimée à 77,2 %.

Depuis 1995, le nombre de bacheliers a augmenté de 25 %, mais leur répartition s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2001, et professionnelles uniquement ensuite (*tableau 23.3*). À partir de 2009, la

part du baccalauréat professionnel a augmenté et dépasse 28 % en 2015. La part du baccalauréat général et celle du baccalauréat technologique, en revanche, ont perdu 7 points et 8 points entre 1995 et 2015, essentiellement en raison du recul de la série littéraire et de la série STMG.

Jusqu'en 2009, où il dépasse 86 %, le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement (*figure 23.2*). Entre 2009 et 2012, tous baccalauréats confondus, il diminue à 84,5 %. Cette récente baisse est principalement due au baccalauréat professionnel qui a perdu plus de 9 points depuis 2010, après en avoir gagné 10 en 2009. À partir de 2012, la réussite dans cette voie repart à la hausse malgré une perte de 2 points en 2015. Cumulée à la forte croissance des voies générale et technologique, elle permet d'atteindre en 2014 la valeur record de 88 %, qui se maintient en 2015 (87,8 %, valeur provisoire à la session de juin). Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de près de 16 points et de plus de 15 points au baccalauréat technologique.

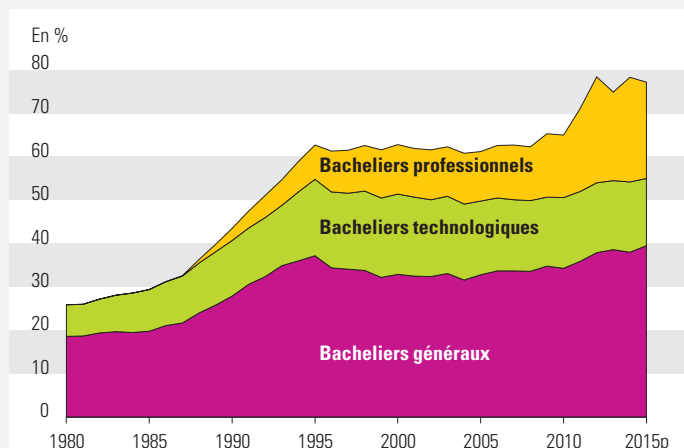
L'origine sociale des candidats influe sur leur répartition entre séries, mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2014, 95 % des enfants d'agriculteurs qui se sont ainsi présentés au baccalauréat général ont obtenu le diplôme, soit 8 points de plus que les enfants d'ouvriers (*figure 23.4*). La différence est comparable dans le professionnel, et plus réduite dans les séries technologiques. Toutes voies confondues, les enfants de cadres ou d'enseignants obtiennent plus souvent le baccalauréat que les enfants d'agriculteurs : ils se présentent beaucoup plus fréquemment au baccalauréat général où la réussite est plus importante (*indicateur 29 p. 70*). ■

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2015. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM, hors Mayotte.

Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

Épreuve de contrôle : oral de rattrapage, également appelé « second groupe d'épreuves ».

23.1 – Proportion de bacheliers dans une génération (1980-2015)



p. : données provisoires, pour la session 2015, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2015.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'Agriculture ; Insee.

23.3 – Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995, 2014 et 2015

	Session 1995 ¹		Session 2014		Session 2015 (p)	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général						
ES	76 555	15,5 %	97 000	15,5 %	100 385	16,2 %
L	71 460	14,5 %	47 991	7,7 %	49 805	8,1 %
S	139 031	28,2 %	160 676	25,7 %	166 781	27,0 %
Total séries générales	287 046	58,3 %	305 667	48,9 %	316 971	51,3 %
Baccalauréat technologique						
STI2D (ex-STI ²)	35 251	7,2 %	25 537	4,1 %	26 740	4,3 %
STMG (ex-STT)	78 894	16,0 %	62 634	10,0 %	60 036	9,7 %
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7 %	23 767	3,8 %	20 565	3,3 %
Autres séries technologiques	10 785	2,2 %	17 272	2,8 %	17 456	2,8 %
Total séries technologiques	138 267	28,1 %	129 210	20,7 %	124 797	20,2 %
Baccalauréat professionnel						
Production	26 218	5,3 %	81 479	13,0 %	82 137	13,3 %
Services	40 878	8,3 %	109 294	17,5 %	94 042	15,2 %
Total séries professionnelles	67 096	13,6 %	190 773	30,5 %	176 179	28,5 %
Total baccalauréat	492 409	100,0 %	625 650	100,0 %	617 947	100,0 %

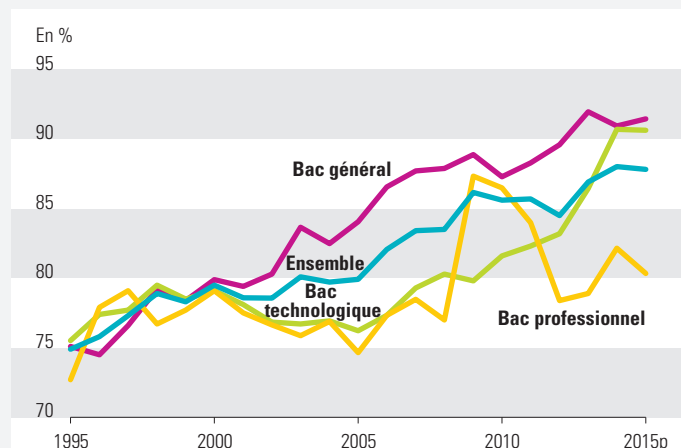
p. : données provisoires, pour la session 2015, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2015.

1. Hors Mayotte. 2. Y compris la spécialité « génie optique », série à part entière avant 1999.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2014.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'Agriculture.

23.2 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat de 1995 à 2015



p. : données provisoires, pour la session 2015, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2015.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'Agriculture.

23.4 – Taux de réussite en 2014 selon l'origine sociale

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Agriculteurs exploitants	94,9	96,1	89,3	93,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	91,1	92,7	84,5	89,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	95,0	94,0	87,2	94,0
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>95,4</i>	<i>94,2</i>	<i>88,7</i>	<i>94,9</i>
Professions intermédiaires	92,1	92,7	85,7	90,9
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>95,1</i>	<i>92,3</i>	<i>86,7</i>	<i>93,9</i>
Employés	89,8	91,8	84,1	88,9
Ouvriers	87,2	90,7	81,3	85,2
Retraités	89,4	89,7	78,9	85,0
Autres sans activité professionnelle	82,4	85,8	75,3	81,2
Indéterminé	80,7	83,6	81,0	81,3
Ensemble	91,0	90,7	82,2	88,0

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'Agriculture.

24 Le niveau de diplôme

Les jeunes possèdent un niveau d'études plus élevé que le reste de la population. En 2014, 88 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 77 % de la population âgée de 25 à 64 ans. La France se situe à cet égard au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

LES POLITIQUES publiques d'éducation menées depuis plusieurs années ont pour ambition commune d'améliorer le niveau de scolarisation. Celui-ci peut être approché par la réussite des jeunes dans le secondaire ou, plus largement, par le niveau de diplôme de l'ensemble des jeunes sortants de formation initiale. La réussite peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2014, 88 % de la population âgée de 20 à 24 ans et 77 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme relevant de l'enseignement secondaire du second cycle (*figure 24.1*). La part de diplômés augmente nettement depuis 1994, respectivement de 16 et 21 points, principalement grâce à l'ouverture des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés dans le secondaire depuis vingt ans ont également été qualitatifs. En 1994, 38 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans possèdent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 32 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou bien un brevet d'études professionnelles (BEP) et 30 % le brevet des collèges ou aucun diplôme (*tableau 24.3*). La part des jeunes titulaires du baccalauréat a fortement progressé en vingt ans tandis que celle des jeunes non diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle a nettement baissé : en 2014, 66 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans ont un baccalauréat et 15 % le brevet ou bien aucun diplôme. Par ailleurs, un grand nombre de bacheliers poursuivent leur parcours scolaire par des études supérieures.

Parmi les 665 000 jeunes ayant terminé leurs études initiales en 2011, 2012 ou 2013 (en moyenne annuelle), 44 % sortent avec pour plus haut diplôme un diplôme de l'enseignement supérieur, 41 % un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 15 % un diplôme national du brevet ou aucun diplôme (*tableau 24.2*). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté la formation initiale avec pour plus haut diplôme un diplôme du secondaire ont le plus souvent réussi un BEP-CAP (13 % de l'ensemble des sortants) ou bien un baccalauréat technologique ou professionnel (20 %). Ils sont 8 % à ne posséder qu'un baccalauréat général. Les jeunes sortants de 2011, 2012 ou 2013 sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur et moins souvent sans aucun diplôme (ou possédant uniquement le brevet des collèges) que ceux de la cohorte précédente (sortants en 2008, 2009 ou 2010). Ces évolutions sont pour partie liées à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 qui capte mieux les diplômés.

Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est considérée, par l'OCDE et par l'Union européenne, comme une force pour développer une économie et une société des connaissances. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Aujourd'hui, la France a rattrapé en grande partie son retard (*figure 24.4*). ■

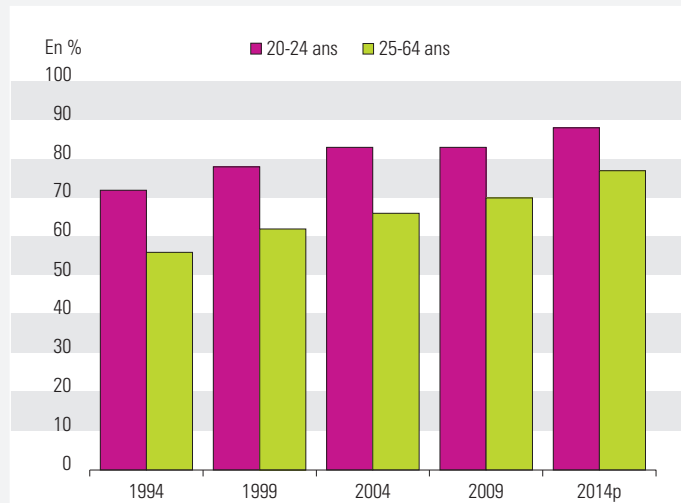
Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Les figures 26.1, 26.3 et 26.4 portent sur des groupes d'âges. Le tableau 26.2 porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an, quel que soit leur âge.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003, c'est une enquête en continu sur l'ensemble de l'année. Le questionnaire de l'enquête emploi a fortement été rénové en 2013, en particulier les questions afférentes à la formation ont été largement modifiées.

24.1 – Proportions de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



p : données provisoires.

Lecture : en 2014, 77 % des 25-64 ans et 88 % des jeunes de 20-24 ans déclarent posséder un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Champ : France métropolitaine, données provisoires pour 2014.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP

24.2 – Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

Année de sortie de formation initiale	2008-2009-2010		2011-2012-2013p	
	Ensemble		Ensemble	
	en milliers	en %	en milliers	en %
DEA, DESS, Master, Doctorats	79	11	92	14
Écoles supérieures	37	5	40	6
Licence, maîtrise	74	10	61	9
DEUG, BTS, DUT et équivalents	85	12	85	13
Paramédical et social	21	3	17	3
Total diplômés des études supérieures	296	41	295	44
Baccalauréat général	57	8	52	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	126	18	136	20
Total bacheliers et diplômés équivalents	183	25	188	28
CAP, BEP ou équivalent	115	16	86	13
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	298	41	274	41
Brevet seul	58	8	46	7
Aucun diplôme	68	9	50	8
Total brevet et aucun diplôme	126	18	96	15
Total sortants de formation initiale	720	100	665	100

p : données provisoires.

Lecture : en moyenne sur 2011, 2012 et 2013, 665 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 44 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine, données provisoires pour 2011-2012-2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP

24.3 – Part des jeunes de 25 à 34 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)

	1994	1999	2004	2009	2014p
Baccalauréat	38	48	59	64	66
BEP-CAP	32	28	22	19	19
Total diplômés du second cycle	70	76	81	83	85
Brevet ou aucun diplôme	30	24	19	17	15
Ensemble	100	100	100	100	100

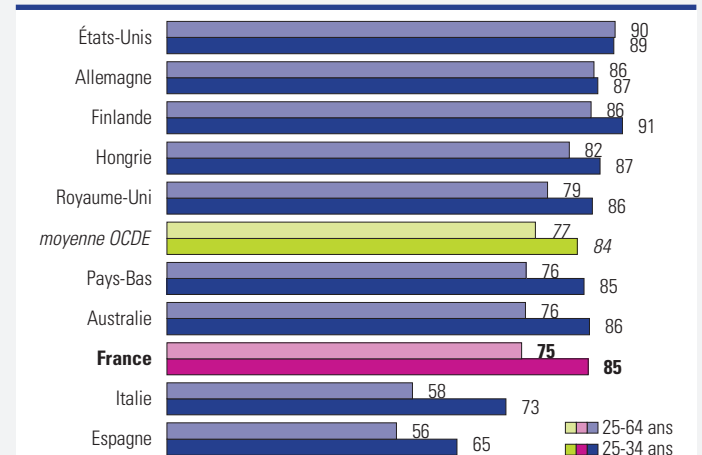
p : données provisoires.

Lecture : en 2014, 66 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 19 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 85 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour 70 % du même groupe d'âges en 1994.

Champ : France métropolitaine, 2014 données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP

24.4 – Part des populations âgées de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2013)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, rapport intermédiaire, 2015.

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet a diminué régulièrement entre les années 1980 et 2000. Depuis le début des années 2000, la baisse est moins prononcée. Par ailleurs, 9 % des élèves arrêtent leurs études avant d'atteindre la fin du second cycle du secondaire.

RÉDUIRE le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu politique fort pour notre société. Plusieurs indicateurs sont disponibles afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Sortir sans diplôme de formation initiale peut entraver l'insertion professionnelle. *A contrario*, être diplômé et continuer à se former permettent une meilleure insertion dans la vie professionnelle. À cet égard, les jeunes Français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » – c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et ne détiennent aucun diplôme ou que le brevet des collèges – est passée de 40 % à la fin des années 1970 à 15 % à la fin des années 1990 (*figure 25.1*). La baisse sensible des années 1980 et 2000 est concomitante à l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat ainsi qu'au développement de l'enseignement technologique et professionnel.

L'indicateur baisse sensiblement en 2013 (9,7 %) et en 2014 (8,5 %). Il est cependant délicat d'attribuer cette baisse à une seule diminution du faible niveau d'études. En effet, le questionnaire français de l'enquête Emploi a

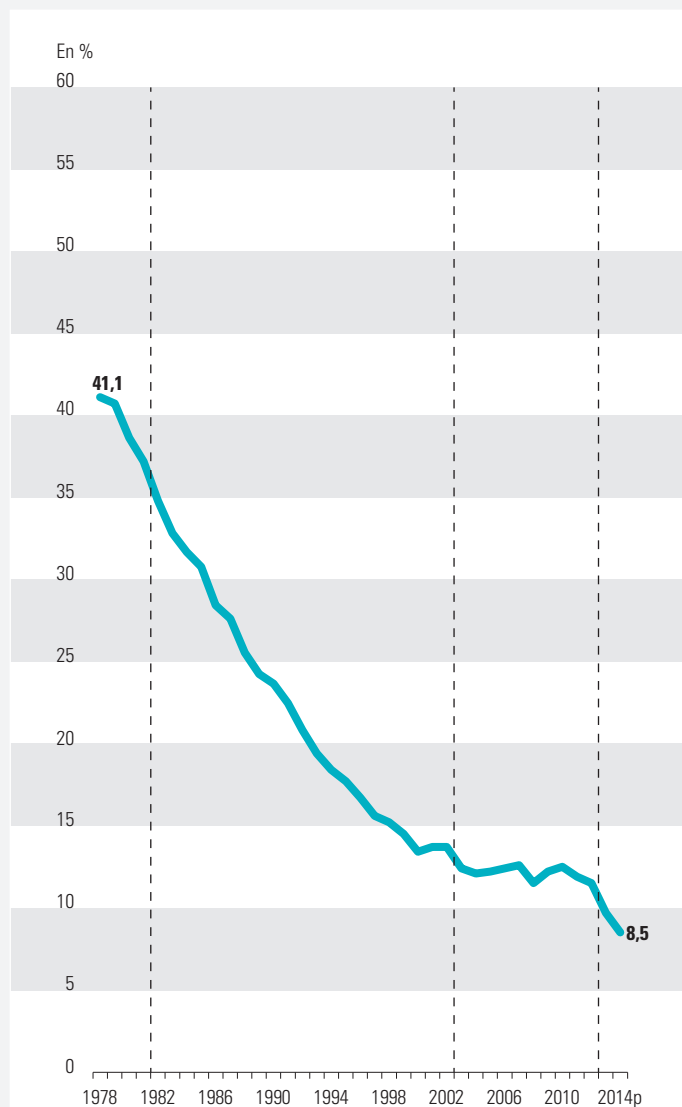
été fortement remanié en 2013 et a ainsi induit une rupture de série entre 2012 et les années suivantes. L'Union européenne vise pour 2020 un pourcentage de « sortants précoces » de moins de 10 %. Il était de 18 % en 2000 et de 11,1 % en 2014. Sa proportion modérée de sorties précoces situe la France en bonne position dans l'Union européenne (*figure 25.3*).

On évalue aussi en France le niveau des études accomplies à la fin de l'enseignement secondaire en analysant la sortie du système éducatif selon la classe atteinte à partir des statistiques scolaires. La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la fin du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010 et de 0,5 point en 2011 (10,1 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La forte augmentation en 2010 est liée au regroupement des sorties de première professionnelle avec celles de seconde puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur formation. En 2013, la légère augmentation est liée à une démographie plus favorable des effectifs de collégiens : la génération 2001 qui entre au collège est plus importante que la génération 1997 qui en sort. Ainsi, même avec un taux de sortie moindre en 2013, les sortants de ce niveau sont plus nombreux (*figure 25.2*). ■

Les « sortants précoces » sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'enquête Emploi est réalisée un mois donné (mars) jusqu'en 2002, puis en continu depuis 2003. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013, provoquant une nette rupture de série. L'intervalle de confiance de l'indicateur est de 1 point.

25.1 – Proportion de sortants précoces de 1978 à 2014



p : données provisoires.

Lecture : en 2014, la proportion de sortants précoces, c'est-à-dire de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme du brevet est de 8,5 %. Cette proportion était de 38,6 % en 1980.

Champ : France métropolitaine, 2012-2013-2014 données provisoires.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP

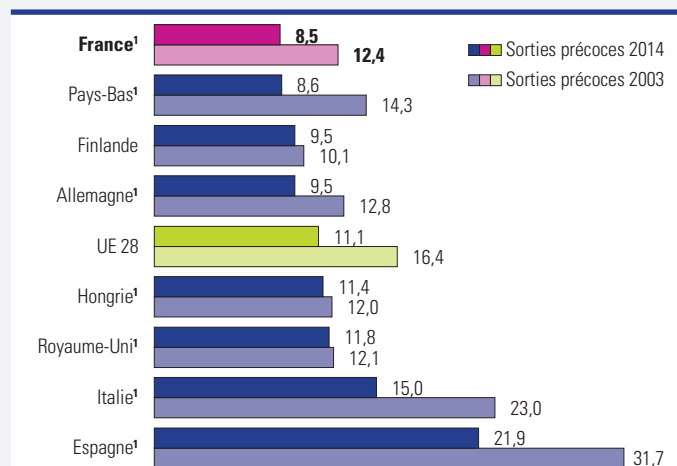
25.2 – Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (en %)

	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Classe atteinte							
Terminale générale et technologique	53,8	55,5	54,4	55,0	53,9	51,6	55,5
Terminale professionnelle (baccalauréat professionnel et BP)	13,1	14,4	17,1	17,8	23,3	28,1	24,6
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	71,5	72,8	77,2	79,7	80,1
Première année de baccalauréat professionnel en deux ans et BP	2,4	2,6	2,1	0,7	0,5	0,4	0,2
Année terminale de CAP ou de BEP	21,3	19,9	18,8	16,8	12,2	11,4	10,7
Total sorties au niveau du CAP-BEP	23,7	22,5	20,9	17,5	12,7	11,8	10,9
Seconde ou première générale et technologique	2,4	2,0	1,8	1,3	1,0	1,1	1,1
Première professionnelle	-	-	-	2,3	3,8	2,4	2,9
Seconde professionnelle	-	-	0,7	2,4	2,6	2,4	2,2
Premier cycle, première année de CAP ou de BEP	7,0	5,6	5,1	3,7	2,7	2,6	2,8
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,6	9,7	10,1	8,5	9,0
Total des élèves sortant de l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Sources : MENESR-DEPP systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MENESR) et SIFA (effectifs des CFA), système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère en charge de l'Agriculture).

25.3 – Proportions de jeunes de faibles niveaux d'études (en %)



1. Ruptures de série d'impact peu visible en Allemagne, Hongrie, Italie et Pays-Bas et ruptures de séries significatives en France (2013 et 2014) et au Royaume-Uni.

Source : Eurostat, enquêtes sur les force de travail 2014 et 2007 (année entière).

Les filles présentent de meilleurs acquis en français, réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux. Majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles.

LORS DES ÉVALUATIONS du socle commun de connaissances et de compétences, les filles maîtrisent mieux la compétence 1 (langue française) que les garçons en CE1 en 2014 (85 % contre 78 %) (*figure 26.1*). Elles sont aussi plus nombreuses à bien maîtriser la langue française en fin d'école primaire avec 83 % contre 77 %. Cette différence s'accroît au collège (86 % contre 72 % pour les garçons). La maîtrise de la compétence 3 (maîtrise des mathématiques et de la culture scientifique et technologique) est identique selon le sexe en CE1 (83 %), proche en fin d'école (69 % contre 73 %), mais les filles reprennent l'avantage en fin de collège (81 % contre 76 % pour les garçons).

À l'issue de leur formation initiale, les jeunes femmes décrochent un diplôme de niveau plus élevé que les hommes. L'écart s'est creusé en deux décennies (*tableau 26.2*). Ainsi, parmi les jeunes ayant achevé leurs études en 2011-2012-2013, 50 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 39 % des garçons. Elles sont également moins nombreuses à ne posséder aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges (12 % contre 17 % des garçons).

Dans la plupart des pays développés de l'OCDE, les femmes sont plus diplômées d'une fin d'enseignement secondaire que les hommes. C'est le cas notamment dans les pays latins et scandinaves pour les générations récentes âgées de 25 à 34 ans. Les proportions sont comparables en Allemagne et au Royaume-Uni (*figure 26.4*).

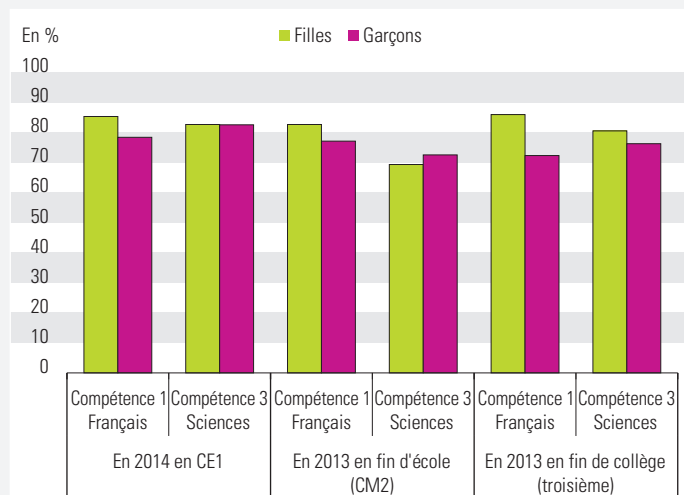
Depuis plus de quatre décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français. Leur présence tendait à diminuer avec l'essor de la filière professionnelle et le recul des séries L et STMG. Elle repart à la hausse en 2014. Les filles représentent plus de 53 % de l'ensemble des admis en 2014 et plus de 56 % pour les seuls bacheliers généraux (*figure 26.3*).

La présence féminine reste très inégale selon les séries. Dans la voie générale, les filles sont majoritaires en série économique et sociale (62 %) et surtout en lettres (79 % des lauréats de la session 2014, soit un recul de 4,1 points par rapport au pic de 2002). Les filles restent en revanche minoritaires en série scientifique (47 % à la session 2014, soit 4,6 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent féminines (54 % des bacheliers STMG, en baisse de plus de 10 points depuis 2000, et 92 % en ST2S) et les spécialités industrielles masculines (93 % en STI2D). Dans l'enseignement professionnel, avec l'arrivée au baccalauréat des premières candidates des spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne », les filles représentent presque la moitié des bacheliers à la session 2014 (48 % en 2014, soit 7,6 points de plus qu'en 2013). Leur présence dans le secteur des services, largement féminin (73 %), augmente de 8,7 points en un an. Le secteur de la production est largement masculin (15 % de filles). ■

La compétence-socle 1 correspond à la maîtrise de la langue française ; la compétence-socle 3 à la maîtrise des mathématiques et de la culture scientifique et technologique.

Les données du *tableau 26.2* proviennent des enquêtes *Emploi de l'Insee*. Les jeunes observés ont terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête. Par exemple, les données des sortants de 2011, 2012 et 2013 sont recueillies respectivement à partir des enquêtes 2012, 2013 et 2014. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle. Le questionnaire de l'enquête *Emploi* relatif à la formation a été fortement remanié en 2013. Il a permis ainsi de mieux connaître les diplômés des enquêtes, en particulier des jeunes.

26.1 – Proportion d'élèves qui maîtrisent le français et les sciences (compétences 1 et 3 du socle) en 2013 et en 2014

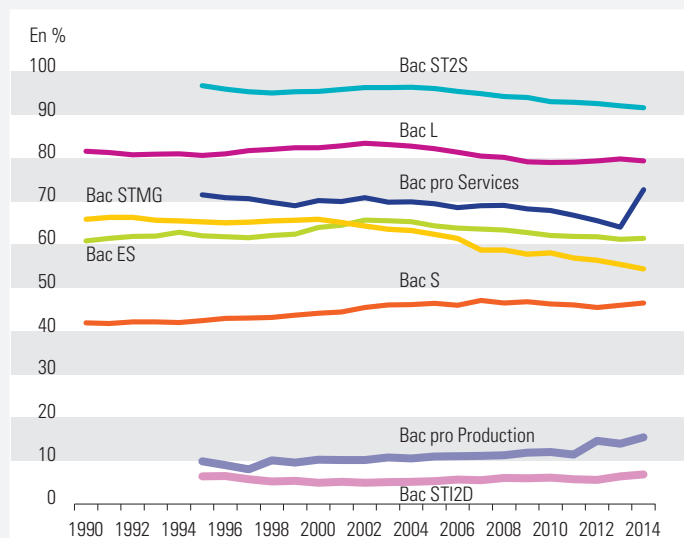


Lecture : en CM2, 69 % des filles et 73 % des garçons maîtrisent la compétence 3 du socle (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique).

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluation des compétences du socle en fin d'école et en fin de collège.

26.3 – Proportion de bacheliers par série de 1990 à 2014



Champ : France métropolitaine.

Source : MENESR-DEPP.

26.2 – Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études

Année de sortie des études initiales	1990-1991-1992		2008-2009-2010		2011-2012-2013p	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Diplôme obtenu						
Diplôme du supérieur	32	33	36	46	39	50
Diplôme du secondaire	39	42	42	41	44	38
Pas de diplôme ou brevet des collèges	30	25	22	13	17	12

2011-2012-2013p : données provisoires.

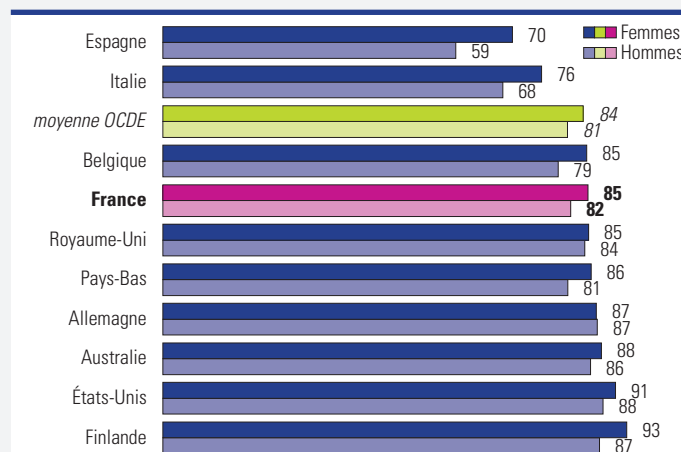
Lecture : 39 % des garçons sortis du système scolaire en 2011, en 2012 ou en 2013 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Note : le calcul des diplômes de 1990-1991-1992 est obtenu à partir d'enquêtes Emploi annuelles, réalisées un mois donné (mars). Les autres le sont à partir d'enquêtes Emploi trimestrielles en continu. On cumule alors les données des quatre trimestres. Enfin, la moyenne sur trois années d'enquêtes permet de lisser les effets d'échantillonnage.

Champ : personnes ayant terminé leurs études initiales respectivement en 1990-1991-1992, en 2008-2009-2010 et en 2011-2012-2013, interrogées l'année suivant leur sortie d'études et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MENESR-DEPP.

26.4 – Part des 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2012)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014 (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme obtenu.

FAVORISER la mixité sociale en France est l'un des défis régulièrement inscrits dans les lois sur l'école. Observer les différences de réussite d'une génération au baccalauréat, de type de baccalauréat obtenu et de niveau du plus haut diplôme par catégorie sociale est une manière d'estimer l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'école à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat a fortement augmenté, passant de 47 % pour les générations nées entre 1968 et 1972 à 65 % pour celles nées entre 1978 et 1982 (figure 27.1). Cette part augmente ensuite légèrement sur les dernières générations (69 % pour les jeunes nés entre 1988 et 1992). Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités sociales importantes. Ainsi, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 85 % contre 57 % pour la dernière génération. Moins forte que pour les générations des années 1960, cette différence perdure toutefois et a peu varié depuis une décennie.

En 2014, 49 % des baccalauréats délivrés sont des baccalauréats généraux, 21 % des baccalauréats technologiques et 30 % des baccalauréats professionnels. Le type de baccalauréat obtenu diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (tableau 27.2). Si 76 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 10 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 32 %, 23 % et 45 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2011, 2012 ou 2013, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers et d'employés à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur : respectivement 66 % contre 33 % (figure 27.3). En revanche, ils sont moins nombreux à posséder, au plus, le baccalauréat ou un CAP-BEP (respectivement 22 % contre 31 %) ou le brevet ou aucun diplôme (6 % contre 18 %). Ces disparités sont relativement stables par rapport aux sortants des années 2002 à 2004, même si la part des enfants d'ouvriers et d'employés sans diplôme a sensiblement plus baissé. ■

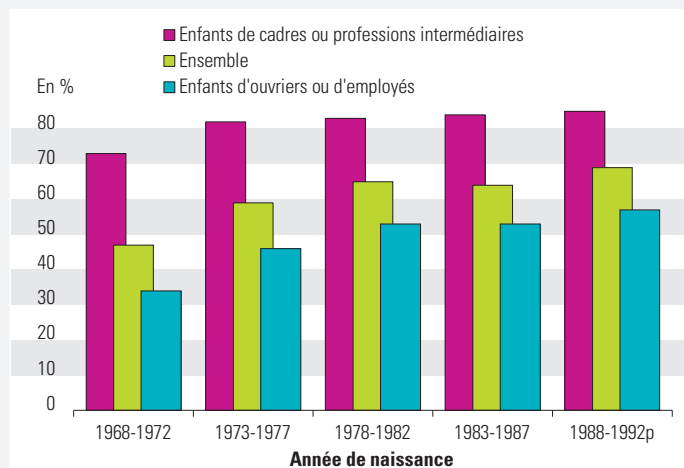
Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. « L'origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.

La figure 27.1 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés durant la même période. Les données proviennent de l'enquête Emploi de l'Insee. On établit les résultats pour les générations nées de 1968 à 1972 à partir de l'enquête de 1994 et ceux des générations nées de 1988 à 1992 à partir de l'enquête de 2014.

Le tableau 27.2 utilise la base exhaustive Ocean du MENESR.

La figure 27.3 concerne les jeunes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête. Les données proviennent des enquêtes Emploi de l'Insee. Ainsi, les sortants de 2011, 2012 et 2013 sont observés respectivement à partir des enquêtes 2012, 2013 et 2014. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle. La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Cela a permis de mieux connaître les diplômes des enquêtés, en particulier des jeunes.

27.1 – Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



1988-1992p : données provisoires.

Lecture : parmi les jeunes nés de 1988 à 1992, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MENESR-DEPP.

27.2 – Répartition par filière des bacheliers 2014 selon leur origine sociale (en %)

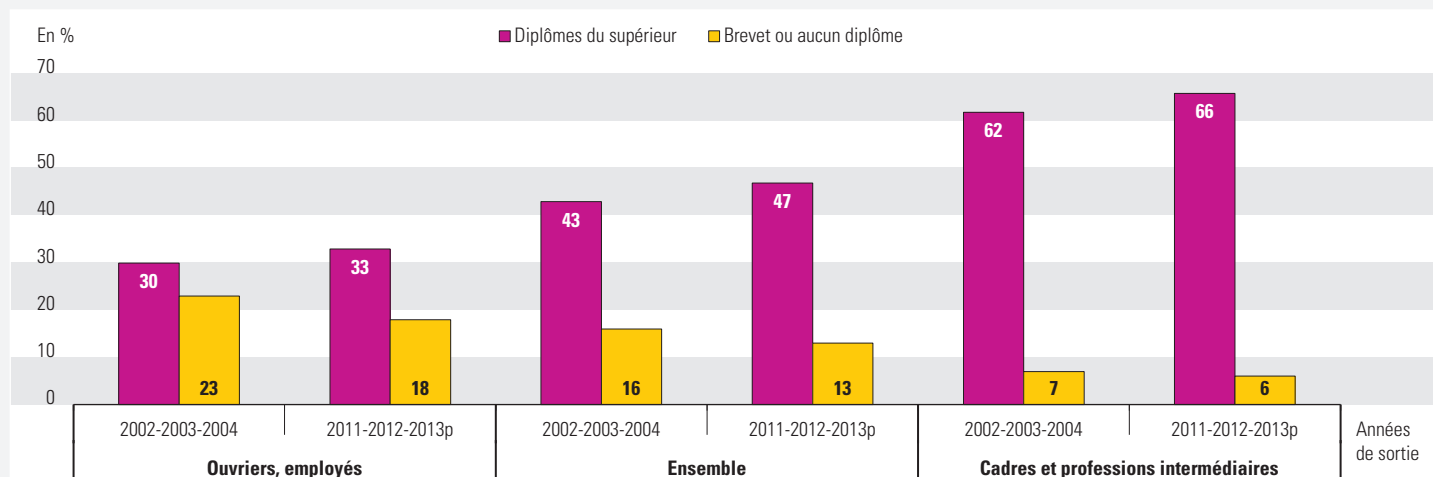
	Filière		
	Générale	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	55	19	26
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	49	21	30
Cadres, professions intellectuelles supérieures	76	14	10
Professions intermédiaires	58	22	20
Employés	51	26	23
Ouvriers	32	23	45
Retraités	40	21	39
Inactifs	42	30	28
Non renseigné	12	14	73
Ensemble	49	21	30

Lecture : en 2014, 55 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 19 % un baccalauréat technologique et 26 % un baccalauréat professionnel.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Ocean.

27.3 – Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2011-2012-2013)



2011-2012-2013p : données provisoires.

Lecture : 33 % des enfants d'employés et d'ouvriers sortants du système scolaire en 2011, 2012 ou 2013 sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 66 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2003, 2004, 2005 regroupées d'une part et de 2012, 2013 et 2014 regroupées d'autre part ; calculs MENESR-DEPP.

**Les deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont encore en études en 2014.
Le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise économique.
Les jeunes sortants les moins diplômés sont nettement plus souvent au chômage.**

EN 2014, 63 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas encore terminé leurs études initiales, 7 % cumulant leurs études avec un emploi (*figure 28.1*). Ainsi, 37 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 21 % sont en situation d'emploi, 8 % de chômage et 8 % d'inactivité. Les jeunes sont davantage confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, alors que le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) est de 10,1 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2014, il atteint 23,9 % pour les 15-24 ans. Le risque de chômage est d'autant plus important que le niveau d'études atteint est faible, quelle que soit la conjoncture. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 11,5 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2014, contre 24,1 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et contre 53 % des jeunes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme (*figure 28.2*).

Le taux de chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles. Entre 2008 et 2009, période de crise économique, il augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans et de plus de 11 points pour les non-diplômés ou diplômés au plus du brevet des collèges. Entre 2009 et 2011, période de relative reprise économique, le taux de chômage des jeunes sortants s'est stabilisé : il baisse de 5 points pour les jeunes sortants avec au plus le brevet des collèges tandis

qu'il s'accroît légèrement pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

À diplôme et spécialité de diplôme agrégé communs, les jeunes formés en apprentissage sont nettement plus en situation d'emploi à court terme que les jeunes issus de la voie scolaire (*figure 28.3*). En février 2014, 77 % des apprentis sortants d'un BTS du domaine de la production sept mois auparavant sont en emploi contre 59 % de ceux ayant suivi ce BTS par le cursus scolaire. À tout niveau de diplôme, les apprentis formés dans les domaines de la production ont un taux d'emploi légèrement supérieur aux apprentis formés dans le domaine des services. Cet avantage des formations à la production n'est pas avéré chez les lycéens.

L'OCDE appréhende les différences nationales d'articulation entre études et insertion professionnelle en comparant les situations des jeunes à l'égard des études et de l'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'études en Finlande, aux Pays-Bas et en Allemagne qu'au Royaume-Uni, en Australie ou aux États-Unis (*figure 28.4*). De plus fortes proportions de jeunes occupent un emploi aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne qu'en Italie, Espagne ou Hongrie. Aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne, études et emploi sont souvent concomitants : les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. En Espagne et en Italie, au contraire, de fortes proportions de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne poursuivent d'études ni n'occupent d'emploi. ■

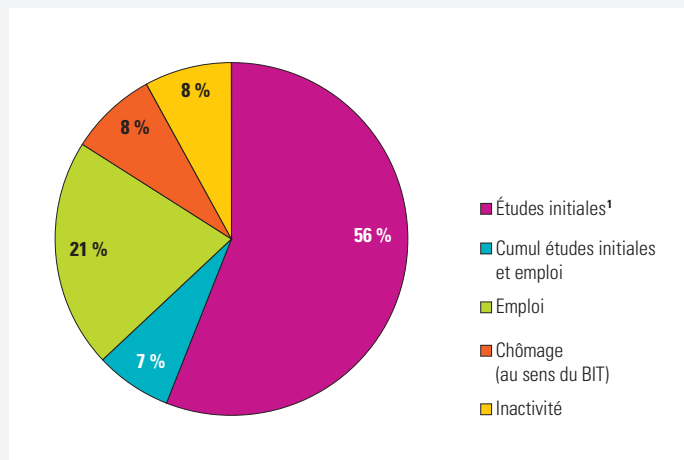
Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi) de la population.

La *figure 28.2* porte sur le chômage des jeunes qui ont fini leurs études depuis 1 à 4 ans. La source est l'enquête Emploi de l'Insee. Jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. La partie du questionnaire de l'enquête emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Il permet ainsi de mieux capter les diplômés des enquêtés, en particulier des jeunes.

La *figure 28.3* est extraite de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA-IPA) des sortants de lycée ou de CFA qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. Cette enquête porte sur les sortants d'une année terminale de formation professionnelle.

La *figure 28.4* illustre les données du tableau C5.4 de Regards sur l'éducation 2014 et repose sur les enquêtes européennes et nationales sur les forces de travail. Les enseignements et formations formels sont dispensés par des établissements reconnus et débouchent sur des diplômes.

28.1 – La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2014



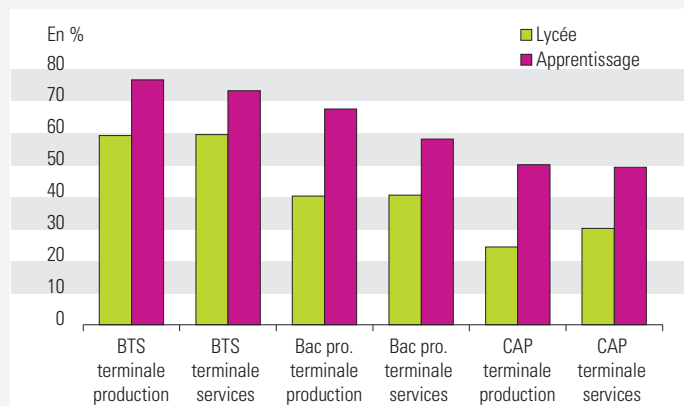
1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2014, 56 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 7 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

Champ : France métropolitaine, données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

28.3 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2014 des sortants de lycée et de CFA, en fonction de la classe de sortie

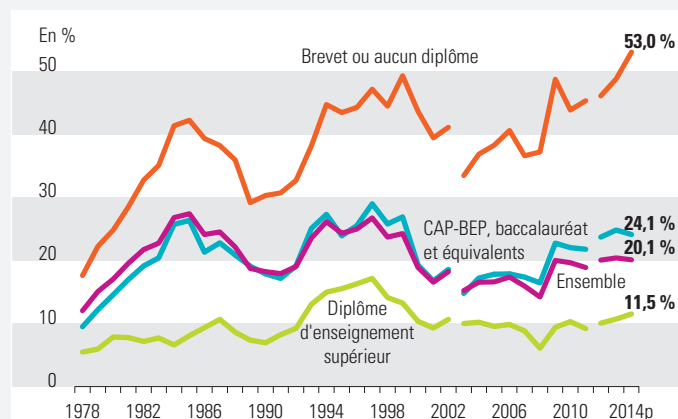


Lecture : au 1^{er} février 2014, 40 % des jeunes (sortants d'une classe terminale ayant obtenu ou non le diplôme) d'un bac professionnel orienté vers la production, ayant quitté le lycée en 2013, occupent un emploi. C'est le cas de 68 % des jeunes ayant suivi cette terminale en apprentissage.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors académie de Guadeloupe pour l'apprentissage).

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA-IPA 2014.

28.2 – Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2014



p : données provisoires.

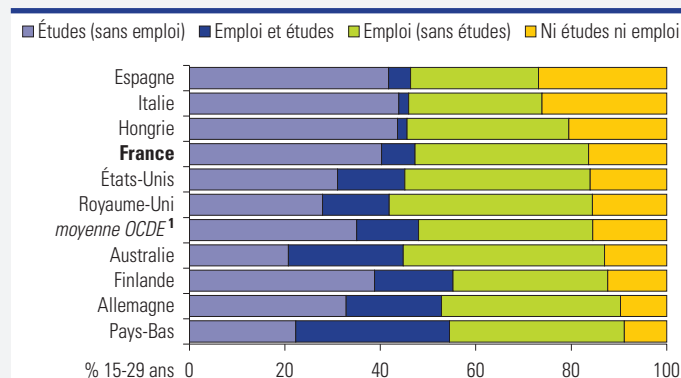
Lecture : en 2014, 20,1 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 2012 et 2013.

Champ : France métropolitaine, 2012-2013-2014 données provisoires ; les jeunes ayant quitté la formation initiale depuis un à quatre ans et actifs.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

28.4 – Emploi et études de 15 à 29 ans (1^{er} trimestre 2013)



1. Sans Japon ni Corée du Sud.

Note : pays classés selon leur proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans n'occupant pas d'emploi et ne poursuivant pas d'études ni de formations formelles.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, rapport intermédiaire, 2015.

Plus un jeune en emploi est diplômé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés. Les jeunes femmes sont plus diplômées et occupent donc des postes plus qualifiés que les jeunes hommes. En revanche, ces derniers perçoivent des salaires supérieurs, à niveau de diplôme équivalent.

LA CATÉGORIE socioprofessionnelle d'un jeune sorti récemment de formation initiale est liée au plus haut diplôme qu'il possède. Ainsi, les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les diplômés de l'enseignement supérieur : en 2014, 21 % pour les bacheliers contre 54 % des diplômés du supérieur court (DEUG, BTS, DUT) et 82 % des diplômés du supérieur long (licence et au-delà) (*tableau 29.1*). Les diplômés possédant au plus un baccalauréat occupent majoritairement un poste d'employé qualifié (26 %) et ceux ayant au plus un CAP ou un BEP occupent un poste d'ouvrier qualifié (32 %). Les jeunes sans aucun diplôme ou titulaires du seul brevet sont plutôt employés (37 %) ou ouvriers (26 %) non qualifiés.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle. Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent cadre ou de profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés. En 2014,

la différence est de 30 points sur l'ensemble des diplômés et de 4 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un brevet des collèges (*figure 29.2*). Par ailleurs, au niveau global les femmes occupent plus souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire puisqu'elles possèdent un meilleur niveau d'instruction et de diplôme. Mais si l'on se restreint le champ aux diplômés de l'enseignement supérieur long, ce sont les hommes qui occupent plus souvent un tel poste (*figure 29.3*).

Plus les diplômes des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (*tableau 29.4*). Les salaires varient également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2014, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important à l'âge de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles sont moins bien rémunérées à niveau de diplôme équivalent. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître sensiblement avec l'âge. ■

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis un et quatre ans pour le *tableau 29.1* et depuis un à dix ans pour les *figures 29.2 et 29.3*. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.

La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remanié en 2013. Cela a permis de mieux connaître les diplômés des enquêtés, en particulier des jeunes.

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins.

Le *tableau 29.4* prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à taux plein, du secteur public ou privé.

29.1 – Catégorie socioprofessionnelle en 2014 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	DNB ou aucun diplôme
Cadres et professions intellectuelles ¹	42	5	1	0	0
Professions intermédiaires ²	40	49	20	9	8
Employés qualifiés	11	21	26	19	12
Employés non qualifiés	5	10	20	24	37
Ouvriers qualifiés	1	9	20	32	17
Ouvriers non qualifiés	1	6	13	16	26
Total	100	100	100	100	100

1. Y compris chefs d'entreprises.

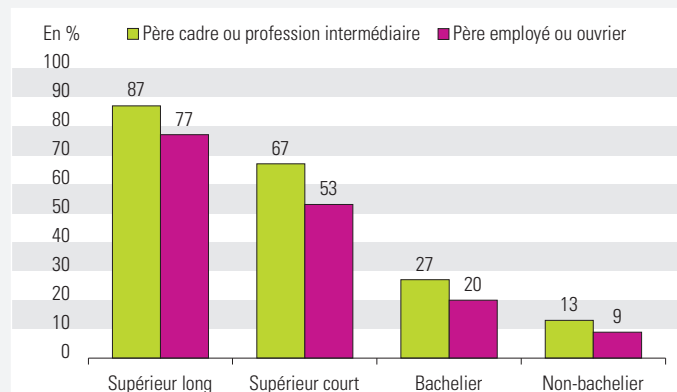
2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture : en 2014, 49 % des jeunes sortis de formation initiale de l'enseignement supérieur court depuis 1 à 4 ans et qui travaillent occupent des emplois de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2014 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

29.2 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2014, selon le diplôme et l'origine sociale

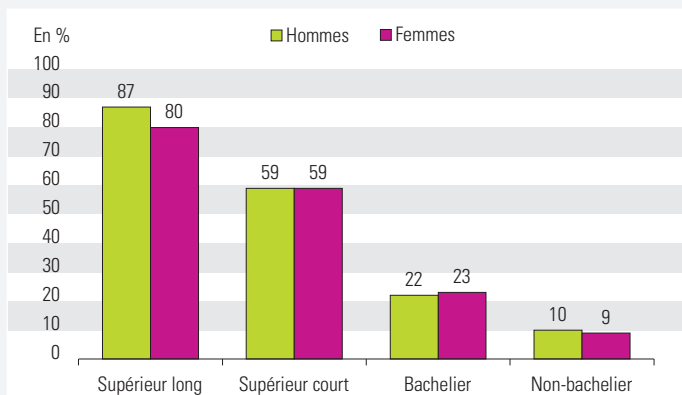


Lecture : en 2014, 27 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont bacheliers, en emploi et dont le père est cadre ou profession intermédiaire, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2014 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

29.3 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2014, selon le diplôme et le sexe



Lecture : en 2014, 22 % des jeunes hommes, bacheliers et en emploi, sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans, occupent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2014 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

29.4 – Salaires mensuels nets déclarés en 2014 en fonction de l'âge et du diplôme (salaires médians à temps plein, en euros)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Supérieur long	1 550	2 200	2 800	3 500
Supérieur court	1 350	1 800	2 250	2 500
Bachelier	1 250	1 600	1 900	2 250
CAP, BEP	1 250	1 500	1 700	1 800
Brevet ou aucun diplôme	1 000	1 500	1 600	1 700
Ensemble des diplômes¹	1 300	1 750	2 000	2 150
Femmes				
Supérieur long	1 450	1 850	2 200	2 600
Supérieur court	1 250	1 650	1 900	2 200
Bachelier	1 150	1 400	1 500	1 800
CAP, BEP	1 200	1 350	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	900	1 250	1 350	1 400
Ensemble des diplômes¹	1 200	1 600	1 750	1 800

1. L'ensemble des diplômes sont ceux du supérieur et du secondaire, le brevet des collèges n'est pas pris en compte. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Lecture : en 2014, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 € par mois.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi et à taux plein en 2014.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

En 2013, trois ans après leur sortie du système éducatif, 22 % des jeunes actifs sont en recherche d'emploi, plus haut niveau observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq. Face à la crise, les écarts entre niveaux de diplôme se creusent et les peu diplômés s'insèrent de plus en plus difficilement.

LES JEUNES sortants de formation initiale en 2010 abordent un marché du travail qui se détériore fortement sur la période 2011-2013. Leur insertion professionnelle s'est dégradée par rapport aux générations précédentes (figure 30.1).

Ainsi, 69 % des jeunes ayant quitté l'école en 2010 se déclarent en emploi en 2013 (tableau 30.2). Ce taux d'emploi trois ans après la sortie s'est dégradé de huit points par rapport à celui de la génération sortie en 2004. Les jeunes de la génération 2010 sont plus souvent au chômage : trois ans après leur sortie du système éducatif, plus d'un jeune actif sur cinq est en recherche d'emploi, soit le niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq.

Malgré un processus d'insertion affecté par la situation économique, les conditions d'emploi des jeunes ne se dégradent pas de manière significative. La part des emplois stables (CDI et fonctionnaires) et celle du temps partiel contraint sont globalement proches de ce qu'ont connu les jeunes de la génération 2004 (tableau 30.3). Après trois ans de vie active, le salaire médian de la génération 2010 est quasiment identique à celui de la génération 2004 (en tenant compte de l'inflation). Au printemps 2013, il s'établit à 1 450 euros.

Plus le niveau de formation augmente, plus le risque de chômage diminue. Les fortes disparités d'insertion entre niveaux de diplôme, déjà constatées dans les enquêtes précédentes, se trouvent encore accentuées pour la génération 2010.

Une nouvelle fois, les non-diplômés sont en première ligne face aux dégâts causés par la crise. Près d'un jeune actif non diplômé sur deux se déclare en recherche d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif, soit une hausse de 17 points par rapport à la génération 2004. Leurs conditions d'emploi se précarisent : l'accès à l'emploi à durée indéterminée se raréfie.

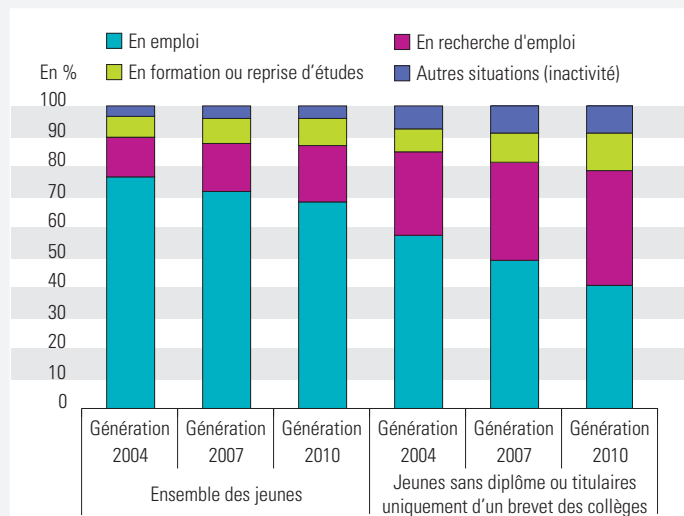
La crise heurte également frontalement les diplômés de CAP et de BEP, venant dégrader encore leurs conditions d'insertion sur le marché du travail. Leur taux de chômage après trois ans de vie active atteint 31 %, soit 14 points de plus que pour la génération 2004. Les conditions d'insertion des bacheliers professionnels et technologiques se détériorent également, mais moins fortement. Pour les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel, rares sont les spécialités de formation qui échappent entre 2007 et 2013 à une détérioration des conditions d'insertion. Cependant cette dégradation est plus brutale pour les spécialités industrielles, notamment pour les spécialités liées à la production.

Enfin, l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur s'est légèrement dégradée. Ils préservent toutefois leurs conditions d'emploi avec des parts d'emplois en CDI ou de fonctionnaires, de cadres ou de professions intermédiaires stables par rapport aux générations précédentes. Les diplômés d'école d'ingénieur, des formations médico-sociales supérieures et les docteurs ont particulièrement bien résisté. ■

Tous les trois ans, le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) réalise une enquête auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau atteint ou le domaine de formation suivi, d'où la notion de « génération ». La première génération enquêtée est celle des sortants de 1992 interrogés en 1997. Celle de 2004 a été interrogée en 2007 puis en 2009 et en 2011. La génération de 2007 a été interrogée en 2010 et celle de 2010 a été enquêtée au printemps 2013. Le Céreq a interrogé un échantillon de 33 000 sortants de tous niveaux de formation parmi les 700 000 jeunes ayant arrêté leurs études en 2010.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et l'autre moitié gagne moins. L'emploi durable est un emploi en CDI ou un emploi de fonctionnaire. Le taux de chômage des jeunes est ici le nombre de jeunes se déclarant en recherche d'emploi rapporté à tous ceux se déclarant en activité (en emploi ou en recherche d'emploi).

30.1 – Situation des jeunes trois ans après la fin des études initiales



Champ : primo-sortants du système éducatif, France métropolitaine.

Source : Céreq, enquêtes génération.

30.2 – Taux d'emploi et de chômage trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme (en %)

	Taux d'emploi		
	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010
Non-diplômés	57	49	41
CAP-BEP-Mentions complémentaires	76	69	62
Baccalauréat professionnel ou technologique	78	75	71
Baccalauréat général	62	53	55
Diplôme du supérieur	88	85	84
Ensemble	77	72	69
	Taux de chômage		
Non-diplômés	32	40	49
CAP-BEP-Mentions complémentaires	17	25	31
Baccalauréat professionnel ou technologique	13	15	20
Baccalauréat général	15	18	21
Diplôme du supérieur	7	9	11
Ensemble	14	19	22

Champ : primo-sortants du système éducatif, France métropolitaine.

Source : Céreq, enquêtes génération.

30.3 – Caractérisation de l'emploi trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme

	Part des jeunes en CDI ou fonctionnaires (en %)			Part de jeunes en emploi de cadres ou professions intermédiaires (en %)			Salaire net médian (en euros constants)		
	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010
Non-diplômés	42	41	34	19	19	14	1 230	1 210	1 150
CAP-BEP-Mentions complémentaires	55	54	51	13	15	10	1 320	1 260	1 270
Baccalauréat professionnel ou technologique	57	54	56	30	31	27	1 320	1 310	1 300
Baccalauréat général	51	41	45	47	43	39	1 320	1 260	1 260
Diplôme du supérieur	71	71	69	80	81	81	1 720	1 710	1 710
Ensemble des diplômés	61	60	59	51	52	52	1 430	1 440	1 450

Champ : primo-sortants du système éducatif, en emploi à la date d'enquête, France métropolitaine.

Source : Céreq, enquêtes génération.

Table des sigles

ARS	Allocation de rentrée scolaire	ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	IUT	Institut universitaire de technologie
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé	IVA	Insertion dans la vie active
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle	JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)
BEP	Brevet d'études professionnelles	L	Littéraire (baccalauréat général)
BIT	Bureau international du travail	LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
BMA	Brevet des métiers d'art	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
BP	Brevet professionnel	LP	Lycée professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur	MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	MC	Mention complémentaire
Cedre	Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon	MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	MFR	Maison familiale rurale
CFA	Centre de formation d'apprentis	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CIF	Congé individuel de formation	PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles	PIB	Produit intérieur brut
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche	PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
DEA	Diplôme d'études approfondies	REP	Réseau d'éducation prioritaire
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	RRS	Réseau de réussite scolaire
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées	S	Scientifique (baccalauréat général)
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales	Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire	SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle	ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS)
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
DIE	Dépense intérieure d'éducation	STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (ex-STI)
DIEO	(personnels de) direction, d'inspection, d'éducation, et d'orientation	STG	Sciences et technologies de la gestion (remplacé par STMG)
DIF	Droit individuel à la formation	STI	Sciences et technologies industrielles (remplacé par STD2A et STI2D)
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance	STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI)
DNB	Diplôme national du brevet	STL	Sciences et technologies de laboratoire
DOM	Département d'outre-mer	STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG)
DSN	Direction du service national	STS	Section de technicien supérieur
DUT	Diplôme universitaire de technologie	TMD	Techniques de la musique et de la danse
Éclair	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	TOS	(Personnels) techniciens, ouvriers et de services
EP	Éducation prioritaire	UT	Université de technologie
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté		
ES	Économique et social (baccalauréat général)		
INP	Institut national polytechnique		

Niveaux de formations

Nomenclature des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau V bis : sorties de l'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

CITE : Classification internationale type de l'éducation

CITE 2011 – Niveaux atteints

0 : inférieur au primaire

1 : enseignement primaire

2 : premier cycle de l'enseignement secondaire

3 : second cycle de l'enseignement secondaire

4 : enseignement post-secondaire non-supérieur

5 : enseignement supérieur de cycle court

6 : licence ou niveau équivalent

7 : master ou niveau équivalent

8 : doctorat ou niveau équivalent

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, la Classification internationale type de l'éducation permet de classer les programmes et les niveaux d'études de l'ensemble des pays selon une nomenclature unique. Il s'agit d'un outil indispensable aux comparaisons statistiques internationales dans le champ de l'éducation et de la formation. Les effectifs scolarisés, la dépense d'éducation, ou encore les flux de diplômés peuvent ainsi être comparés d'un pays à l'autre. Les niveaux d'études pris en compte sont ceux qui ont été sanctionnés par un diplôme. Les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La CITE a été révisée en 2011 ; la CITE 2011 a commencé à s'appliquer à partir des données 2014.

L'état de l'École en ligne

Le ministère en charge de l'Éducation nationale participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *L'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *L'état de l'École* en ligne à l'adresse :
www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole

- téléchargez l'ouvrage **au format PDF** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur les sites web du ministère en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
 - les publications et rapports de référence ;
 - des données détaillées et actualisées ;
 - des répertoires, nomenclatures et documentation.
-
- www.education.gouv.fr/statistiques
 - www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

>>> vous recherchez une information statistique

Centre de documentation
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 55 55 73 58
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)
Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

**>>> vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance**

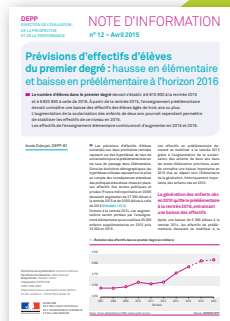
DEPP / Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Courriel : diffusion.vente@education.gouv.fr

Les publications de la DEPP

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Par-delà les données succinctes contenues dans *L'état de l'École*, ces publications permettent d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

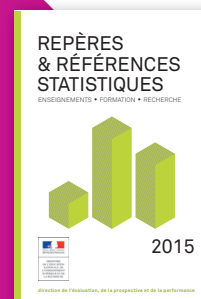
Les *Notes d'Information*

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



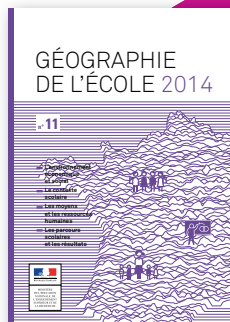
Repères & références statistiques

présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.

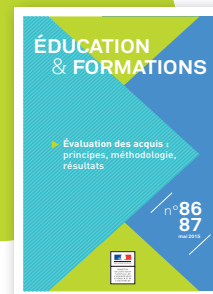


Géographie de l'École

présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offres de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



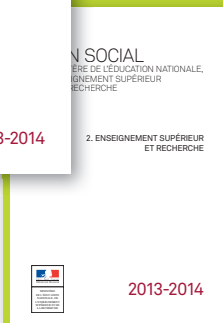
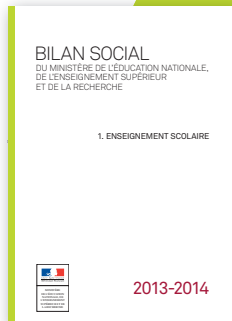
Les articles de la revue *Éducation & formations*, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Tous les contenus sont accessibles gratuitement en ligne.
La plupart proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées :

www.education.gouv.fr/statistiques-catalogue-publications

Chaque année, le **Bilan social** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.

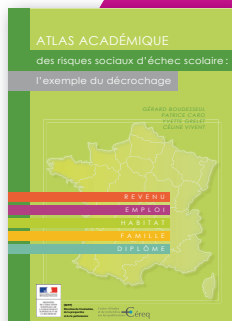


Filles et garçons sur le chemin de l'égalité regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.



L'Éducation nationale en chiffres

synthétise les caractéristiques et les tendances du système éducatif français et présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



Achévé d'imprimer en octobre 2015
sur les presses de l'imprimerie AMI

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2015

Coûts • Activités • Résultats



Entièrement téléchargeable sur www.education.gouv.fr



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

16 €

ISBN 978-2-11-139147-5



9 782111 391475